

# PROJET DE RECONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTRIELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX (40)

NOTICE D'INCIDENCE SUR LES MILIEUX NATURELS



Vue sur le site © ETEN Environnement

#### Mai 2023

ETEN Environnement			
www.eten-envir	www.eten-environnement.com		
ETEN 40	ETEN 82		
SARLU au capital de 150 000€ - SIRET N°887 629 848 00011	SARLU au capital de 85 000€ - SIRET N°887 682 771 00019		
49 rue Camille Claudel	60 Rue des Fossés		
40990 SAINT PAUL LES DAX	82800 - NEGREPELISSE		
05.58.74.84.10 - 05.58.74.84.03	05.63.02.10.47 - 05.63.67.71.56		
Email: environnement@eten-aquitaine.com	Email: environnement@eten-midi-pyrenees.com		

#### **REFERENCES DU DOSSIER**

PROJET	Projet de reconstruction d'une plateforme logistrielle Commune de Saint-Paul-lès-Dax (40)	
ETUDE	Notice d'incidence sur les milieux naturels	
CODE INTERNE	NA_2023_BC003_D40	
DATE DE REMISE	Mai 2023	

#### MAITRE D'OUVRAGE

ETCHE STOCK 233 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS

#### **PRESTATAIRE**



**ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine** 

SARLU ETEN40 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

Tél: 05 58 74 84 10 – Fax: 05 58 74 84 03 environnement@eten-aquitaine.com

Auteurs de l'étude	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l'étude
Sophie LEBLANC	Coordinatrice de projet - Responsable d'agence	Master 2 « Gestion de la biodiversité et des écosystèmes continentaux et côtiers » Université de Lille 1 (59)	Coordinatrice de projet
Mathilde COULM	Chargée d'études – Expert flore	Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), Brest (29)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Habitats naturels / Flore / Zones humides (incidences et mesures)
Pierre PAPIN	Chargé d'études Expert faune	Licence Professionnelle « Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources » de l'Université via Domitia de Perpignan	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Faune (pré-diagnostic, incidences et mesures)

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - INETHODES OTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



### **SOMMAIRE**

<b>TABLE DES II</b>	LLUSTRATIONS	6
A. METHODI	ES UTILISEES	8
	ES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
_	nition des aires d'étude	_
	hode utilisée pour établir l'état initial du milieu naturel	
I. 2. 1.	Campagne d'investigations de terrain	
I. 2. 2.	Diagnostic des habitats naturels	
I. 2. 3.	Diagnostic floristique	13
I. 2. 4.	Diagnostic des zones humides	13
I. 2. 5.	Diagnostic faunistique	14
I. 2. 6.	Enjeux	18
II. METHOD	ES UTILISEES POUR ANALYSER LES INCIDENCES ET DEFINIR LES MESURES ERC (EVITER –	
REDUIRE - CO	MPENSER)	21
	hode utilisée pour analyser les incidences	
II. 1. 1.	Objectifs	
II. 1. 2.	Identification des modifications de la valeur des habitats et de leur équilibre	
II. 2. Mét	hode utilisée pour définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)	22
	S METHODOLOGIQUES ET DIFFICULTES RENCONTREES	
	IAL DE L'ENVIRONNEMENT	
		_
	INITIAL – MILIEUX NATURELS	
	de périmètre règlementaire lié au patrimoine naturel ni de site Natura 2000 au sein d	
	le rapprochée	
	de périmètre d'inventaire lié au patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude rapproch itats naturels et anthropiques : 25 formations identifiées sur l'aire d'étude des inventa	
	itats natureis et antirropiques . 25 formations identifiées sur 1 aire d'étude des invent.	
IV. 3. 1.	Contexte général	
IV. 3. 2.	Absence d'habitat naturel d'intérêt communautaire	
IV. 3. 3.	15 habitats naturels et anthropiques communs	
IV. 3. 1.	Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques : des enjeux nuls à modérés	
_	e : des espèces caractéristiques du plateau des Landes de Gascogne avec la présence	,
	de flore patrimoniale	49
IV. 4. 1.	Analyse bibliographique : 12 espèces floristiques protégées recensées sur une maille d	
km x 5 kn		
IV. 4. 2.	Inventaires de terrain : Habitats favorables pour 2 espèces floristiques protégées et 7	
espèces e	exotiques envahissantes	51
IV. 5. Fau	ne : 35 espèces différentes inventoriées au sein de l'aire d'étude	59
IV. 5. 1.	Données bibliographiques	59
IV. 5. 2.	Avifaune	
IV. 5. 3.	Mammifères (hors chiroptères)	
IV. 5. 4.	Chiroptères (chauves-souris)	
IV. 5. 5.	Reptiles	
IV. 5. 6.	Amphibiens	
IV. 5. 7.	Entomofaune	
IV. 5. 8.	Synthèse des enjeux faunistiques	
	ne verte et bleue	
IV. 6. 1.	Préambule	
IV. 6. 2. IV. 6. 3.	A l'échelle régionale et communale	
	A l'échelle locale	
IV. 7. Zon	es humides : présence de 3,5 ha de zones humides floristiques	94



A – METHODES UTILISEES

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

	NTHESE DE L'ETAT INITIAL — IMILIEUX NATURELS : ATOUTS — FAIBLESSES — OPPORTUNITES — ES (AFOM)	103
	LYSE DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR LES MILIEUX	
NATUR	ELS	104
I. Ind	CIDENCES BRUTES NOTABLES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS	105
l. 1.	Incidences sur les habitats naturels : des incidences allant de modérées à non significati	ves 107
l. 1	. 1. Incidences sur les habitats naturels en phase chantier	
l. 1	. 2. Incidences sur les habitats naturels en phase d'exploitation	
l. 2. grêle	Incidences sur la flore : destruction de 1,52 ha d'habitats favorables aux Lotier hispide 6 112	t Lotier
_	2. 1. Incidences sur la flore en phase chantier	
	2. 2. Incidences sur la flore en phase d'exploitation	
I. 3.	Incidences sur la faune : les zones à enjeux faunistiques évitées dans le cadre de la conc	-
•	ojet	
_	8. 1. Perturbation des activités vitales des espèces	
1. 3 1. 4.	3. 2. Incidences sur les habitats d'espèces et les individus	
	I. 1. Coupure du cheminement pour la faune	
	I. 2. Incidences sur la fonctionnalité écologique	
I. 5.	<u>-</u> .	
	5. 1. Incidences sur les zones humides en phase chantier	
I. 5	5. 2. Incidences sur les zones humides en phase d'exploitation	
I. 6.	Conclusion et synthèse des incidences brutes sur les milieux naturels	129
II. An	NALYSE D'INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	
D MES	URES MISES EN PLACE POUR EVITER ET REDUIRE LES INCIDENCES	:
		•
	VES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET INCIDENCES	
RESIDU	ELLES	133
I. M	ESURE D'EVITEMENT	134
l. 1.	ME01 : Evitement de l'habitat du Grand Capricorne	135
I. 2.	ME02 : Evitement des zones humides	138
II. M	ESURES DE REDUCTION DANS LE CADRE DU PROJET RETENU	141
II. 1.	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	142
II. 2.	MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles	147
II. 3.	MR03 : Limitation des nuisances sonores du chantier	
II. 4.	MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens	
II. 5.	MR05 : Rendre et maintenir l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale	
II. 6.	MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
II. 7.	MR07 : Réutilisation de la terre végétale	
II. 8.	MR08 : Arrosage des sols	
II. 9. II. 10.	MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune	
II. 10. II. 11.		
grêle		
II. 12.		170
II. 13.	_	
chiro	ptères	
III.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	175
III. 1.	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	
III. 2.	•	
III. 3.	-	
IV.	SYNTHESE DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT ET ANALYSI	DES
	CES RESIDUELLES	



A – METHODES UTILISEES

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

	SION SUR LES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION : AUCUNE MESURE COMPENSATOIR	łΕ
198 VI. Moda	ALITES DE SUIVI	100
	i environnemental du chantier	
	i environnemental en phase d'exploitation	
VII. SYNTH	ESE DES COUTS DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	201
<b>BIBLIOGRAP</b>	HIE	202
ANNEXES		205
I. ANNEXE	1 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES INVENTORIEES	206
	2 : SYNTHESE DES ESPECES FAUNISTIQUES INVENTORIEES	





### TABLE DES ILLUSTRATIONS

#### **CARTES**

Carte 1 : Aires d'étude	10
Carte 2 : Méthode déployée pour les inventaires faunistiques	17
Carte 3 : Périmètres réglementaires	29
Carte 4 : Périmètres d'inventaire et autres zonages du patrimoine naturel	30
Carte 5 : Habitats naturels et anthropiques	
Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques favorables à la flore protégée	54
Carte 7 : Flore exotique envahissante identifiée sur le site	57
Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore	58
Carte 9 : Espèces et habitats d'espèces (Avifaune)	62
Carte 10 : Répartition nationale et régionale de l'Engoulevent d'Europe	63
Figure 11 : Répartition nationale en période de nidification (à gauche), en hivernage (au centre) et nidification ré	gionale (à
droite) du Pic noir	64
Carte 12 : Espèces et habitats d'espèces (Mammalofaune)	73
Carte 13 : Espèces et habitats d'espèces (Herpétofaune)	78
Carte 14 : Espèces et habitats d'espèces (Entomofaune)	82
Carte 15 : Synthèse des enjeux des habitats d'espèces faunistiques	88
Carte 16 : Zones humide	102
Carte 17 : Plan de masse du projet	106
Carte 18: Incidences du projet sur les habitats naturels et anthropiques	110
Carte 19 : incidences du projet sur les habitats favorables à la flore protégée	114
Carte 20 : Analyse des incidences du projet sur la faune	117
Carte 21 : Incidences du projet sur les zones humides	127
Carte 22 : Analyse des incidences Natura 2000	132
Carte 23: ME01: Evitement de l'habitat du Grand Capricorne	137
Carte 24 : ME02 : Evitement des zones humides	140
Carte 25 : MR01 : Balisage des zones sensibles	146
Carte 26 : MR04 : Mise en place de barrières de sécurité pour les amphibiens	154
Carte 27: MR11: Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle	169
Carte 28 : MA02 :Toitures végétalisées	182
Carte 29 : Localisation des aménités écologiques	191
Carte 30 : Mesures de réduction en phase chantier	196
Carte 31 : Mesures de réduction en phase d'exploitation	197
TABLEAUX	
Tableau 1 : Définition des aires d'étude	9
Tableau 2 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés en 2023, lors du pré-diagnostic	
Tableau 3 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain	
Tableau 4 : Légende de l'analyse « AFOM » pour le milieu naturel	
Tableau 5 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude	
Tableau 6 : Enjeux des habitats naturels et anthropiques inventoriés sur l'aire d'étude	
Tableau 7 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans une maille de 5km x 5k	
secteur de l'aire d'étude - Sources : OBV et INPN, consultées le 01/02/2023	
Tableau 8: Flore invasive inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement	
Tableau 9 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude (consultée le 25/01/2023)	
Tableau 10 : Bioévaluation des enjeux faunistiques recensés sur l'aire d'étude	
Tableau 11 : Liste des formations cotées « humides » dans l'aire d'étude	
Tableau 12: Liste des formations cotées « Pro parte » dans l'aire d'étude	
Tableau 13 : Sondages pédologiques réalisés dans l'aire d'étude du site	
Tableau 14 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »	
Tableau 15 : Habitats naturels et anthropiques détruits	
Tableau 16 : Habitats naturels et anthropiques préservés	
Tableau 17 : Synthèse des incidences brutes sur les milieux naturels avant mesures	
Tableau 18 : Liste des mesures de réduction intégrées au projet	
Tableau 19 : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, et incidences résiduelles	
Tableau 20 : Flore inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement en janvier 2023	





#### **FIGURES**

Figure 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	14
Figure 2 : Séquence « Eviter, Réduire, Compenser »	24
Figure 3 : Ecologie et répartition du Lotier hispide (Source : FloreNum)	52
Carte 4: Répartition régionale de l'Ecureuil roux	70
Figure 5 : Répartitions nationale et régionale de la Grenouille agile	
Figure 6: Répartition nationale et régionale du Triton palmé	
Figure 7: Répartition nationale du Grand capricorne	
Figure 8 : Répartition nationale (à gauche) et régionale (au centre) du Fadet des laîches et photographie d'un i droite)	
Figure 9 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)	
Figure 10 : Carte de synthèse des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (sou	
SRADDET)	
Figure 11 : Trame verte et bleue à l'échelle du grand Dax (source : SCOT Grand Dax)	92
Figure 12 : Profil pédologique n°1, sondage S1	96
Figure 13 : Profil pédologique 2, sondage S2	97
Figure 14 : Profil pédologique n°3, sondage S3	97
Figure 15 : Profil pédologique n°4, sondage S4	98
Figure 16 : Profil pédologique n°5, sondage S5	98
Figure 17 : Profil pédologique n°6, sondage S7	99
Figure 18 : Profil n°7, sondage S8	99
Figure 19 : Technique de protection temporaire du tronc	144
Figure 20 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens	152
Figure 21 : Schéma de principe d'un site de ponte artificiel pour les reptiles	186

A – METHODES UTILISEES B –	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - INETHODES OTIEISEES	- ETAT INTIAE DE E ENVIRONNEMENT	NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



### A. METHODES UTILISEES

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX
D – MESURES D'EVITEMENT, DE
REDUCTION ET DE COMPENSATION



# I. Méthodes utilisées pour établir l'état initial de l'environnement

#### I. 1. Définition des aires d'étude



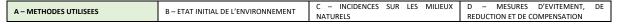
L'objectif de la définition des aires d'étude est de qualifier les sensibilités du projet sur l'environnement, en fonction des incidences du projet sur les milieux naturels.

Les différentes aires d'étude sont décrites dans le tableau ci-dessous :

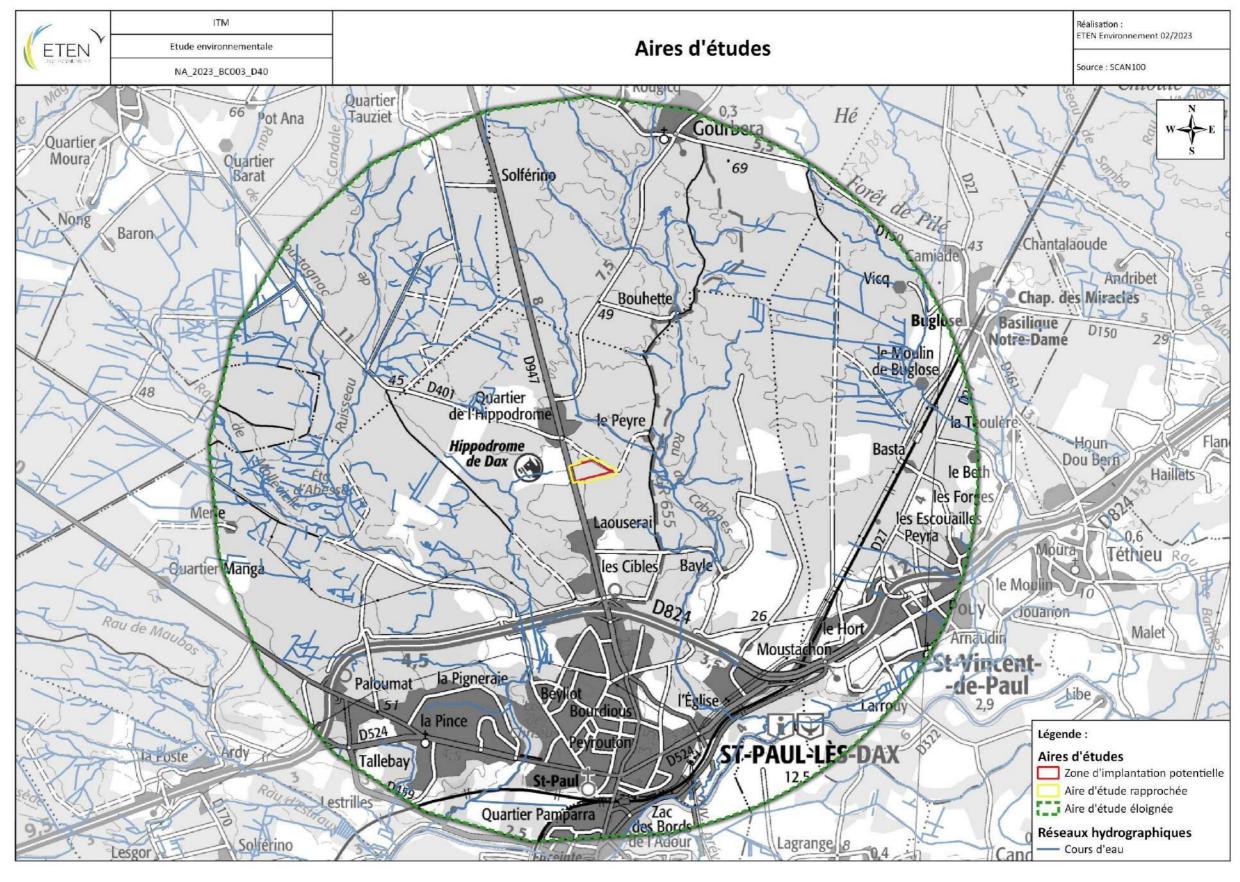
Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aires d'étude	Définition
Zone d'implantation potentielle (ZIP)	La zone d'implantation potentielle se limite à la zone du projet transmise par le maître d'ouvrage lors du lancement de l'étude.  Il s'agit d'une zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable.  L'expertise sur le milieu naturel s'appuie essentiellement sur les observations de terrain et sur les éléments bibliographiques.  Surface : 9,76 ha
Aire d'étude ou Aure d'étude rapprochée	L'aire d'étude ou aire d'étude rapprochée intègre l'emprise maîtrisée et les milieux attenants. Elle est définie en fonction du contexte environnemental du site et des enjeux environnants pressentis.  Cette aire d'étude, d'un rayon de 50 m autour de l'emprise maîtrisée et élargie à l'ouest pour prendre en compte le cours d'eau, est utilisée notamment dans l'état initial du milieu naturel et en particulier dans le cadre des inventaires de terrain.  Surface : 15,22 ha
Aire d'étude éloignée	Une aire d'étude éloignée de 5 km autour de la zone d'implantation potentielle a été utilisé afin d'identifier les périmètres réglementaires et d'inventaires  Surface : 8614 ha

La carte, page suivante, présente ces différentes aires d'étude.







Carte 1 : Aires d'étude

A METHODES LITHESES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX	D - MESURES D'EVITEMENT, DE
A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



# I. 2. Méthode utilisée pour établir l'état initial du milieu naturel

L'objectif a été de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique: ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influer sur cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain, par l'analyse des données bibliographiques disponibles et par la consultation d'organismes spécialisés et acteurs locaux. Les sources utilisées sont indiquées dans les paragraphes correspondants.

#### I. 2. 1. Campagne d'investigations de terrain

Les investigations de terrain ont été réalisées de janvier à avril 2023. Des inventaires complémentaires sont en cours.

1 passage spécifique à la flore, aux habitats naturels et zones humides a été réalisé :

	Date
Passages flore / habitats naturels / zones humides	24/01/2023

4 passages spécifiques à la faune ont été réalisés :

	Date
	26/01/2023
Passage faune diurne	20/03/2023
	19/04/2023
Passage faune nocturne	20/03/2023

Le détail de ces passages (experts, conditions météorologiques et taxons expertisés) est présenté page suivante.

Tableau 2 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés en 2023, lors du pré-diagnostic

Expert	Statut	Date	NH	Flore	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Insectes	Pédologie	Météo	Remarque
Mathilde COULM	Chargée d'études Flore / Habitats Naturels	24/01/2023	X	x						X	Ciel nuageux Absence de vent et de pluie T° = 2°C	
Pierre PAPIN	Chargé d'études faune	26/01/2023			х	х	x	x	x		Ciel couvert Absence de vent et de pluie T° = 3°C	Faune diurne hivernante + potentialités
Sophie LEBLANC	Chargée d'études faune	20/03/2023				Х	X		X		Ciel dégagé	Bruit provenant de la Route





Expert	Statut	Date	NH	Flore	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Insectes	Pédologie	Météo	Remarque
											Absence de vent et de pluie T° = 11°C	Départementale (RD)
		20/03/2023			x						Nuit claire Absence de vent et de pluie T° = 16°C	Bruit RD et éclairage toute la nuit du site
		19/04/2023				х	x		х		Ciel dégagé Vent faible, absence de pluie T° = 2°C à 14°C	Bruit RD

#### I. 2. 2. Diagnostic des habitats naturels

#### Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une **pré-cartographie des grands ensembles écologiques** (boisements, landes, zones urbanisées...) du site a été réalisée à partir d'orthophotographies aériennes afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

#### **\*** *Typologie des habitats*

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2<sup>ème</sup> niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

#### Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différents habitats naturels et anthropiques identifiés ont été **représentés cartographiquement** par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été pointés au GPS (précision : 5m).

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

A – METHODES UTILISEES	D STATINITIAL DE L'ENVIDONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - IVIETHODES OTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



#### I. 2. 3. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental,
- dans le **Livre Rouge de la flore menacée** de France (OLIVIER & *al.*, 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste des **espèces végétales envahissantes** se base sur la classification proposée par Muller (2004) et de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA, 2016).

Pour la nomenclature botanique, les noms scientifiques utilisés correspondent aux noms valides listés dans le **référentiel taxonomique national TAXREF**, dans sa version 15. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce pour chaque point, d'après l'échelle suivante :

A < 25 individus 25 < B < 100 individus 100 < C < 1000 individus D > 1000 individus

#### I. 2. 4. Diagnostic des zones humides

L'expertise des zones humides réalisée s'appuie sur la méthode définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté précise les deux critères permettant d'identifier les zones humides :

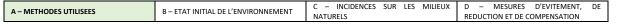
- Via la végétation : critère floristique ;
- Via la nature du sol : critère **pédologique**.

En premier lieu, une **analyse bibliographique** a été menée afin de relever la présence de zones humides identifiées à l'issue d'inventaires précédents, notamment via la consultation de la base de données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les inventaires de terrain ont ensuite été réalisés selon les deux critères de détermination.

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides ont ensuite été complétées au moyen de sondages pédologiques, visant à rechercher des traces d'hydromorphie et/ou des sols caractéristiques des zones humides (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009). Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,2 m puis identifiés à des « profils types » de sol. Ces profils ont ensuite été rattachés si possible aux classes de sol du GEPPA (voir figure ci-après) auxquelles fait référence l'arrêté.





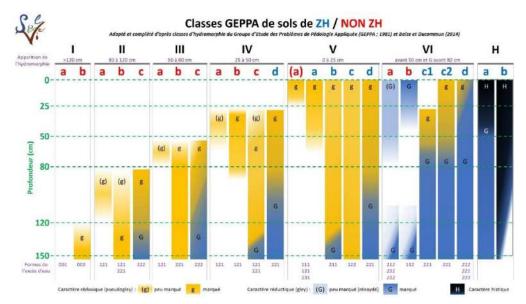


Figure 1: Classes d'hydromorphie du GEPPA - Solenvie

L'analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi sont considérées comme des zones humides effectives les zones présentant le critère floristique ET/OU pédologique.

#### I. 2. 5. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie, consultations).

#### \* Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

#### - La méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Cette méthode de dénombrement permet d'obtenir :

- le nombre d'espèces noté sur le point, ainsi que l'identité des différentes espèces;
- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement sont réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l'aide de GPS. Ces points d'écoute sont distants de 300 m afin d'éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude.

A – METHODES UTILISEES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX D - MESURES D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS REDUCTION ET DE COMPENSATION	



Au total, 2 points d'écoute de 20 mn ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les écoutes ont été réalisées entre 6h et 11h du matin, ce qui correspond aux heures d'activité maximale de l'avifaune.

- La méthode de l'observation des jeunes à l'envol : Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d'indices de reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères présentés page suivante.

Tableau 3 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé

#### Nidification possible

Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction

Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction

#### Nidification probable

Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction

Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins...) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre

Comportement nuptial: parades, copulation, offrandes

Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)

Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation uniquement si oiseau en main)

Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)

#### Nidification certaine

Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)

Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison

Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances

Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)

Adulte transportant un sac fécal

Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction

Coquilles d'œufs éclos

Nid vu avec adulte couvant

Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables.

#### \* Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées in situ pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésofaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

Ainsi, les prospections de terrain ont permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX D - MESURES D'EVITEMENT, DE	
A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS REDUCTION ET DE COMPENSATION	



#### Chiroptères

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie) et la recherche de potentiels gites, une recherche d'indices de présences a été mise en œuvre :

- Le guano : Ce terme désigne les excréments des chauves-souris. Découvrir un amas de petites fientes noires de la taille d'environ un grain de riz laisse supposer deux options. Il s'agit soit de déjections de rongeurs soit de chauves-souris. Pour le déterminer, il suffit de les écraser entre les doigts et de constater :
  - o elles s'émiettent rapidement pour ne plus être que de la poussière étincelante -> crottes de chauves-souris ;
    - elles restent dures et tassées -> crottes de rongeurs.
- Les odeurs : Une colonie peut trahir sa présence par une puissante odeur caractéristique des accumulations de fientes et d'urine ;
- Individus morts: Les jeunes individus ou les adultes affaiblis peuvent tomber au sol et y mourir. La chaleur des greniers ou l'humidité des caves dégradent les corps, néanmoins il est possible de voir l'individu « momifié » ;
- **Reste de repas** : Certaines espèces ont l'habitude de s'accrocher toujours au même perchoir après avoir capturé une proie. Il est possible de voir sous ces perchoirs des petits amas d'ailes d'insectes, de pattes ou encore de carapace.

#### Reptiles

Plusieurs transects ont été réalisés au niveau des milieux les plus favorables pour ces espèces (coupes rases, lisières forestières, ...).

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (rondelles de pins, briques, parpaings...). Les sites les plus favorables et/ou potentiels ont été prospectés en particulier (lisières, talus ou encore bords de buisson).

#### \* Amphibiens

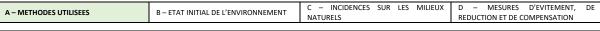
L'inventaire des amphibiens consiste principalement à visiter les mares, bassins de rétention et les points d'eau à vue, afin de localiser les zones de reproduction potentielle (présence de têtards qui seront systématiquement déterminés).

#### **\*** Insectes

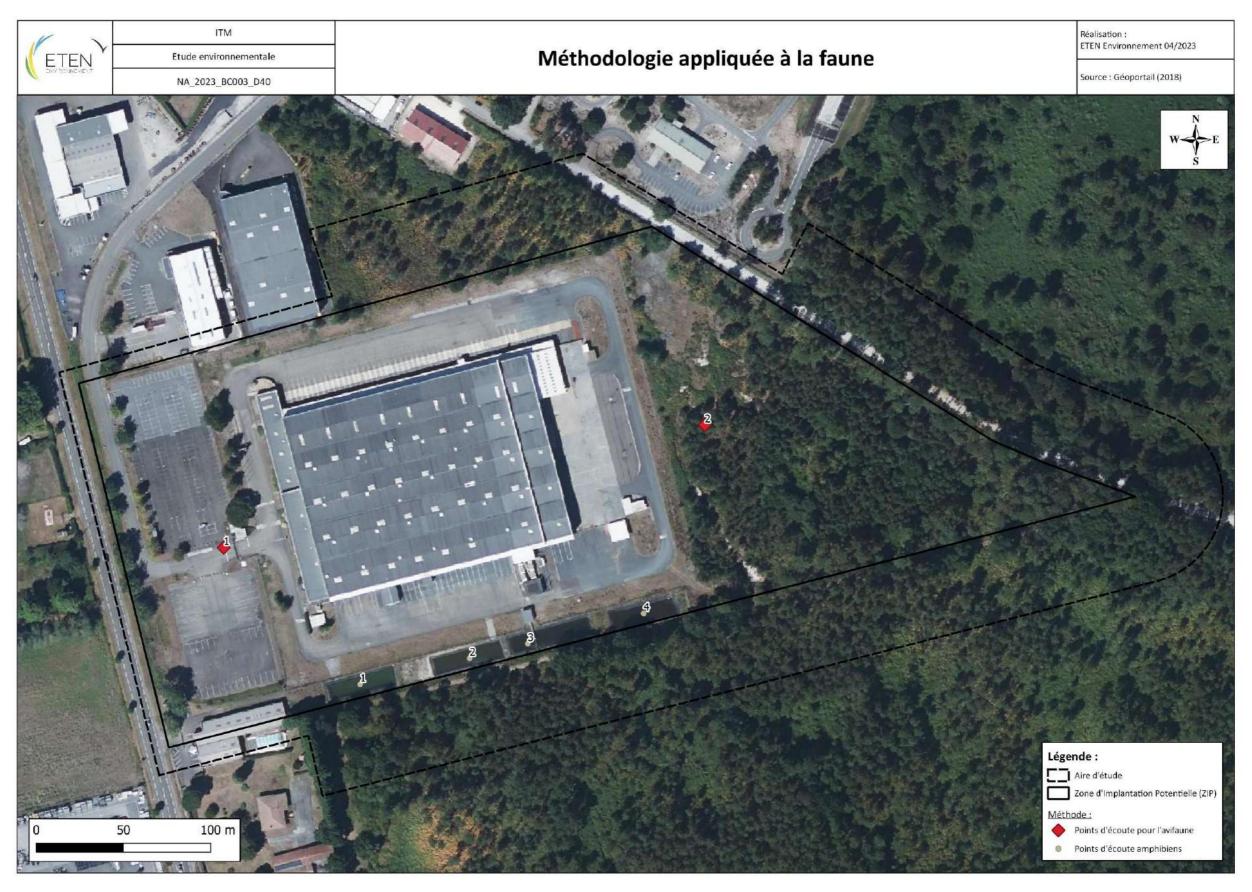
L'ensemble de ce groupe taxonomique a été identifié en fonction des potentialités écologiques des habitats du site.

Le diagnostic des coléoptères patrimoniaux a été établi par la recherche de traces de présences et l'analyse des arbres morts de l'aire d'étude.

La carte, page suivante, présente la localisation des secteurs d'investigations pour l'expertise de la faune.







Carte 2 : Méthode déployée pour les inventaires faunistiques

A - METHODES UTILISEES

B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX
NATURELS

D - MESURES D'EVITEMENT, DE
REDUCTION ET DE COMPENSATION



#### I. 2. 6. Enjeux

#### **Enjeux des habitats naturels**

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- leur **statut de protection** (habitat d'intérêt communautaire) ;
- leur état de conservation ;
- leur **rareté relative** nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- leur vulnérabilité.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 6 classes :

Très fort Fort Modéré Faible Très faible	Nul
--	-----

#### \* Enjeux de la flore

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- la rareté: définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne): Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR);
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon/Bon/Modéré/Dégradé/Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Six classes d'enjeu sont définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
1163 1016	1016	Widuele	I dibie	TTES TAIDLE	INUI

#### Enjeux des habitats d'espèces

Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 5 critères principaux :

- le statut : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **L'enjeu régional de l'espèce (DREAL Nouvelle-Aquitaine)** : définition du niveau d'enjeu régional : Majeur, Très fort, Fort, Notable, Modéré, Autre ;
- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...);





- Etat de l'habitat (dégradé ou en bon état) ;
- Taille de la population (si population particulièrement importante) ou niveau d'activité (chiroptères).

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Six classes d'enjeu sont donc également définies :

Très fort Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
----------------	--------	--------	-------------	-----

#### Synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des mesures (AFOM)

A la fin du volet milieu naturel, une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) a été réalisée. Cette synthèse sous forme de tableau présente chaque thématique abordée dans l'état initial. Le tableau en page suivante permet de comprendre l'analyse des AFOM pour le milieu naturel.





Tableau 4 : Légende de l'analyse « AFOM » pour le milieu naturel

	Tableau 4. Legende de l'analyse « Al Olit » pour le milleu naturel							
	Situation actuelle	Tendances au fil d'eau						
		Ø	La situation actuelle s'améliore					
+	Atout pour le territoire	/	La situation actuelle va se poursuivre					
		Su	La situation actuelle va ralentir ou s'inverser ou se dégrader					
_	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives					
_	Caracteristique neutre	Couleur noire	Les perspectives d'évolution sont neutres / inexistantes					
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives					
	Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude		Légende des Sensibilités du projet					
compte-tenu a patrimoniales, appréciés par r richesse, etc. <b>L'</b>	oit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, le son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont apport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en e même d'un projet. »	« La sensibilite exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence notentiel d'un projet sur l'enjeu étudié »						
(Source : Minist	tère en charge de l'environnement, 2010)							
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet					
	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à <b>fort</b>	Favorable	Le projet est <u>favorable au maintien</u> des espèces / habitats					
Fort	enjeu de conservation	Forte	Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> <u>d'espèces protégées /</u> <u>d'habitats d'espèces protégées.</u> Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Modéré	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à <b>enjeu</b> de conservation modéré	Modérée	Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> de milieux à enjeu de conservation modéré. Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Faible	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> de milieux à faible enjeu de conservation. Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Nul	Absence d'enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats					

A – METHODES UTILISEES	D. STATINITIAL DE L'ENVIDONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - IVIETHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



### II. Méthodes utilisées pour analyser les incidences et définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

#### II. 1. Méthode utilisée pour analyser les incidences

#### II. 1. 1. Objectifs

Le but est donc de déterminer les incidences positives et négatives, directes et indirectes, cumulatives, différées et irréversibles du projet. Cette analyse tient compte des effets du projet tant en phase de travaux, qu'en phase d'exploitation mais aussi par son existence propre (emprise, suppression de milieux, aménagements).

Les incidences sont identifiées en confrontant chacun des effets du projet aux différents facteurs du milieu.

Nous avons cherché à quantifier le résultat du cumul (incidences cumulatives) résultant de l'interaction des incidences directes et indirectes du projet et des éventuels travaux connexes ou de plusieurs projets faisant partie du même programme, pouvant conduire à des changements brusques ou progressifs des habitats et espèces.

L'impact résiduel est également pris en compte et intègre la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction adéquates et compensatoires.

N.B.: Nous invitons donc le lecteur à ne pas confondre les incidences « brutes » et les incidences résiduelles (après mesures d'évitement et de réduction).

## II. 1. 2. Identification des modifications de la valeur des habitats et de leur équilibre

Les modifications engendrées par les aménagements sur les écosystèmes ont été évaluées et estimées en fonction des caractéristiques du projet.

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend d'abord de la composante affectée, c'est-à-dire de sa valeur intrinsèque pour l'écosystème (sensibilité, unicité, rareté, réversibilité).

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus un impact est étendu, fréquent, durable, intense, plus il est important. Le cas échéant, l'impact a été localisé à l'échelle de la zone d'étude, de la région ou de la petite région naturelle (par exemple : une perte de biodiversité).

Nous avons défini les critères de détermination des impacts en fonction de :

- l'intensité ou l'ampleur de l'impact (degré de perturbation du milieu influencé par le degré de sensibilité ou de vulnérabilité de la composante)
- la durée de l'impact (aspect temporel, caractère irréversible)
- la fréquence de l'impact (caractère intermittent)
- l'étendue de l'impact (dimension spatiale telles la longueur, la superficie)
- la probabilité de l'impact
- l'effet d'entraînement (lien entre la composante affectée et d'autres composantes)
- la sensibilité ou la vulnérabilité de la composante
- l'unicité ou la rareté de la composante
- la pérennité de la composante et des écosystèmes (durabilité)

ſ	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX D - MESURES D'EVITEMENT, DE	
۱	A - METHODES UTILISEES  B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	NATURELS REDUCTION ET DE COMPENSATION		



 la reconnaissance formelle de la composante par une loi, une politique, une réglementation ou une décision officielle (parc, réserve écologique, zone agricole, espèces menacées ou vulnérables, habitats fauniques, habitats floristiques, sites archéologiques connus et classés, sites et arrondissements historiques, etc.).

Enfin, à l'aide de ces critères, l'impact réel de l'aménagement sur les milieux naturels a été déterminé. La détermination des impacts sur le milieu naturel considère les effets sur la végétation et ses habitats, les espèces floristiques et faunistiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, la perte de biodiversité du milieu. Un recensement de la destruction d'espèces patrimoniales a été effectué.

Cette analyse prendra en compte avant tout la nature de l'aménagement, son impact et la sensibilité de l'écosystème touché par l'aménagement : sa rareté, sa fonctionnalité, son stade évolution, sa superficie, sa biodiversité, la sensibilité.

### II. 2. Méthode utilisée pour définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

L'article R122.5 du Code de l'Environnement indique que l'étude d'impact doit présenter « les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage pour :

- Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

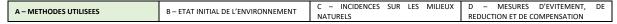
La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des incidences du projet sur les éléments visés à l'état initial ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets. » Les différents types de mesures sont les suivants :

- Les mesures de suppression ou d'évitement, permettent d'éviter les effets à la source et sont généralement intégrées dès la phase de conception du projet ;
- Les mesures de réduction ou réductrices sont envisagées pour atténuer les incidences négatives du projet et sont mises en œuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement supprimés ;
- Les mesures de compensation ou compensatoires sont mises en œuvre dès lors que des incidences négatives résiduelles significatives demeurent, après évitement et réduction. Elles ne sont utilisées qu'en dernier recours.

Ces différents types de mesures, clairement identifiées par la réglementation, doivent être distingués des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en œuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies, par exemples. Elles visent aussi à apprécier d'une part, les impacts réels du projet grâce à la mise en place de suivis naturalistes et d'autre part, l'efficacité des mesures. Conformément au Code de l'Environnement, les mesures sont proportionnées à la sensibilité environnementale de la zone impactée, et à l'importance des incidences projetées sur l'environnement.

Sont décrites dans le présent chapitre les mesures envisagées par le Maître d'Ouvrage pour Eviter, Réduire, Compenser ou Accompagner les inconvénients de l'activité projetée, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Afin de minimiser les impacts des travaux vis-à-vis des enjeux hydrauliques, écologiques, techniques et financiers, le projet a ainsi été pensé en respectant les trois principes fondamentaux suivants :





#### **EVITER - REDUIRE - COMPENSER**

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement.

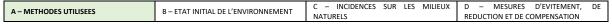
Les incidences d'un projet, plan ou programme sur l'environnement entraînent une dégradation de la qualité environnementale. La meilleure façon de préserver les milieux naturels est de s'attacher, en premier lieu, à éviter ces impacts. Pour cela, les mesures envisagées peuvent concerner des choix fondamentaux liés au projet (évitement géographique ou technique). Il peut s'agir, par exemple, de modifier le tracé d'une route pour éviter un site Natura 2000. Dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités à un coût raisonnable, il convient de réduire la dégradation restante par des solutions techniques de minimisation :

- Spécifiques à la phase de chantier (comme l'adaptation de la période de réalisation des travaux pour réduire les nuisances sonores) ;
  - Spécifiques à l'ouvrage lui-même (comme la mise en place de protections anti-bruit).

En dernier recours, des mesures compensatoires doivent être engagées pour apporter une contrepartie positive si des impacts négatifs notables (forts ou modérés) persistent, visant à conserver globalement la qualité environnementale des milieux. En effet, ces mesures ont pour objectif l'absence de perte nette, voire un gain écologique (mêmes composantes : espèces, habitats, fonctionnalités...) : l'incidence positive sur la biodiversité des mesures doit être au moins équivalent à la perte causée par le projet, plan ou programme.

Pour cela, elles doivent être pérennes, faisables (d'un point de vue technique et économique), efficaces et facilement mesurables.

Pour que l'équivalence soit stricte, le gain doit être produit à proximité du site impacté. C'est pourquoi la définition de mesures compensatoires satisfaisantes est indissociable de l'identification et de la caractérisation préalables des incidences résiduelles du projet et de l'état initial du site d'impact et du site de compensation. Les mesures compensatoires font appel à des actions de réhabilitation, de restauration et/ou de création de milieux. Elles doivent être complétées par des mesures de gestion conservatoire (exemple : pâturage extensif, entretien de haies, etc.) afin d'assurer le maintien de la qualité environnementale des milieux. Elles doivent être additionnelles aux politiques publiques existantes et aux autres actions inscrites dans le territoire, auxquelles elles ne peuvent pas se substituer, et être conçues pour durer aussi longtemps que l'impact.





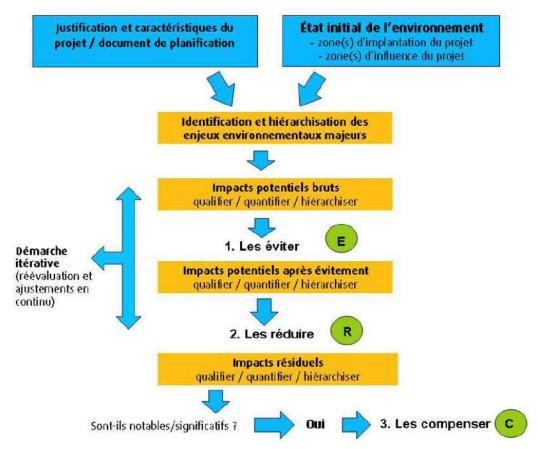


Figure 2 : Séquence « Eviter, Réduire, Compenser »



# III. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

Une limite méthodologique de l'analyse des milieux naturels est liée aux passages terrain réalisés en période hivernale et printanière. Un raisonnement par potentialité a donc été mené pour l'analyse écologique du site et les espèces potentiellement présentes en été et en automne.

Compte tenu du caractère très anthropisé du site, l'approche habitat permet néanmoins d'avoir une vision assez complète des enjeux possibles.





### B. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### IV. ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS

### IV. 1. Pas de périmètre règlementaire lié au patrimoine naturel ni de site Natura 2000 au sein de l'aire d'étude rapprochée

(Source: DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN)

L'aire d'étude n'est concernée par aucun périmètre règlementaire relatif au patrimoine naturel : arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, parc naturel régional ou site Natura 2000.

La commission européenne, en accord avec les États membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Aucun site Natura 2000 n'est recensé au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les sites les plus proches sont ceux de la « Tourbière de Mées (FR7200727) », « l'Adour (FR7200724) et les « Barthes de l'Adour (FR7210077), situés à environ 4 km au sud de l'aire d'étude rapprochée.

# IV. 2. Pas de périmètre d'inventaire lié au patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude rapprochée

(Source: DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie trois types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection
  - juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE



- Les ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux) sont des zones faisant partie d'un inventaire d'espaces remarquables sans contraintes réglementaires.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Aucune ZNIEFF de type 1 ou de type 2 et de ZICO n'est présente au sein de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, une ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type 2 et une ZICO sont présentes dans un périmètre éloigné de 5km.

#### Il s'agit:

#### ZINEFF de type 1 :

- « Tourbière de l'étang d'Abesse » (720020076), à environ 3 km à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée.

#### **ZNIEFF de type 2:**

- « l'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes » (720030087), à environ 4 km au sud de l'aire d'étude rapprochée.

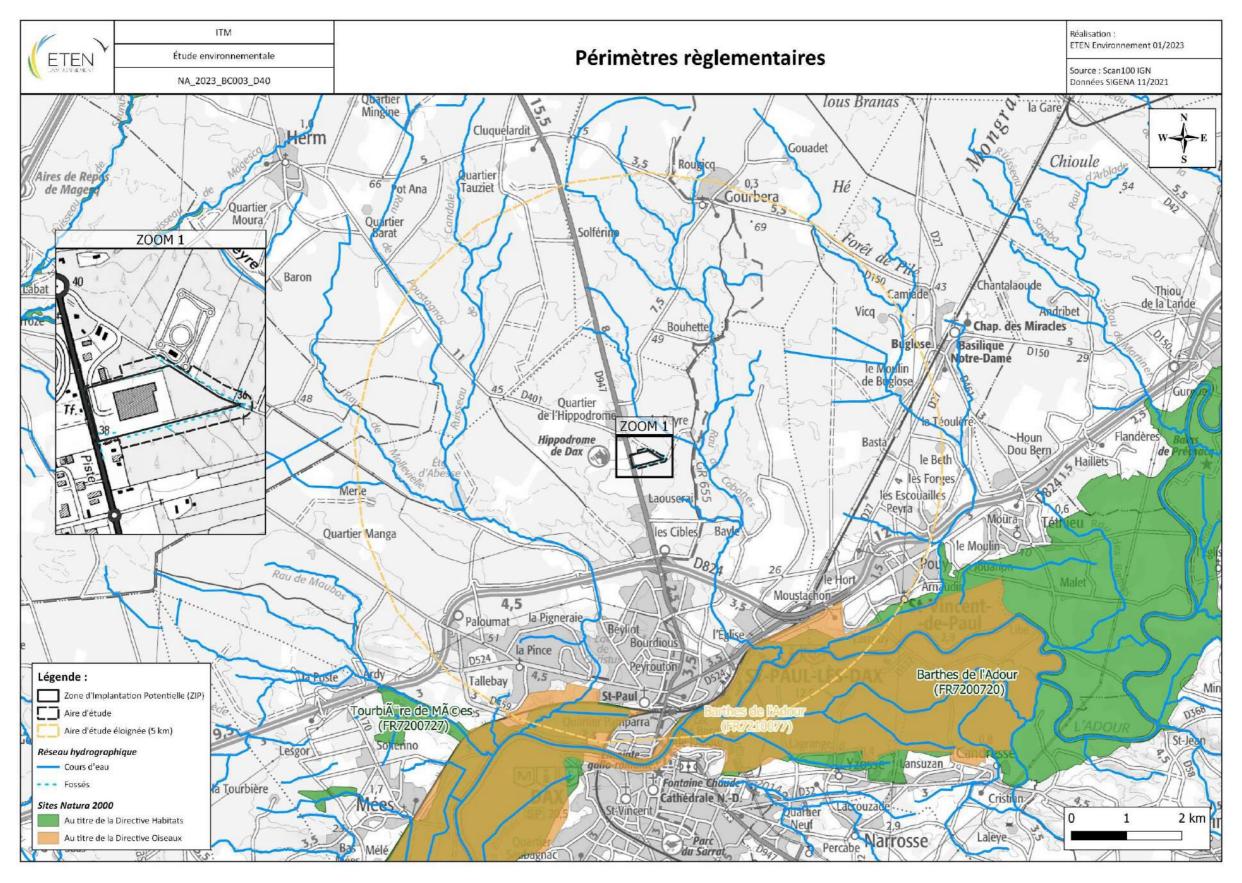
#### ZICO:

- « Barthes de l'Adour » (00141), à environ 4 km au sud de l'aire d'étude rapprochée

Il est important de souligner que les ZNIEFFS et la ZICO n'ont aucun lien hydrographique avec l'aire d'étude rapprochée du projet.

Les cartes, pages suivantes, présentent les périmètres réglementaires et les périmètres d'inventaire présents aux abords de l'aire d'étude.

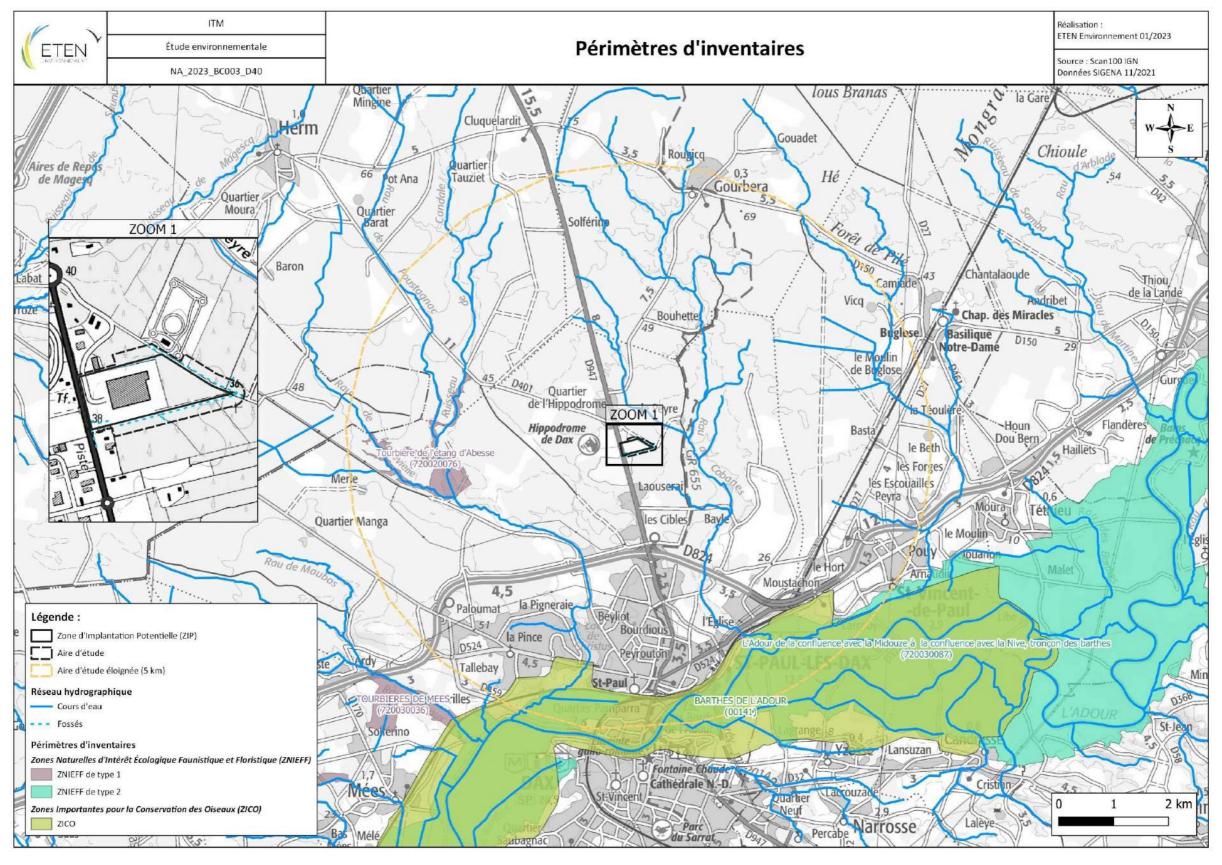




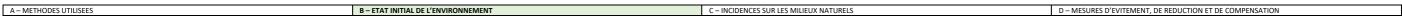
Carte 3 : Périmètres réglementaires







Carte 4 : Périmètres d'inventaire et autres zonages du patrimoine naturel





# IV. 3. Habitats naturels et anthropiques : 25 formations identifiées sur l'aire d'étude des inventaires de terrain

(Source: ETEN Environnement, inventaire de janvier 2023)

#### IV. 3. 1. Contexte général

L'aire d'étude appartient au domaine planitiaire atlantique et est située sur le plateau des Landes de Gascogne, où le cycle de production du Pin maritime et la proximité variable de la nappe déterminent la végétation en place. L'aire d'étude est au 2/3 localisée sur un site industriel (ancien commerce de gros de fruit et légume) qui n'est plus en activité. Toutefois, le site est toujours entretenu. L'autre partie est dominée par les plantations ou reprises naturelles de Pin maritime dont certaines parcelles ont été exploitées récemment.

#### >>> Ce qu'il est important de retenir :

25 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude, en comptant les déclinaisons liées aux plantations et aux reprises naturelles de Pin maritime. Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire selon la Directive Habitats de l'Union européenne n'a été identifié au sein de l'aire d'étude.

L'aire d'étude est au 2/3 localisée sur un site industriel (ancien commerce de gros de fruit et légume) qui n'est plus en activité. Toutefois, le site est toujours entretenu.

Les habitats naturels et anthropiques inventoriés dans l'aire d'étude sont listés et localisés dans le tableau et la carte en pages suivantes.



Entrée du site © ETEN Environnement

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Tableau 5 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natur a 2000	Syntaxo n	Zone humide <sup>1</sup>	Surfac e dans l'aire d'étud e (ha)	Surfac e relativ e (%)
Pelouse acidiphile	E1.91	35.23	/	/	Pro parte	0,05	0,3
Pelouse rudérale acidiphile	E1.91	35.23	/	/	Pro parte	1,49	9,8
Chemin	E5.1	87.2	/	/	Pro parte	0,47	3,1
Friche forestière avec reprise de lande à Fougère aigle	E5.3	87.1 x 31.86	/	/	Pro parte	0,45	2,9
Roncier	F3.131	31.831	/	/	Pro parte	0,02	0,1
Roncier avec reprise de Robinier faux-acacia	F3.131	31.831	/	/	Pro parte	0,03	0,2
Lande à Ajonc et Ronce	F3.15 x F3.131	31.85 x 31.831	/	/	Pro parte	0,11	0,7
Friche forestière avec reprise de lande à Molinie et Fougère aigle	F4.13 x E5.3	87.1 x 31.13 x 31.86	/	/	Н	1,54	10,1
Fourré de Saules	F9.2	44.92	/	/	Н	0,09	0,6
Haie de Thuya	FA	84.1	/	/	Pro parte	0,00	0,0
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle	G3.713 x E5.3	42.813 x 31.86	/	/	Pro parte	0,22	1,4
Reprise naturelle de Pin maritime	G3.713	42.813	/	/	Pro parte	0,42	2,8
Reprise naturelle de Pin maritime sur Roncier	G3.713 x F3.131	42.813 x 31.831	/	/	Pro parte	0,51	3,4
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Ajonc	G3.713 x F3.15	42.813 x 31.85	/	/	Pro parte	0,17	1,1
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie et Fougère aigle	G3.713 x F4.13 x E5.3	42.813 x 31.13 x 31.86	/	/	Н	1,20	7,9
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Fougère aigle, Ronce et Ajonc	G3.713 x E5.3 x F3.131 x F3.15	42.813 x 31.86 x 31.831 x 31.85	/	/	Pro parte	0,52	3,4
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713 x F4.13 x F3.131 x F3.15	42.813 x 31.13 x 31.86 x 31.85	/	/	Н	0,52	3,4

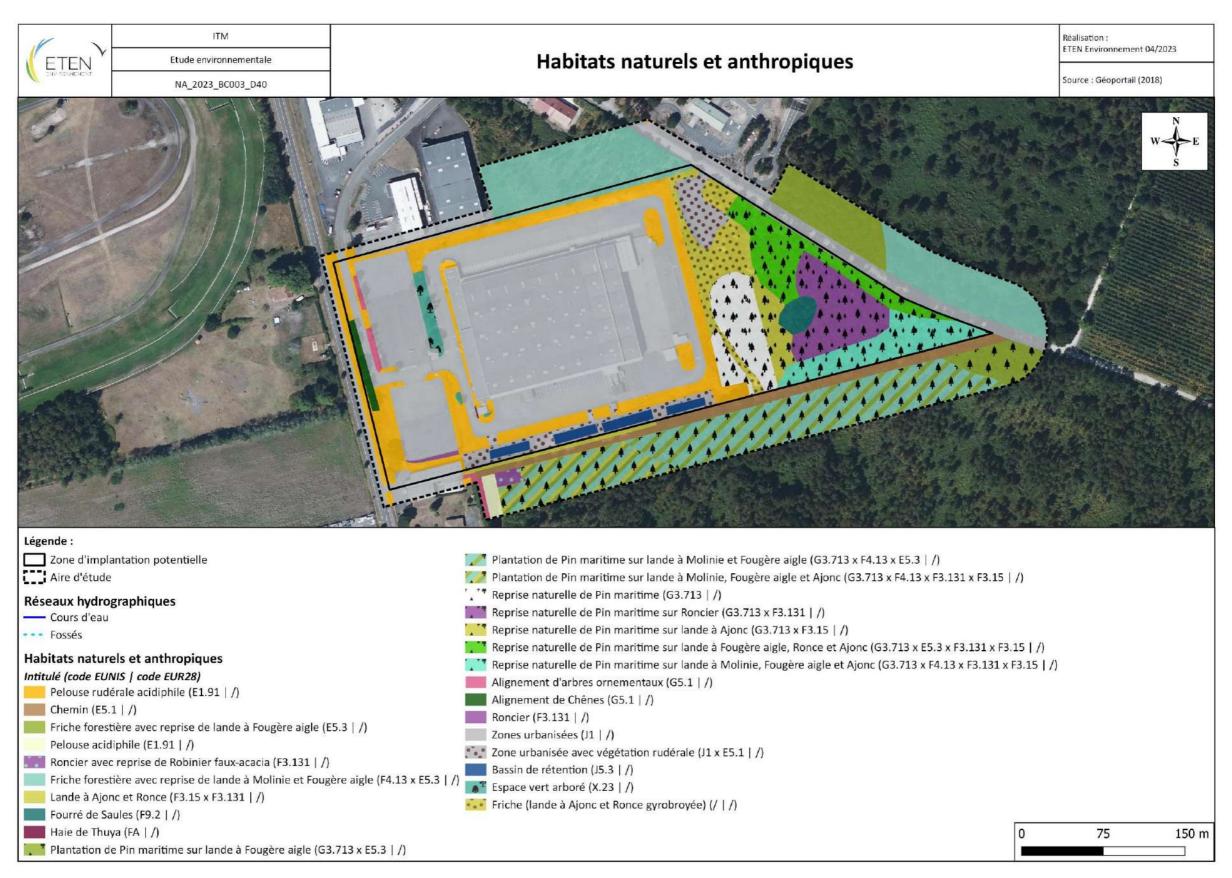
ETEN

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natur a 2000	Syntaxo n	Zone humide <sup>1</sup>	Surfac e dans l'aire d'étud e (ha)	Surfac e relativ e (%)
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713 x F4.13 x F3.131 x F3.15	42.813 x 31.13 x 31.86 x 31.85	/	/	Н	0,45	3,0
Alignement d'arbres ornementaux	G5.1	84.1	/	/	Pro parte	0,07	0,4
Alignement de Chênes	G5.1	84.1	/	/	Pro parte	0,07	0,4
Zones urbanisées	J1	86	/	/	Non	5,80	38,1
Zone urbanisée avec végétation rudérale	J1 x E5.1	86 x 87.2	/	/	Pro parte	0,39	2,5
Bassin de rétention	J5.3	89.23	/	/	Non	0,16	1,0
Espace vert arboré	X.23	85.1	/	/	Pro parte	0,10	0,6
Friche (lande à Ajonc et Ronce gyrobroyée)	/	87.1	/	/	Pro parte	0,39	2,6
TOTAL						15,23	100,0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Zone humide floristique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Légende : ☐ = L'habitat est caractéristique des zones humides.

Pro parte = L'habitat n'est pas systématiquement ou entièrement caractéristique des zones humides (Cf. annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009). Dans ce cas, la réalisation d'un relevé phytosociologique doit être réalisé pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non. Le résultat de ces investigations est présenté dans le chapitre relatif aux zones humides.





Carte 5: Habitats naturels et anthropiques





#### IV. 3. 2. Absence d'habitat naturel d'intérêt communautaire

Lors de l'investigation de terrain en date du 24 janvier 2023, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié au sein de l'aire d'étude. Ce paragraphe est donc sans objet.

#### IV. 3. 3. 15 habitats naturels et anthropiques communs

Les habitats naturels et anthropiques communs (qui composent les formations) sont décrits cidessous.

#### **❖** Pelouse acidiphile (code EUNIS : E1.91 : CCB : 35.23)

Il s'agit de formations herbacées rases des sols siliceux secs atlantiques. Cet habitat est souvent pauvre en espèces, avec une forte représentation de plantes annuelles comme l'Ornithope comprimé (Ornithopus compressus), la Cotonnière naine (Logfia minima) ou la Téesdalie à tiges nues (Teesdalia nudicaulis). Il est également susceptible d'accueillir le Lotier hispide (Lotus hispidus) et le Lotier grêle (Lotus angustissimus), espèces protégées sur le territoire de l'ancienne Aquitaine. Commun dans les zones ouvertes du massif des landes de Gascogne, cet habitat présente un enjeu de conservation faible.

Sur le site, cet habitat est présent sous deux formations : la pelouse rudérale acidiphile et la pelouse acidiphile. La pelouse acidiphile est présente hors de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et est en bon état de conservation. La pelouse rudérale acidiphile est localisée dans la ZIP et dans l'aire d'étude au niveau des espaces verts. L'enjeu de conservation de ces pelouses est jugé faible.

Enjeu local

**Faible** 



Pelouse rudérale acidiphile ©ETEN Environnement, 24/01/2023



#### **Végétation rudérale (code EUNIS : E5.1 / CCB : 87.2)**

Il s'agit de milieux le plus souvent remaniés ou à l'interface des milieux anthropisés et naturels. Les communautés végétales caractéristiques de cet habitat comportent une majorité d'espèces nitrophiles. Les perturbations régulières peuvent favoriser l'implantation d'espèces exotiques envahissantes. Cet habitat présente généralement une valeur patrimoniale très faible.

Sur l'aire d'étude, cette végétation rudérale s'est installée sur des zones urbanisées composé de graviers. Des espèces exotiques y sont présentes tel que l'Onagre bisannuelle et le Datura. L'enjeu de conservation est jugé très faible.

Enjeu local
Très faible



Zone urbanisée avec végétation rudérale ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **❖** Lande à Fougère aigle (code EUNIS : E5.3 / CCB : 31.86)

Il s'agit d'un habitat mésophile dominé par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum (L.) Huhn*). Les landes à Fougères sont favorisées par l'exploitation forestière. En effet, l'entretien des parcelles à vocation forestière, et notamment l'entretien du sous-bois visant à éliminer les ligneux (passage du rouleau landais), a tendance à favoriser l'installation de cette espèce cosmopolite, formant ainsi des patchs au sein d'autres types de landes ou de grandes étendues homogènes. Ce milieu présente un faible intérêt de conservation en raison de son caractère commun, de sa faible diversité spécifique et d'une résilience relativement importante.

Sur l'aire d'étude, les landes à Fougère aigle sont présentes en sous strate de plantation ou de reprise naturelle de Pin maritime parfois en mosaïque avec de la lande à Molinie, Ajonc et/ou roncier. Cette lande se développe également sur des friches forestières, parfois en mosaïque avec de la lande à Molinie. L'enjeu de conservation de la lande à Fougère aigle est jugé faible.

Enjeu local
Faible

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESU.



Friche forestière avec reprise de Fougère aigle ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **Approximate State of the Contract of the Cont**

Il s'agit de formations de Ronces (*Rubus sp.*). Cet habitat très commun présente une faible valeur patrimoniale mais peut potentiellement servir de zones d'alimentation et de nidification pour les passereaux.

Dans l'aire d'étude, les ronciers sont principalement en sous strate des reprises naturelles de Pin maritime parfois en mosaïque avec des landes à Ajonc et/ou Fougère aigle. Cet habitat est également présent en mosaïque avec des landes à Ajonc. L'enjeu de conservation est jugé faible.

Enjeu local

Faible



Lande à Ajonc et Roncier ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **Application 19 Lande à Ajonc (code EUNIS : F3.15 / CCB : 31.85)**

Il s'agit d'un habitat plutôt mésophile dominé par l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus* L.). Sa présence traduit un entretien moins régulier de la parcelle, permettant l'installation de ligneux. Ce milieu présente un faible intérêt de conservation en raison de son caractère commun, de sa faible diversité spécifique et d'une bonne résilience.

Dans l'aire d'étude, les landes à Ajonc d'Europe sont principalement en sous strate des plantations ou reprises naturelles de Pin maritime parfois en mosaïque avec des landes à Fougère aigle et / ou ronciers. Cet habitat est également présent en mosaïque avec des ronciers. L'enjeu de conservation est jugé faible.

Enjeu local

**Faible** 



Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Fougère aigle, Ronce et Ajonc ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **❖** Lande à Molinie (code EUNIS : F4.13 / CCB : 31.13)

Dominé par la Molinie bleue (*Molinia caerulea* (L.) Moench), **cet habitat est caractéristique des zones humides selon le critère floristique de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 <b>précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides).** Il s'agit d'un faciès dégradé de lande humide. Elles peuvent également accueillir une espèce à très forte valeur patrimoniale : le Fadet des Laîches, espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats et protégée au niveau national, relativement commune dans le département.

Sur l'aire d'étude, les landes à Molinie sont présentes en sous strate de plantation ou de reprise naturelle de Pin maritime parfois en mosaïque avec de la lande à Fougère aigle et/ou Ajonc. Cette lande se développe également sur des friches forestières, parfois en mosaïque avec de la lande à Fougère aigle. L'enjeu de conservation de la lande à Molinie est jugé faible lorsqu'elle est très dégradée à modéré.

Enjeu local

Faible à modéré Selon l'état de conservation

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MES





Friche forestière avec reprise de lande à Molinie et Fougère aigle © ETEN Environnement, 26/01/2023

#### ❖ Fourré de Saules (code EUNIS : F9.2 / CCB : 44.92)

Il s'agit d'un habitat caractéristique des zones humides selon le critère floristique de l'Arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides). Ces communautés arbustives sont dominées par diverses espèces de Saules (ici le Saule roux). Elles se développent sur des sols méso-eutrophes, engorgés une grande partie de l'année. Ces communautés sont bien répandues sur l'ensemble du territoire national mais elles ont cependant diminué depuis plusieurs années (assèchement des zones humides, mise en culture). Il s'agit d'un habitat assez stable qui dépend du niveau des eaux, il reste sensible à la pollution des eaux.

Sur l'aire d'étude, le fourré de Saules est localisé au milieu de reprise naturelle de Pin maritime. Il est localisé au niveau d'un secteur composé de remblais de type petits graviers induisant des rétentions d'eau temporaires permettant l'installation des Saules. L'enjeu de conservation est jugé modéré.

Enjeu local

Modéré



Fourré de Saules ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **❖** Haie de Thuya (code EUNIS : FA / CCB : 84.1)

Il s'agit de haies plantées avec des espèces non locales. Elles peuvent être composées d'espèces exotiques envahissantes et des espèces européennes se trouvant en dehors de leur aire de répartition.

Sur la zone d'implantation potentielle, il s'agit d'une haie de Thuya régulièrement Enjeu local entretenue. L'enjeu de conservation est jugé faible.



Haie de Thuya ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **❖** Plantation de Pin maritime (code EUNIS : G3.713 / CCB : 42.813)

Cet habitat correspond à l'ensemble des peuplements homogènes de Pins maritimes (*Pinus pinaster Aiton*), d'âge variable et d'origine artificielle. Ces plantations sont souvent gérées de façon intensive dans un objectif principal de production de bois. La végétation adventice est considérée comme concurrente et donc souvent éliminée. La culture mono-spécifique favorise en outre les attaques de parasites. L'exploitation se fait par coupe rase sans chercher à retrouver une régénération par semis, on ne conserve donc pas de semenciers. La diversité au sein de ces milieux est généralement faible à très faible, il est néanmoins possible d'y rencontrer quelques espèces qui vivent soit en parasites soit en commensaux, ou qui trouvent en sous-bois un abri favorable (comme par exemple, l'Engoulevent d'Europe lorsque le sous-bois est bien ras ou la Fauvette pitchou au sein des jeunes pinèdes). Les plantations sont principalement menacées par les intempéries, les feux de forêt et les parasites. L'intérêt de ces boisements dépend de leur sous-bois, les plantations de Pins maritimes sur landes à Fougère aigle présentant moins d'intérêt.

Les plantations de Pin maritime (d'environ 20 m) sont localisées hors de la zone	Enjeu local
d'implantation potentielle. La sous strate de ses plantations est composée de	
lande à Fougère aigle, Molinie et Ajonc qui peuvent former des mosaïques	Faible
d'habitats.	

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE



Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### \* Reprise naturelle de Pin maritime

Il s'agit de formation arbustive à arborées, plus ou moins denses, composées de Pins maritimes ayant colonisé naturellement une lande et ne faisant donc pas l'objet d'une plantation. A l'inverse des plantations de Pins maritimes en futaie régulière, l'âge des Pins est très variable au sein d'une même unité de gestion.

Les reprises naturelles de Pin maritime (d'environ 15 m) se sont développées suite au remaniement des sols entre 2000 et 2006. La sous strate est composée, selon les secteurs, de lande à Molinie, Fougère aigle, Ajonc et roncier en mosaïques. Sur une partie de l'aire d'étude, la sous-strate observée en janvier 2023 a été gyrobroyée en avril 2023, de ce fait aucune végétation n'est présente. L'enjeu de conservation est jugé faible.

**Enjeu local** 

Faible



Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Ajonc ©ETEN Environnement, 24/01/2023



Reprise naturelle de Pin maritime ©ETEN Environnement, 19/04/2023

#### Alignement d'arbres (code EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)

Cet habitat boisé de faible superficie présente une forme linéaire. La patrimonialité de cet habitat dépend des espèces qui composent l'alignement (essences, densité, ...), mais repose également sur leur âge. En effet, les plus vieux alignements peuvent abriter des espèces d'insectes saproxylophages, souvent patrimoniaux et peuvent en outre offrir des cavités permettant la nidification de nombreux oiseaux. Leur intérêt est donc très hétérogène.

Sur l'aire d'étude, il s'agit d'alignement de Chêne pédonculé (Quercus robur) à proximité de la RD 947 avec un enjeu de conservation jugé modéré.

**Enjeu local** Faible à modéré Selon l'état de

Deux autres alignements d'arbres, composés de Tulipier de Virginie ou de conifères non indigènes, sont également présents au sein de l'aire d'étude. Leur conservation enjeu de conservation est jugé faible.



Alignements de Chênes ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### Zones urbanisées (Code EUNIS : J1 / CCB : 86)

Il s'agit de l'ensemble des zones urbanisés : routes, constructions diverses : habitations, bâtiments agricoles...

Cos aspasos no présentant augun intérât floristique	Enjeu local
Ces espaces ne présentent aucun intérêt floristique.	Nul



Zones urbanisées ©ETEN Environnement, 24/01/2023

#### **❖** Bassin de rétention (code EUNIS : J5 / CCB : 89.23)

Il s'agit de bassin artificiel permettant de stocker les eaux pluviales.

Sur la zone d'implantation potentielle, 4 bassins de rétention bâchés et sans végétation sont présents. L'enjeu de conservation est jugé très faible.

Enjeu local Très faible



Bassin de rétention ©ETEN Environnement, 26/01/2023

#### Espaces verts arborées (code EUNIS : J5 / CCB : 89.23)

Il s'agit de petit bosquet ornemental au sein des espaces verts. Ces milieux « jardinés » ou entretenus renferment en général des espèces horticoles présentant un faible intérêt du point de vue de la biodiversité locale.

Sur le site, il s'agit de petits bosquets d'essences horticoles présents au sein de la zone d'implantation potentielle au niveau de la pelouse rudérale acidiphile (espaces verts). L'enjeu de conservation est jugé faible.

Enjeu local Faible



Espace vert arboré ©ETEN Environnement, 24/01/2023



#### **❖** Friche forestière (code EUNIS : x / CCB : 87.1)

Cet habitat correspond aux divers types de friches se développant sur des sites plus ou moins influencés par l'Homme voire régulièrement perturbés. Il constitue donc les premiers stades dans la dynamique de recolonisation.

Sur le site, il s'agit de friche forestière avec beaucoup de sols à nu ou se développe des landes à Fougère parfois en mosaïque avec de la lande à Molinie. Ces habitats sont localisés hors de la zone d'implantation potentielle. L'enjeu de conservation est jugé très faible.

Enjeu local

Très faible



Friche forestière avec reprise de lande à Fougère aigle et Molinie ©ETEN Environnement, 24/01/2023

❖ Friche (lande à Ajonc et Ronce gyrobroyée) (code EUNIS : x / CCB : 87.1)

Sur le site, il s'agit d'une lande à Ajonc et Ronce dense, observé en janvier 2023 en qui a été gyrobroyée en avril 2023. Aucune végétation n'est présente.

Enjeu local
Très faible



Friche (lande à Ajonc et Ronce gyrobroyée) ©ETEN Environnement, 19/04/2023



Lande à Ajonc et Ronce avant gyrobroyage ©ETEN Environnement, 24/01/2023

# IV. 3. 1. Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques : des enjeux nuls à modérés

Le tableau suivant présente les enjeux de conservation des habitats rencontrés sur l'aire d'étude.

Tableau 6 : Enjeux des habitats naturels et anthropiques inventoriés sur l'aire d'étude

Habitats naturels	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Statut (Code EUR28 / Natura 2000)	Rareté	État de conservation	Intérêt patrimonial	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Alignement de Chênes	G5.1	84.1	/	CC	Bon	Modéré	Modérée	Modéré
Fourré de Saules	F9.2	44.92	/	С	Dégradé	Modéré	Modérée	Modéré
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie et Fougère aigle	G3.713 x F4.13 x E5.3	42.813 x 31.13 x 31.86	/	СС	Dégradé	Modéré	Modérée	Modéré
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713 x F4.13 x F3.131 x F3.15	42.813x31.13x31.86x31.85	/	СС	Dégradé	Modéré	Modérée	Modéré
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713 x F4.13 x F3.131 x F3.15	42.813x31.13x31.86x31.85	/	СС	Dégradé	Modéré	Modérée	Modéré
Alignement d'arbres ornementaux	G5.1	84.1	/	CC	Bon	Faible	Modérée	Faible
Espace vert arboré	X.23	85.1	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Friche forestière avec reprise de lande à Molinie et Fougère aigle	F4.13 x E5.3	87.1 x 31.13 x 31.86	/	С	Dégradé	Modéré	Faible	Faible
Haie de Thuya	FA	84.1	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Lande à Ajonc et Ronce	F3.15 x F3.131	31.85 x 31.831	/	С	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Pelouse acidiphile	E1.91	35.23	/	С	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Pelouse rudérale acidiphile	E1.91	35.23	/	С	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle	G3.713 x E5.3	42.813 x 31.86	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Reprise naturelle de Pin maritime	G3.713	42.813	/	СС	Très dégradé	Faible	Faible	Faible
Reprise naturelle de Pin maritime sur Roncier	G3.713 x F3.131	42.813 x 31.831	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible



C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSA



Habitats naturels	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Statut (Code EUR28 / Natura 2000)	Rareté	État de conservation	Intérêt patrimonial	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Ajonc	G3.713 x F3.15	42.813 x 31.85	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Fougère aigle, Ronce et Ajonc	G3.713 x E5.3 x F3.131 x F3.15	42.813x31.86x31.831x31.85	/	CC	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Roncier	F3.131	31.831	/	СС	Bon	Faible	Faible	Faible
Roncier avec reprise de Robinier faux- acacia	F3.131	31.831	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Bassin de rétention	J5.3	89.23	/	CC	/	/	/	Très faible
Friche forestière avec reprise de lande à Fougère aigle	E5.3	87.1 x 31.86	/	СС	Dégradé	Très faible	Très faible	Très faible
Friche (lande à Ajonc et Ronce gyrobroyée)	/	/	/	СС	Très dégradé	Très faible	Très faible	Très faible
Zone urbanisée avec végétation rudérale	J1 x E5.1	86 x 87.2	/	CC	Dégradé	Très faible	Très faible	Très faible
Chemin	E5.1	87.2	/	СС	Dégradé	Très faible	Très faible	Très faible
Zones urbanisées	J1	86	/	СС	/	/	/	Nul

Rareté: Très rare (RR); Rare (R); Assez Rare (AR); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Les enjeux concernant les habitats naturels sont jugés nuls à modérés. Les enjeux les plus forts concernent les habitats humides et les alignements de Chênes. Les enjeux les plus faibles sont, quant à eux, liés aux habitats les plus anthropisés et milieux urbanisés.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> selon le secteur considéré (voir carte)

### IV. 4. Flore : des espèces caractéristiques du plateau des Landes de Gascogne avec la présence potentielle de flore patrimoniale

# IV. 4. 1. Analyse bibliographique : 12 espèces floristiques protégées recensées sur une maille de 5 km x 5 km

La base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) recense 12 espèces floristiques protégées dans le secteur de l'aire d'étude (1 maille de 5 km sur 5 km) dont une qui est un taxon sensible. Ces espèces ont été recensées par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), Biotope, Société Linnéenne de Bordeaux, le Conseil Départemental des Landes et par des observateurs sans organismes, entre 01/01/1846 et 28/07/2021.

Toutefois, aucune espèce protégée n'est mentionnée sur une maille de 1 km x 1 km au droit de l'aire d'étude.

Tableau 7 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans une maille de 5km x 5km dans le secteur de l'aire d'étude - Sources : OBV et INPN, consultées le 01/02/2023

		S	tatut			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr	LR Aq.	Ecologie
Laîche à deux étamines	Carex diandra Schrank, 1781	Régionale (Ex-région Aquitaine)	Oui	NT	/	Marais tourbeux
Laîche fausse brize	Carex pseudobrizoides Clavaud, 1876	Nationale	Oui	LC	NT	Pelouse et bois clair
Crypside faux vulpin	Crypsis alopecuroides (Piller & Mitterp.) Schrad., 1806	Régionale (Ex-région Aquitaine)	Oui	LC	NT	Lieux humides sablonneux
Rossolis à feuilles intermédiaire	Drosera intermedia Hayne, 1798	Nationale	Oui	LC	LC	Milieux tourbeux et des fossés
Rossolis à feuilles rondes	Drosera rotundifolia L., 1753	Nationale	Oui	LC	NT	Milieux tourbeux et des fossés
Erythrone dent-de- chien	Erythronium dens- canis L., 1753	Départementale (Landes)	Oui	LC	LC	Pelouses à seslérie en lisière de bosquets de pins, chênes, charme- houblon et pelouses acides
Lindernie couchée	Lindernia procumbens (Krock.) Philcox, 1965	Nationale	Oui	EN	EN	Sables limoneux des cours d'eau
Lotier grêle	Lotus angustissimus L., 1753	Régionale	Non	LC	LC	Pelouses herbacées annuelle siliceuses



B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE

Nama	No	Statut				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr	LR Aq.	Ecologie
		(Ex-région Aquitaine)				
Lotier hispide	Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Régionale (Ex-région Aquitaine)	Non	LC	LC	Pelouses herbacées annuelle siliceuses
Lysimaque minime	Lysimachia minima (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Régionale (Ex-région Aquitaine)	Oui	LC	LC	Lieux sablonneux humides
Narthécie des marais	Narthecium ossifragum (L.) Huds., 1762	Régionale (Ex-région Aquitaine)	Oui	LC	NT	Marais et landes tourbeux

#### Légende :

Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF | LR Fr = Liste rouge UICN France — LR Aq = Liste rouge UICN Aquitaine
Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique,
DD = Données insuffisantes

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Selon la base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), douze espèces protégées, dont un taxon sensible, ont été observées dans 1 mailles de 5 km x 5 km au niveau de l'aire d'étude.

L'inventaire réalisé le 24 janvier 2023, soit en période hivernale, n'est pas favorable pour l'observation de ces espèces. Une attention particulière a donc été apportée sur les habitats naturels favorables aux espèces mentionnées dans la bibliographie.

# IV. 4. 2. Inventaires de terrain : Habitats favorables pour 2 espèces floristiques protégées et 7 espèces exotiques envahissantes

La flore inventoriée est relativement commune et caractéristique du plateau des Landes de Gascogne et des zones urbanisées. La liste des espèces inventoriées sur l'aire d'étude est présente en annexe 1.

# IV. 4. 2. 1. Flore patrimoniale : présence d'habitats favorables pour 2 espèces protégées

Lors de l'inventaire de terrain aucune flore protégée n'a été observée. De plus, l'inventaire réalisé en hiver (24/01/2023) n'est pas la période la plus favorable pour l'observation des espèces floristiques.

Toutefois, des habitats naturels et anthropiques, présents sur l'aire d'étude, sont favorables pour deux des espèces mentionnées par l'OBV-NA, présentes dans une maille de 5 km x 5km au niveau de l'aire d'étude. Il s'agit du Lotier hispide (Lotus hispidus) et du Lotier grêle (Lotus angustissimus), espèces protégées au niveau régional (ex-région Aquitaine).

#### Lotier hispide et Lotier grêle

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus* Desf. ex DC) et le Lotier grêle (*Lotus angustissimus* L., 1753) sont des fabacées annuelles de 10 à 50 cm, des plaines de la façade atlantique (0-600m). Ces espèces sont assez communes en Aquitaine, en particulier dans les milieux remaniés. En cas de présence, l'enjeu de conservation de ces espèces est jugé faible. Ils sont inféodés aux pelouses herbacées annuelles sur sols pauvres plutôt siliceux ou bien sur des zones de remblais. Ces espèces se retrouvent aussi bien dans des milieux secs que des milieux méso-hygrophiles. Sa floraison a lieu de mai à juillet.

Sur l'aire d'étude, les habitats naturels et anthropiques favorables pour ces espèces sont :

- Les pelouses acidiphiles (code EUNIS : E1.91), sur une surface de 0,05 ha ;
- Les pelouses rudérales acidiphiles (code EUNIS : E1.91), sur une surface de 1,49 ha;
- Les zones urbanisées avec végétation rudérale (code EUNIS : J1 x E5.1), sur une surface de 0,10 ha ;

Afin de vérifier si ses espèces sont présentes ou non au sein de l'aire d'étude, un inventaire de terrain doit être réalisé entre mai et juillet.

La figure ci-après présente les exigences écologiques de cette plante ainsi que sa répartition en France.



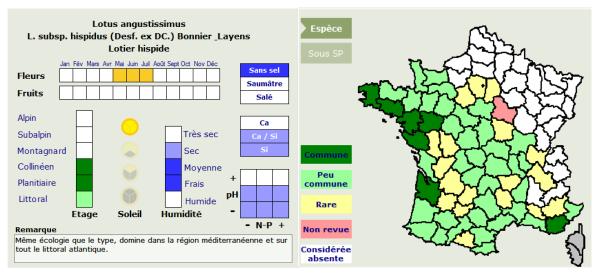


Figure 3 : Ecologie et répartition du Lotier hispide (Source : FloreNum)



De gauche à droite : Lotier hispide (Lotus hispidus) ; Lotier grêle (Lotus angustissimus)

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Lors de l'inventaire de terrain aucune flore protégée n'a été observée.

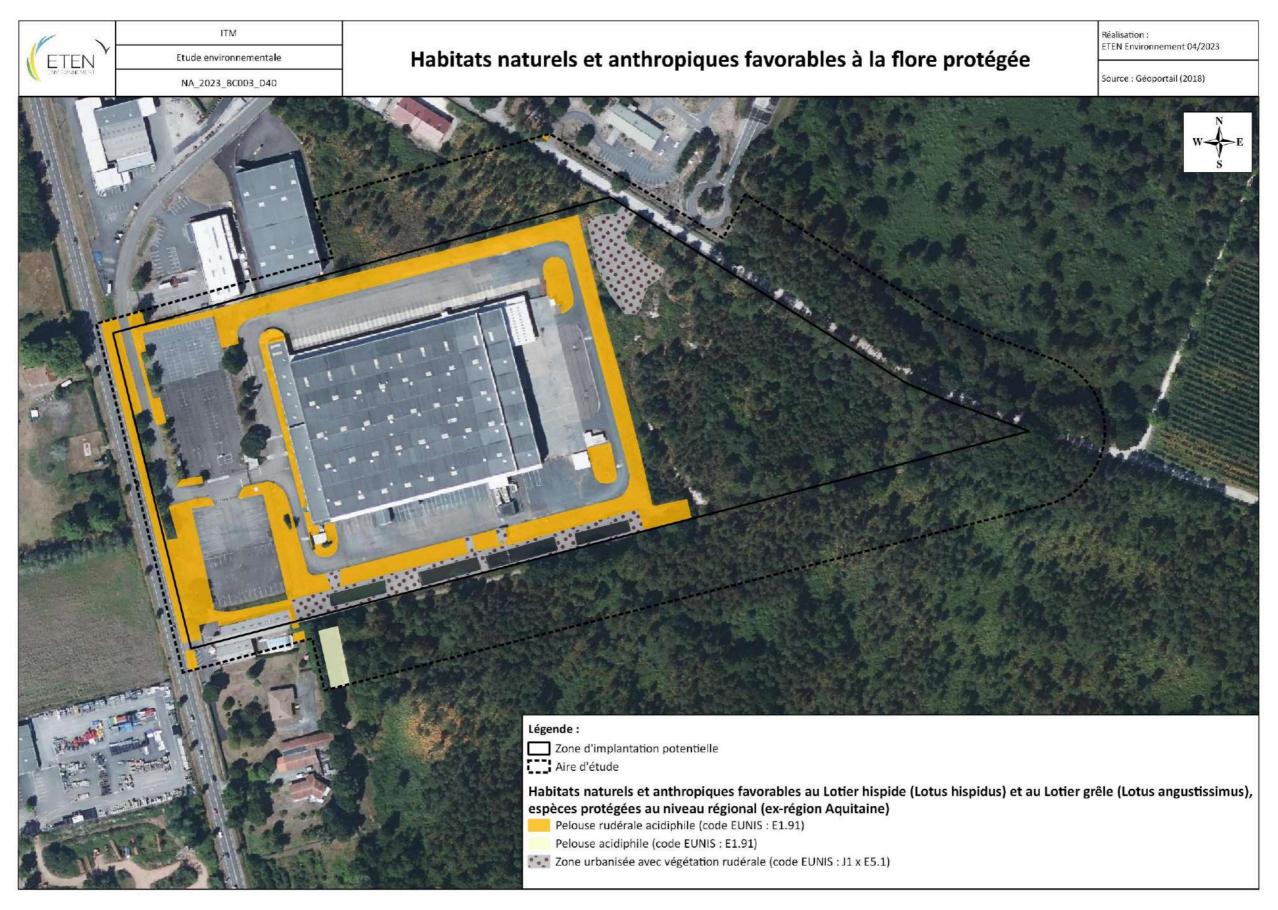
Néanmoins, six habitats naturels et anthropiques, d'une surface totale de 1,64 ha, sont favorables au développement du Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et du Lotier grêle (*Lotus angustissimus*), espèces protégées au niveau régional (ex-région Aquitaine).

Afin de vérifier si ses espèces sont présentes ou non au sein de l'aire d'étude, un inventaire de terrain doit être réalisé entre mai et juillet.

Par ailleurs, ces espèces, bien que protégées, présentent un enjeu faible (source : CBNSA).

La carte, page suivante, localise les habitats favorables à la flore patrimoniale.





Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques favorables à la flore protégée

A – METHODES UTILISEES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



### IV. 4. 2. 2. Présentation des 7 espèces exotiques envahissantes

Sept espèces exotiques envahissantes, selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA 2016), ont été contactées sur l'aire d'étude. Parmi elles, deux sont des espèces exotiques envahissantes avérées, cinq sont des espèces exotiques envahissantes potentielles.

Tableau 8: Flore invasive inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement

Nom valide	Nom commun	Statut
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Gynérium argenté, Cortadérie argentée, Roseau à plumes, Cortadérie de Selloa	PEE av.
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux acacia, Carouge	PEE av.
Datura stramonium L., 1753	Datura stramoine, Stramoine, Herbe-à-la-taupe, Datura officinal, Pomme épineuse	PEE pot.
Erigeron canadensis L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	PEE pot.
Laurus nobilis L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce	PEE pot.
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	PEE pot.
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge, Chêne rouge d'Amérique	PEE pot.





De gauche à droite : Herbe de la pampa et Datura sur l'aire d'étude © ETEN Environnement



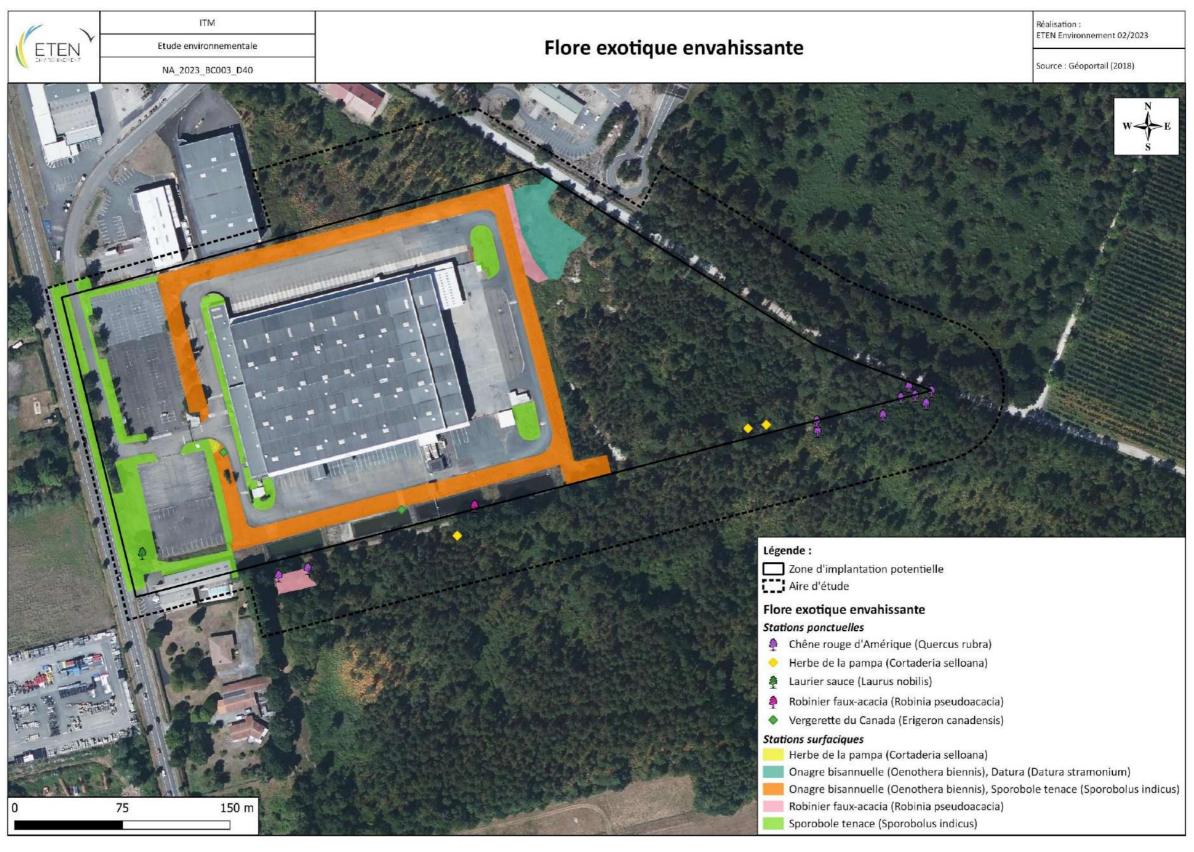


De gauche à droite : Chêne rouge d'Amérique et Onagre bisannuelle sur l'aire d'étude © ETEN Environnement

#### >>> Ce qu'il est important de retenir :

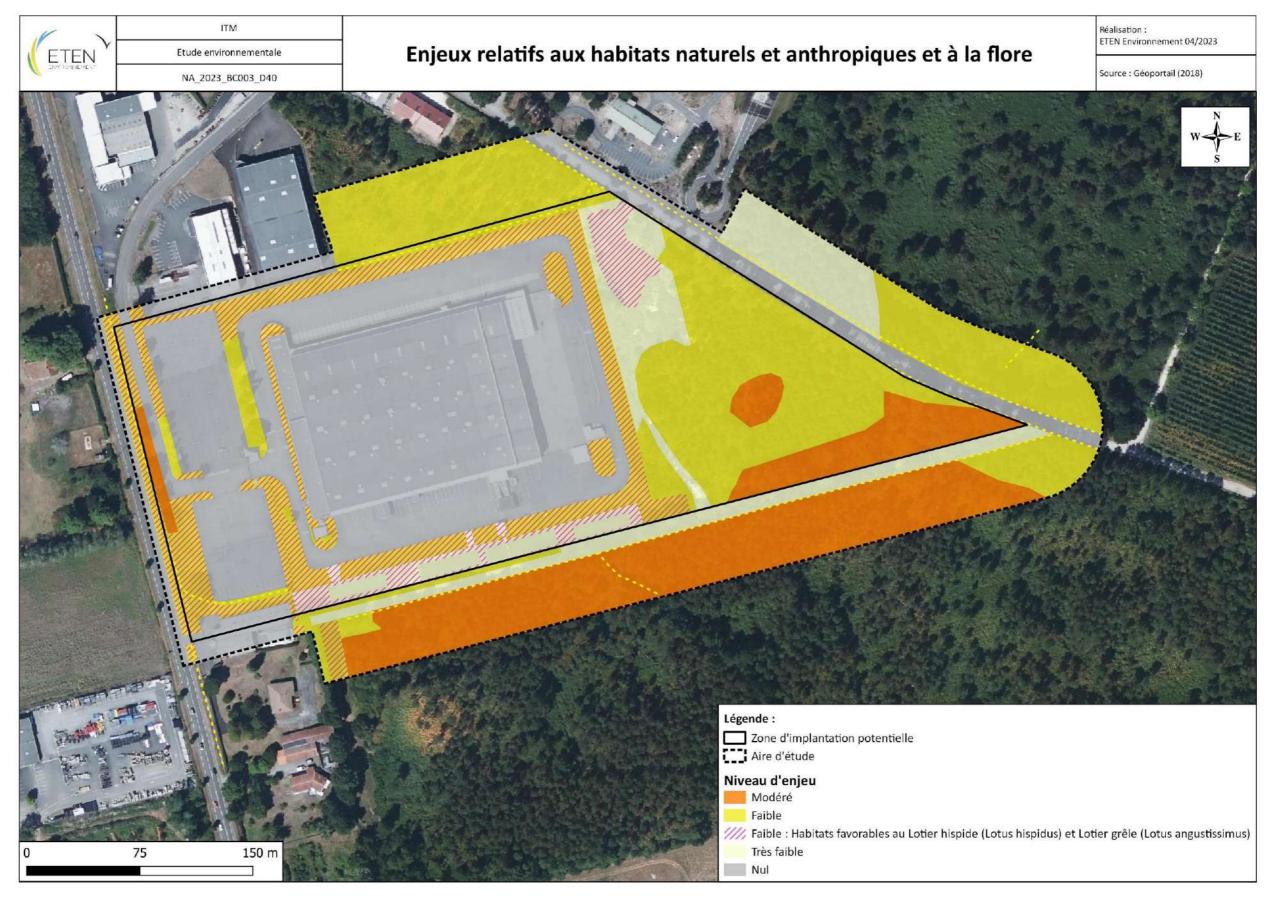
Sept espèces exotiques envahissantes ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate, dont 2 sont des plantes envahissantes avérées. Elles mettent en évidence le caractère anthropisé de l'aire d'étude.

La carte, page suivante, présente la flore exotique envahissante identifiée sur l'aire d'étude.



Carte 7 : Flore exotique envahissante identifiée sur le site





Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore

A – METHODES UTILISEES D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



# IV. 5. Faune : 35 espèces différentes inventoriées au sein de l'aire d'étude

### IV. 5. 1. Données bibliographiques

Plusieurs bases de données ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir, les bases de données faune Aquitaine et FAUNA (maille de 5 km x 5 km) ainsi que les Formulaire Standard de données des sites N2000 les plus proches. Les espèces d'intérêts communautaires dont les habitats sont favorables à leurs présences dans l'aire d'étude ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude (consultée le 25/01/2023)

Fsnèce	Source		
Lspece	(base de données consultée)		
Ecureuil roux	FAUNA ; INPN		
Hérisson d'Europe	INPN		
Noctule commune	FAUNA ; INPN		
Sérotine commune	FAUNA ; INPN		
Noctule de Leisler	FAUNA ; INPN		
	INPN ; FAUNA		
•	FAUNA ;INPN		
	INPN ; FAUNA		
	FAUNA		
	INPN		
	FAUNA		
	FAUNA		
	FAUNA		
•	FAUNA		
•	FAUNA		
Chardonneret élégant	FAUNA		
Fauvette pitchou	FAUNA ;INPN		
Pie grièche écorcheur	Faune Aquitaine		
Alouette lulu	FAUNA		
Pipit farlouse	FAUNA		
Tourterelle des bois	FAUNA ; INPN		
Linotte mélodieuse	FAUNA		
Gobemouche noir	FAUNA ; Faune Aquitaine		
Bouvreuil pivoine	Faune Aquitaine		
Cisticole de joncs	FAUNA ; Faune Aquitaine		
Serin cini	FAUNA		
Moineau friquet	INPN ; FAUNA		
Engoulevent d'Europe	FAUNA ; Faune Aquitaine		
Cigogne blanche	FAUNA		
Milan noir	FAUNA		
Elanion blanc	FAUNA		
	Hérisson d'Europe Noctule commune Sérotine commune Noctule de Leisler Grande Noctule Pipistrelle commune Pipistrelle pygmée Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle de Nathusius Murin de Natterer Murin de Daubenton Murin d'Alcathoe Barbastelle d'Europe Verdier d'Europe Chardonneret élégant Fauvette pitchou Pie grièche écorcheur Alouette lulu Pipit farlouse Tourterelle des bois Linotte mélodieuse Gobemouche noir Bouvreuil pivoine Cisticole de joncs Serin cini Moineau friquet Engoulevent d'Europe Cigogne blanche Milan noir		

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE

Groupe taxonomique	Espèce	Source (base de données consultée)
	Bondrée apivore	FAUNA
	Faucon hobereau	FAUNA
	Circaète jean le blanc	Faune Aquitaine
	Pic noir	FAUNA
	Pélodyte ponctué	INPN
	Rainette méridionale	FAUNA
Ammhibiana	Crapaud épineux	FAUNA
Amphibiens	Grenouille agile	FAUNA
	Grenouille rousse	FAUNA
	Triton palmé	FAUNA
	Vipère aspic	FAUNA ;INPN
	Couleuvre helvétique	FAUNA
Dontilos	Couleuvre verte et jaune	FAUNA
Reptiles	Lézard des murailles	FAUNA
	Lézard vivipare	FAUNA
	Lézard à deux raies	FAUNA
	Fadet des laiches	FAUNA ; INPN
Rhopalocères	Azuré de l'Ajonc	INPN
	Damier de la Succise	INPN
Coléoptères	Grand Capricorne	INPN

Une attention particulière a été porté à l'analyse des milieux et à la présence potentielle de ces espèces sur l'aire d'étude rapprochée.

D'après la bibliographie, des espèces protégées communes caractéristiques des milieux boisés sont potentiellement présentes sur l'aire d'étude rapprochée, il s'agit par exemple du Pinson des arbres, des Mésanges, du Pic vert et de la Buse. Au niveau des milieux ouverts, le Pipit farlouse est mentionné dans la bibliographie.

Les enjeux pressentis sont localisés au niveau du boisement. Ils concerneront principalement les rapaces et passereaux des milieux boisés.

L'aire d'étude rapprochée comprend une zone urbanisée et ses abords (bassins de rétention, espaces verts...). Des espèces fréquentant les milieux anthropophiles tels que le Hérisson d'Europe, les amphibiens dans les bassins ou les chiroptères.

## En raison de sa faible étendue et de sa localisation au sein d'une zone industrielle, le milieu n'est pas propice à une importante diversité faunistique.

Les espèces et les habitats d'espèces identifiés via l'étape de récolte des données et la réalisation d'inventaires de terrain sont présentés ci-après. Des raisonnements par potentialité ont également été effectués afin d'établir un diagnostic le plus juste possible.

L'Annexe 2 présente la liste complète des espèces identifiées.

#### IV. 5. 2. Avifaune

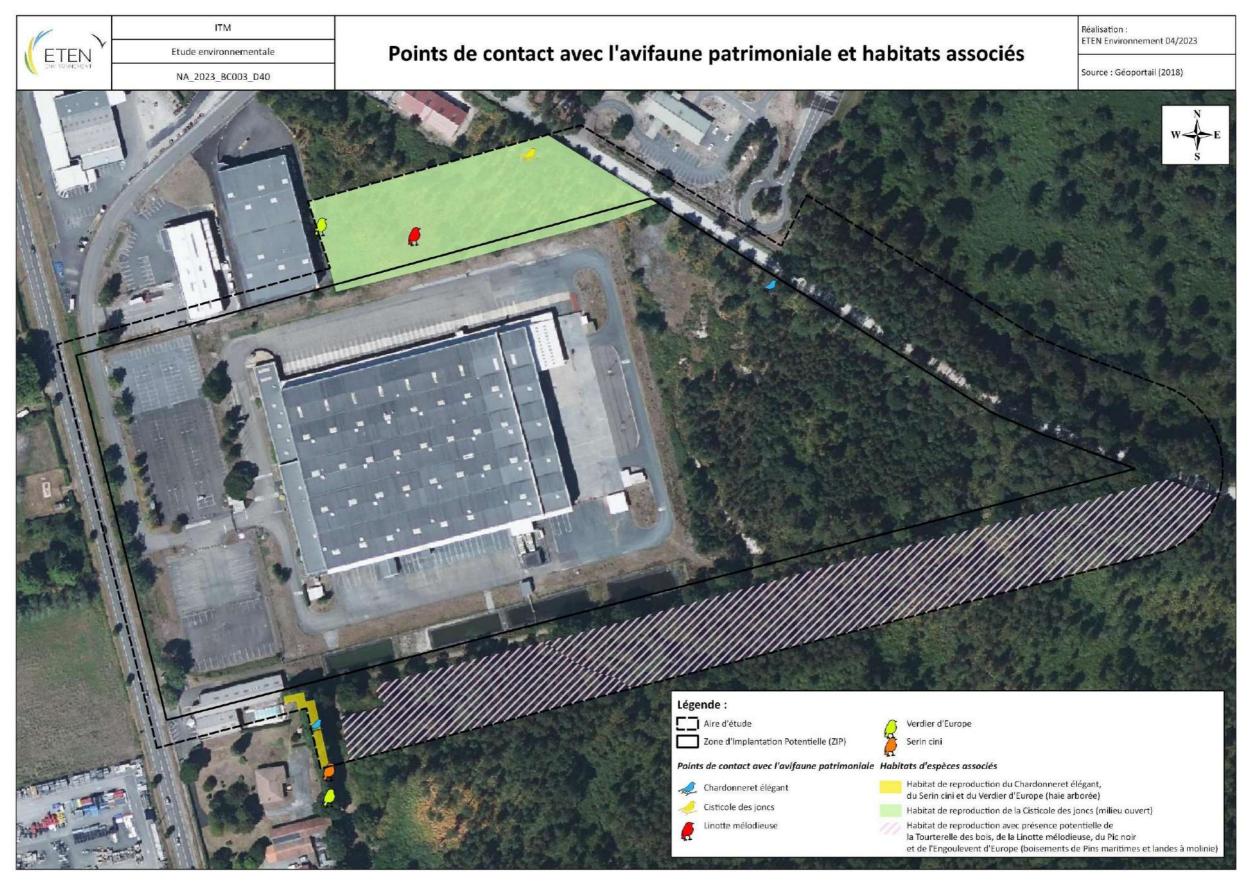
Les habitats présents sur le site d'étude ne sont pas favorables à l'installation d'un cortège avifaunistique diversifié.

Les inventaires ont permis de recenser 40 espèces au sein de l'aire d'étude rapprochée. Ce sont essentiellement des passereaux. Parmi ces espèces, beaucoup sont communes telles que : la Mésange charbonnière, à longue-queue et huppée, le Pinson des arbres ou encore le Grimpereau des jardins. Sur l'ensemble de ce cortège, aucune espèce d'oiseaux présente des enjeux de conservations au titre de leur classement à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Cependant, au vu des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée des potentialités écologiques sont pressentis pour des espèces patrimoniales classées en Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Ces espèces sont présentées sur la carte ci-après et sur les pages suivantes.





Carte 9 : Espèces et habitats d'espèces (Avifaune)

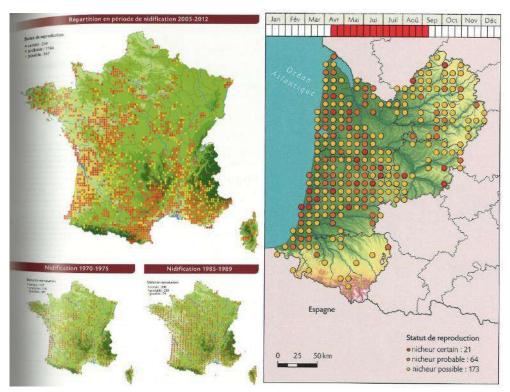
A – METHODES UTILISEES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



#### Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) :

En période de reproduction, l'aire de l'espèce s'étend sur l'ensemble de l'Europe, y compris le sud des pays nordiques. L'Engoulevent est un migrateur transsaharien. L'hivernage a lieu en Afrique tropicale, de l'Ethiopie au Soudan jusqu'au sud du continent. En France, si l'espèce est présente dans tout le pays, elle reste plus rare au nord et n'occupe pas tous les sites favorables. Il se rencontre essentiellement en plaine jusqu'à l'étage collinéen. Les zones d'hivernage africaines des populations françaises sont mal connues. En Aquitaine il est largement présent sur le plateau landais, tandis que vers l'est, il dédaigne l'Entre-Deux-Mers et ses vignobles. Il retrouve une répartition homogène dans le massif forestier de Dordogne et dans le nord du Pays Basque.

Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. Le sol doit être perméable ou bien ressuyé fin mai. L'Engoulevent s'installe dans les dunes stabilisées en cours de boisement, les friches, les landes et les coupes forestières. Dans les forêts de plaine traitées en futaie régulière, il affectionne les vastes coupes rases pendant une quinzaine d'années où il peut atteindre de fortes densités. En forêt, il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération naturelle ou artificielle qui peuvent comporter quelques arbres utilisés pour les postes de chants. Ceux-ci sont situés sur la partie supérieure des couronnes de résineux ou sur une branche où l'oiseau est posé en long. A défaut, une racine de chablis ou un piquet peuvent être utilisés comme poste de chant. Dans l'ouest de la France, il est plus rare dans les massifs forestiers installés sur limons profonds et riches où les régénérations referment très vite le couvert. Il peut s'installer, se maintenir ou se réinstaller dans des jeunes peuplements forestiers en croissance dès l'instant où il trouve une clairière d'une surface supérieure à un hectare. Quand les peuplements grandissent (au-delà de deux mètres jusqu'à six mètres), il niche dans les layons sylvicoles. Quelques couples peuvent s'installer en lisière de vieilles futaies claires de Pin sylvestre jouxtées de zones ouvertes susceptibles d'être utilisées comme territoire de chasse. Il présent également dans les tourbières faiblement boisées.



Carte 10 : Répartition nationale et régionale de l'Engoulevent d'Europe

Source : Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN.

Delachaux et Niestlé; Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé.



B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE

Aucun inventaire spécifique aux oiseaux nocturnes n'a été mis en place, ne permettant pas l'observation d'individus. Cependant, des habitats favorables avec présence potentielle de l'Engoulevent d'Europe sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation.

Enjeu local

En effet, l'espèce retrouve des habitats favorables à sa reproduction (landes à molinie) et à son alimentation (Pins et milieux ouverts).

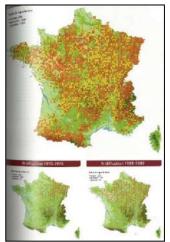
Modéré



Habitat favorable avec présence potentielle de l'Engoulevent d'Europe ©ETEN Environnement

#### Le Pic noir (*Dryocopus martius*):

Le Pic noir est une espèce paléarctique dont l'aire de distribution s'étend du nord de l'Espagne et de la France jusqu'au Japon. Il est présent dans la plupart des pays européens excepté au Royaume-Uni, en Irlande et au Portugal. En Aquitaine il est fréquent sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne jusqu'au massif de la Rhune. Il implanté depuis 10 à 15 ans en Dordogne et sur les pays de l'Adour. Il colonise progressivement le massif des Landes de Gascogne.





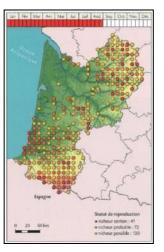


Figure 11 : Répartition nationale en période de nidification (à gauche), en hivernage (au centre) et nidification régionale (à droite) du Pic noir

Source : Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN.

Delachaux et Niestlé ; Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE





Le Pic noir est un oiseau essentiel des biocénoses forestières d'Eurasie. Ses loges offrent gîte et abri à une multitude d'espèces cavernicoles (oiseaux, mammifères, insectes...). Il a un impact important sur le bois mort et les arbres dépérissant, en accélérant leur décomposition. Dans les Pyrénées, il fréquente les hêtraies et hêtraies-sapinières de l'étage montagnard. Il creuse sa loge dans le hêtre commun dans 99% des cas. En plaine, il habite les forêts caducifoliées, les pinèdes et les peuplements mixtes et descend jusque dans les forêts d'arrière-dune. Le

Pic noir a besoin de grandes superficies boisées (150 à 600 ha), avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés (hêtre, platane, peuplier, chêne, pin maritime mort), de bois mort en abondance et de fourmilières. Les grandes coupes à blanc sont fréquentées pour obtenir une partie des aliments. Le creusement des loges s'effectue en janvier et février pour un envol des jeunes entre le mois de mai en plaine et en juin dans les Pyrénées. Les tempêtes récentes semblent avoir eu un impact positif sur le développement de l'espèce, en lui procurant une multitude d'arbres à nid et de ressources alimentaires (prolifération d'insectes xylophages). La tendance de sa population est à l'augmentation. Le Pic noir n'est pas menacé en Europe, bien que l'exploitation forestière en période de nidification puisse engendrer la destruction des nichées par l'abattage des arbres de nid. Les aménagements touristiques en montagne et le dérangement humain sont également des facteurs défavorables.

Aucun individu n'a été observé lors de l'unique passage sur site. Toutefois, des habitats favorables avec présence potentielle du Pic noir sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation. En effet, l'espèce retrouve des habitats favorables à sa reproduction et à son

alimentation (boisements de Pins maritimes et de feuillus et bois morts).

Enjeu local Faible

Dans une moindre mesure, la Cisticole des joncs, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Serin cini, le Verdier d'Europe contactés sur site et la Tourterelle des bois dont sa présence est potentielle démontrent aussi un intérêt de conservation compte tenu de leur statut de conservation défavorable (Vulnérables pour toutes les espèces citées) sur la liste des oiseaux nicheurs de France.

#### Autres espèces sensibles d'oiseaux

Le Chardonneret élégant est assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes. Cette espèce est toujours considérée comme une espèce commune, non menacé à l'échelle du continent. Cependant, il est certain que la détérioration et la banalisation des paysages campagnards, la disparition de nombreuses zones incultes au profit de l'urbanisation ou d'une agriculture productiviste, n'a pu qu'avoir un effet négatif sur les populations de chardonnerets en France.



Quatre individus de Chardonneret élégant ont été contactés lors de l'unique passage en période hivernale. L'espèce utilise l'aire d'étude pour le transit et l'alimentation, hors zone d'implantation.

Compte tenu des habitats présents il est probable que l'espèce soit reproductrice dans la haie arborée (Thuyas et Cyprès) de l'aire d'étude rapprochée.

**Enjeu local** 

Modéré

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE

La Cisticole des joncs habite les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles. Elle s'installe très souvent à l'intérieur ou à proximité de zones humides telles que les marais, les étendues inondées, les prairies imbibées d'eau, les fossés au bord des routes et les bordures des marécages. On la trouve aussi sur les côtes pourvues de salicorne herbacées, en marge des vasières, dans les champs de riz. C'est un oiseau qui vient la plupart du temps à basse altitude, mais on peut la trouver jusqu'à 2 100 mètres en Inde.



La Cisticole des joncs est insectivore mais elle ne dédaigne pas pour autant les petites graines des plantes palustres. Quand elle se déplace dans les joncs, elle recherche assidûment les araignées et évidemment elle ne s'empare jamais d'une toile d'araignée pour faire son nid sans en avoir dévoré le propriétaire. Les insectes sont capturés dans la végétation, à terre, mais rarement dans les airs.

La première ponte commence à la fin du mois de mars mais parfois uniquement en avril, car les oisillons sont très sensibles au froid et à l'humidité qui règnent encore à ces mois-là. La couvée comporte 4 à 5 œufs. Trois couvées ont lieu par saison, la première en avril, la deuxième en juin et la troisième en août, presque toujours à la fin du mois. Pour cette dernière, la Cisticoles des joncs utilise le nid des deux couvées précédentes.

Quatre individus ont été observés dans une friche forestière avec reprise de Molinie et Fougères, hors zone d'implantation. La Cisticole des joncs utilise cet habitat pour le transit et l'alimentation. Compte tenu de la potentialité écologique de la zone, il est probable que l'espèce y soit reproductrice.

Enjeu local

Modéré

La Linotte mélodieuse est un migrateur partiel. En hiver, on observe un déplacement massif vers les côtes atlantiques ainsi qu'un afflux des populations scandinaves et britanniques. Les couples s'installent volontiers en petites colonies lâches dans des milieux semi-ouverts. Le biotope préférentiel de l'espèce est la steppe ou la lande buissonnante. Le nid y est construit dans un arbuste à moins d'un mètre cinquante de hauteur. C'est une espèce essentiellement granivore, qui est aussi partiellement insectivore en été. Une première ponte a lieu fin avril de 5 œufs environ. Elle est succédée par une seconde ponte



au cours du mois de juin. Les pontes de remplacement sont fréquentes, se prolongeant jusqu'à la fin du mois de juillet.

Deux individus de Linotte mélodieuse ont été contactés en survol de la friche forestière. Les individus observés se reproduisent probablement dans les boisements de Pins de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation.

Enjeu local Faible

Le Verdier d'Europe est un oiseau de jardin familier et commun, se reproduisant dans le feuillage épais des arbres à feuillage persistant. En hiver, ils forment de grandes troupes qui visitent régulièrement les mangeoires où ils marquent une prédilection pour les arachides et les graines. Fréquents partout dans les régions agricoles riches en haies, les forêts de feuillus et mixtes pas trop touffues, dans les villages, parcs et jardins, mais aussi au milieu des villes, lorsqu'ils peuvent trouver quelques arbres et buissons.



Deux individus de Verdier d'Europe ont été contactés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Compte tenu des habitats présents, il est probable que l'espèce soit reproductrice dans les boisements (Pins mélangés de feuillus), la haie arborée et les arbres isolés de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation.

Enjeu local Modéré

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE



Le Serin cini niche dans les deux tiers du sud Paléarctique occidental. Thermophile, il est surtout abondant dans les régions méditerranéennes et niche dans une large gamme d'habitats semiouverts avec quelques grands arbres : garrigue, maquis, oliveraies, forêts claires mais aussi milieux urbains et semi-urbains : fermes, parcs, jardins, cimetières. Il niche préférentiellement dans les conifères. La présence d'arbres hauts est déterminante pour l'installation du nid et comme postes de chant. Les espaces ouverts riches en graines et en fruit sont nécessaires pour son alimentation essentiellement granivore.



Deux individus de Serin cini ont été contactés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Compte tenu des habitats présents, il est probable que l'espèce soit reproductrice dans les boisements (Pins mélangés de feuillus), la haie arborée et les arbres isolés de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation.

Enjeu local Modéré

La Tourterelle des bois est une espèce migratrice qui niche à l'écart des zones urbanisées : en bordure de forêt, dans les haies, les bosquets, la garrigue ou encore les marais boisés. Elle est classée comme espèce menacée selon l'UICN depuis 2015. En effet, sa population européenne aurait décliné de 30 à 49 % en un peu plus de quinze ans. Les causes de ce déclin sont connues : la perte d'habitat, l'utilisation d'herbicides en agriculture, la concurrence avec la tourterelle turque qui prolifère dans toute l'Europe mais également la chasse.



Aucun individu n'a été observé lors de l'unique passage sur site. Cependant, des habitats favorables avec présence potentielle de la Tourterelle des bois sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation. En effet, l'espèce retrouve des habitats favorables à sa reproduction et à son alimentation (boisements de Pins maritimes et milieux ouverts).

Enjeu local

**Faible** 

#### >>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée est concernée essentiellement par l'habitat de nidification de la Cisticole des joncs, du Chardonneret élégant, du Serin cini et du Verdier d'Europe. Les espèces à dominante forestière sont présentes aux abords.

Les enjeux sont globalement modérés pour l'avifaune. L'ensemble de ces enjeux est situé hors zone d'implantation.

A noter également que plusieurs cadavres d'oiseaux communs ont été identifiés dans les combles du bâtiment existant. Le bâtiment actuel constitue un piège pour ces espèces.



B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE



Habitat favorable à la nidification du Chardonneret élégant, du Serin cini et du Verdier d'Europe ©ETEN Environnement



Habitat favorable avec présence potentielle de la Tourterelle des bois ©ETEN Environnement

La carte, page suivante, présente les points de contacts et les habitats d'espèces relatives à l'avifaune.

### IV. 5. 3. Mammifères (hors chiroptères)

L'aire d'étude est située en limite de zone industrielle accolée à des boisements de Pins, où le cycle de production du Pin maritime est favorable à l'accomplissement du cycle biologique des mammifères communs. Dans l'aire d'étude rapprochée, 6 mammifères ont été identifiés dont deux au sein de l'emprise clôturée du site. Il s'agit de la Taupe d'Europe et du Lapin de garenne qui semblent effectuer

leur cycle biologique complet au sein de l'aire d'étude rapprochée comme en témoignent les images ci-dessous.



Terrier et crottes de Lapin de garenne ©ETEN Environnement

Dans les boisements alentours, le Chevreuil européen, le Blaireau européen et le Sanglier ont été identifiés par la présence d'empreintes et de coulées aux abords des chemins. Ces espèces communes des massifs forestiers utilisent les boisements pour réaliser leur cycle biologique complet.



Trace de Chevreuil européen et coulée ©ETEN Environnement, P.PAPIN 2023

La dernière espèce contactée est un mammifère protégé nationalement typique des milieux forestiers, l'Écureuil roux. Ce rongeur a été identifié par des restes de cônes de pigne de pin indiquant ainsi sa présence dans l'emprise clôturée du site et dans les boisements de Pins situés au sud de l'aire d'étude.

#### **Ecureuil roux, (Sciurus vulgaris) (Linné, 1758)**

Espèce paléarctique, la répartition de l'Ecureuil roux couvre toute l'Eurasie depuis le nord du Portugal jusqu'au Kamtchatka en passant par la Chine, la Corée et le Japon. L'Ecureuil roux est largement distribué en France métropolitaine, à l'exception de la Corse et de certaines îles.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D – MESURE



L'Ecureuil roux est un arboricole par excellence. L'espèce fréquente divers types d'habitats boisés, pour lesquels elle a une préférence mais peut s'en émanciper sous réserve qu'elle dispose d'un réseau d'arbres pour son nid, ses réserves alimentaires et suffisamment proches pour limiter ses déplacements au sol. L'Ecureuil roux occupe ainsi la majorité des grands parcs et jardins des villes ou à leur périphérie. Les massifs forestiers exploités en futaie irrégulière ou en futaie jardinée lui conviennent très bien du fait de la présence d'un sous-bois dense (couverture au sol le protégeant des prédateurs aériens, voire terrestres) et apportant de plus une bonne source de nourriture. L'Ecureuil roux est strictement diurne et actif toute l'année. Il peut limiter son activité ou rester plusieurs jours durant dans son nid lors de conditions climatiques défavorables (chaleur très élevée ou très basse, pluie ou vent forts). Chaque écureuil construit avec des brindilles plusieurs nids arboricoles utilisés comme gîte (plusieurs individus peuvent y rester blottis par grand froid) ou pour la reproduction.



Carte 4: Répartition régionale de l'Ecureuil roux

Source : Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome 6 : Les Rongeurs, les erinacéomorphes et les soricomorphes. 2015 — Cistude Nature, LPO



Pin et cônes de pommes de pins identifiés au sein de l'aire d'étude ©ETEN Environnement, P. PAPIN 2023

L'Écureuil roux utilise les boisements de résineux de l'aire d'étude rapprochée pour le transit et l'alimentation, des indices de présence ayant été observés, hors zone d'implantation. Ces habitats sont également favorables à la reproduction de l'espèce.

Enjeu local

Modéré

#### >>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée est concernée essentiellement par du transit et de l'alimentation de mammifères communs. Les boisements, hors zone d'implantation, sont également utilisés par l'Écureuil roux pour le transit et l'alimentation. Les habitats favorables à la présence de ce groupe taxonomique sont globalement jugés comme faible.

### IV. 5. 4. Chiroptères (chauves-souris)

Une investigation poussée, de recherche de gîtes et de traces de présence (guano), a été effectuée dans la totalité du bâtiment et dans les boisements de l'aire d'étude rapprochée.

Aucun gîte n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée. Le site est utilisé uniquement pour le transit et l'alimentation. Les combles du bâtiment ont été fouillés à plusieurs reprises mais aucune trace de présence n'a été observée.

Il est important de noter que le bâtiment est quasi-imperméable aux entrées aériennes, que les combles ne sont pas propices aux chiroptères et que le site est en permanence éclairé, rendant la zone urbanisée totalement défavorable à l'accueil des chiroptères.



Combles non favorables aux chiroptères ©ETEN Environnement

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE



Site éclairé continuellement ©ETEN Environnement

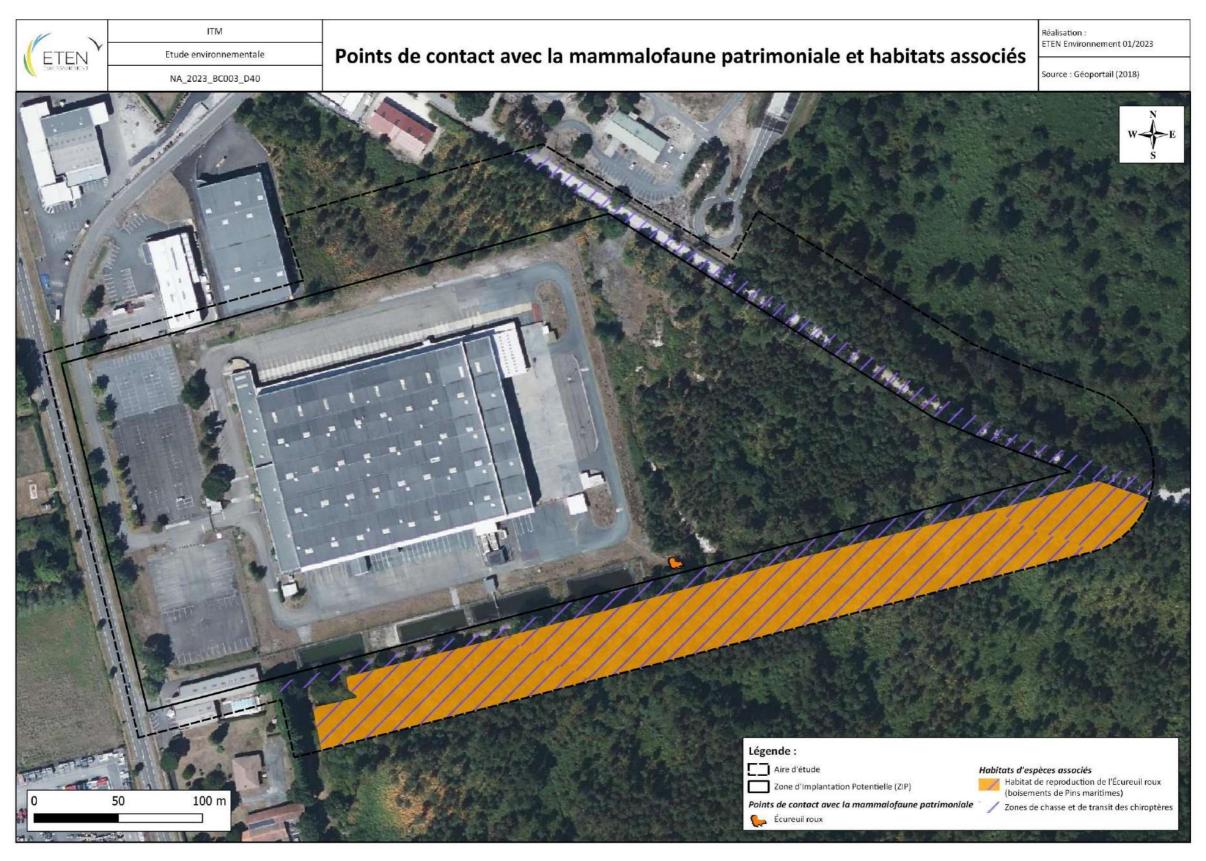
Les chiroptères utilisent uniquement le site pour le transit et l'alimentation, aucun gîte n'a été identifié au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Enjeu local Très faible

#### >>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée est concernée essentiellement par du transit et de l'alimentation des chiroptères. Les habitats favorables à la présence de ce groupe taxonomique sont globalement jugés comme très faible.

La carte, page suivante, présente les points de contacts et les habitats d'espèces relatives à la mammalofaune.



Carte 12 : Espèces et habitats d'espèces (Mammalofaune)





## IV. 5. 5. Reptiles

La période d'inventaire n'est pas optimale pour l'observation de reptiles. Ainsi, aucune espèce n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude.

Au vu des habitats recensés, seul le Lézard des murailles peut utiliser l'aire d'étude notamment au niveau des lisières forestières, des espaces verts et chemins.

Compte tenu du caractère anthropophile et ubiquiste du Lézard des murailles, c'est la seule espèce de reptiles pouvant utiliser l'aire d'étude pour la réalisation de son cycle biologique complet.

Enjeu local

**Faible** 

## >>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée n'est pas propice aux reptiles, seul le Lézard des murailles, espèce très commune peut utiliser le site pour la réalisation de son cycle biologique complet. L'enjeu global lié à ce groupe taxonomique est très faible.

## IV. 5. 6. Amphibiens

Un inventaire spécifique amphibiens a été réalisé le 20/03/2023 au sein de l'aire d'étude. Les conditions étaient bonnes pour l'observation de ce groupe taxonomique.

Une prospection a été menée au droit des bassins de rétention et des fossés de l'aire d'étude rapprochée, seuls le premier et le troisième bassin sont utilisés par les amphibiens. En effet, l'investigation a permis de recenser trois espèces d'amphibiens : le Crapaud épineux, la Grenouille agile et le Triton palmé.

Tous les individus ont été observés au niveau de ces deux bassins de rétention qui constituent une zone de reproduction dégradé en raison de la verticalité des parois.

A noter que les boisements sont favorables à l'hivernage des amphibiens.

Les trois espèces identifiées sont présentées ci-dessous :

## Crapaud épineux, (Bufo spinosus)



Anciennement *Bufo bufo* spinosus, désormais élevé au rang d'espèce (Arntzen et al., 2013), le Crapaud épineux présente les mêmes caractéristiques que *Bufo bufo* concernant l'habitat. Physiquement, il est plus massif et présente quelques différences morphologiques (couleurs des yeux, orientation des glandes paratoïdes...).

Le Crapaud épineux est présent dans la moitié sud de la France (et notamment en Aquitaine, où il est présent

partout) et dans la péninsule ibérique. S'il reste relativement abondant, le Crapaud épineux semble se raréfier progressivement : il souffre très ertainement de la dégradation et de la fragmentation de ses habitats : pollutions, drainage, et circulation routière.

Le Crapaud épineux colonise quasiment tout les types de milieux. Il est possible de le rencontrer dans la région du littoral jusqu'en altitude. L'espèce est nocturne et reste dissimulée la journée sous divers types d'abris. En plaine, le Crapaud épineux se reproduit tôt dans l'année, généralement entre janvier et mars. Il utilise alors toutes sortes de sites de reproduction, même poissonneux (le Crapaud épineux est l'une des rares espèes dont les têtards ne semblent pas souffrir de la présence de poissons)



Un individu de Crapaud épineux a été recensé, il utilise l'un des deux bassins de rétention pour la reproduction et probablement les boisements alentours pour l'hivernation. Toutefois, en raison de l'état dégradé des bassins, les conditions nécessaires à l'accomplissement de son cycle biologique ne sont pas optimales.

Enjeu local

Très faible

## Grenouille agile, (Rana dalmatina)



Depuis le Sud de l'Europe, la Grenouille agile atteint l'Allemagne au Nord et la Turquie à l'Est. Elle est en revanche absente de la péninsule ibérique. En France elle est absente au Nord et dans la zone méditerranéenne. En Aquitaine, elle est plutôt répandue et couvre presque la totalité du territoire. Cette espèce relativement commune voit ces populations se raréfier et se cantonner à certaines zones forestières du fait de la dégradation de ses milieux de vie (agriculture intensive, abandon du pâturage, etc.).

La Grenouille agile est une espèce de plaine qui se rencontre également dans les zones de marais, les prairies humides et les forêts. Son habitat typique est la clairière de forêt hygrophile.

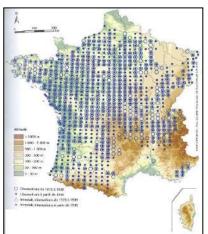




Figure 5 : Répartitions nationale et régionale de la Grenouille agile

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature

Seul un individu de Grenouille agile a été identifié dans le deuxième bassin de Enjeu local rétention. Il est important de souligner que cette dernière s'est noyée dans le bassin. Cela montre une nouvelle fois que les bassins de rétentions de l'emprise maîtrisée ne rassemblent pas les conditions optimales pour l'accueil des amphibiens. Au contraire, ils s'avèrent être de véritables pièges pour certaines espèces de ce groupe taxonomique.

Nul

## Triton palmé, (Lissotriton helveticus)



Le Triton palmé n'est présent qu'en Europe de l'Ouest : Nord de l'Espagne et du Portugal, France, Suisse, Allemagne, Benelux et Angleterre. En Aquitaine, il est présent quasiment partout et est particulièrement abondant dans les Landes de Gascogne. Il s'observe à plus de 2000 m dans les Pyrénées. Si l'espèce semble peu menacée, elle souffre de la dégradation ou la disparition des zones humides, mais également de l'introduction de l'Ecrevisse de Louisiane.



Le Triton palmé est présent dans tous types de milieux et toutes sortes de points d'eau stagnante, généralement peu profonds, et dépourvus de poissons (mares, fossés, ornières, etc.). Ce Triton s'observe rarement en phase terrestre, période durant laquelle il reste généralement caché sous un abri ou dans des feuilles mortes. Il s'observe plus facilement en phase aquatique et peut être rencontré toute l'année sous cette forme. Par ailleurs, des individus pédomorphiques subsistent en Aquitaine : les adultes restent dans l'eau et conservent certains critères larvaires dont les branchies.

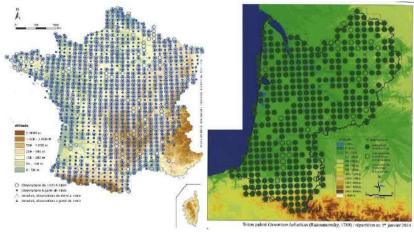


Figure 6: Répartition nationale et régionale du Triton palmé

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 — Cistude Nature

Contrairement aux deux espèces d'amphibiens citées ci-dessus, le Triton palmé se reproduit dans deux bassins de rétention de l'aire d'étude. En effet, plus de 200 individus ont été observés en période favorable à la reproduction. L'espèce se reproduit donc dans les bassins de rétention malgré leurs états dégradés et peu favorable.

Enjeu local

**Faible** 



Bassin de rétention d'eau ©ETEN Environnement

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

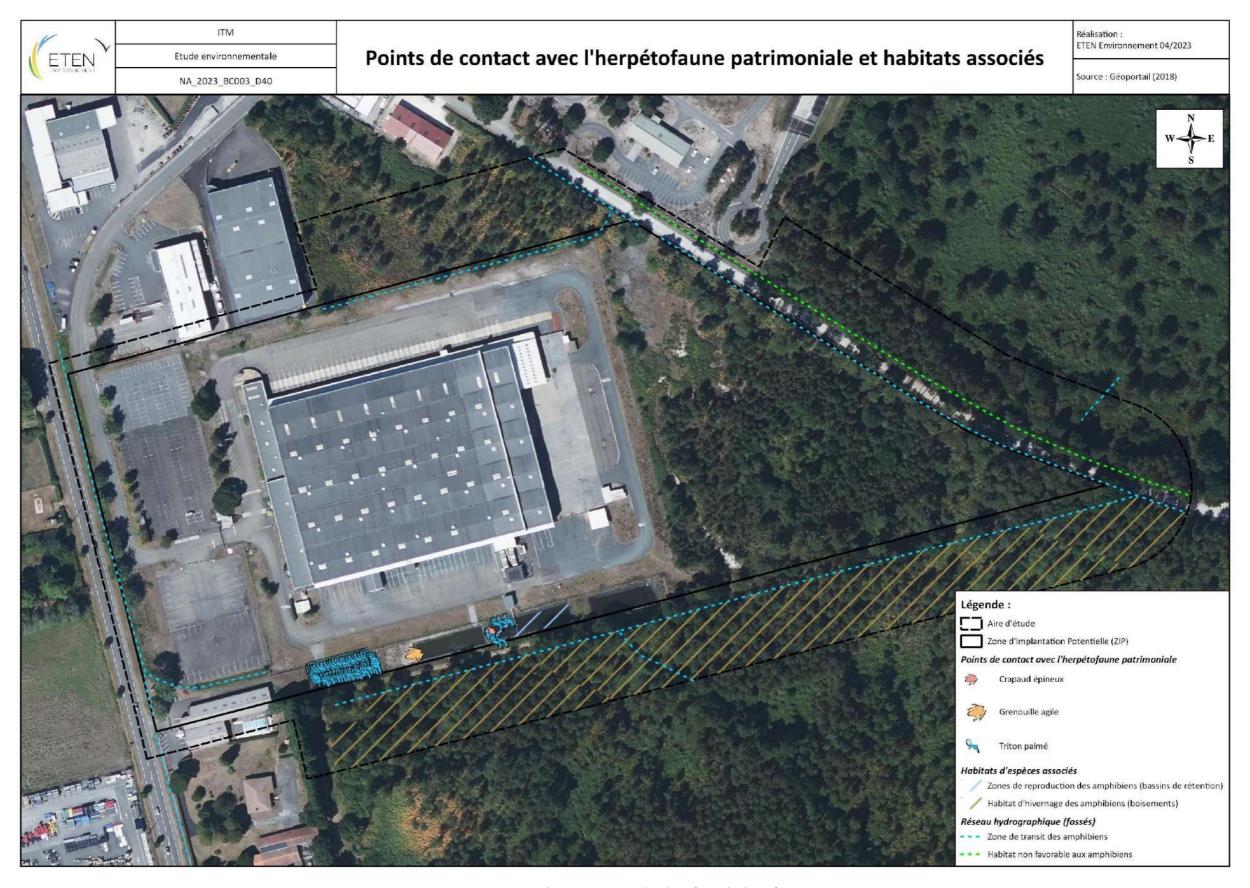


(de g à d) : Lapins morts dans le bassin et Grenouille agile noyée ©ETEN Environnement

## » Ce qu'il est important de retenir :

Les bassins de rétention sont utilisés par le Triton palmé pour la reproduction mais sont également des pièges pour d'autres espèces d'amphibiens telles que la Grenouille agile. Les bassins de rétention ne peuvent donc pas être considérés comme des habitats favorables à ce groupe. L'enjeu global associé est très faible.

La carte, page suivante, présente les habitats d'espèces potentiels relatifs à l'herpétofaune.



Carte 13 : Espèces et habitats d'espèces (Herpétofaune)





## IV. 5. 7. Entomofaune

Le passage hivernal sur site n'a pas permis d'établir une liste exhaustive des insectes utilisant l'aire d'étude. Toutefois, une espèce de coléoptères patrimoniale a été observée :

## Le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo):



Le Grand capricorne possède une aire de répartition correspondant à l'ouest-paléarctique et s'étendant sur presque toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. C'est une espèce principalement méridionale, très commune dans le sud de la France, en Espagne et en Italie. Elle se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord de la France et de l'Europe où l'espèce subsiste principalement dans quelques forêts anciennes, dans de vieux réseaux bocagers où se pratique une activité sylvopastorale ou dans de vieux réseaux bocagers où subsistent des

arbres têtards ou émondés.

Le Grand capricorne est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse ou dans le Pyrénées. Ce cérambycidé peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais également des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

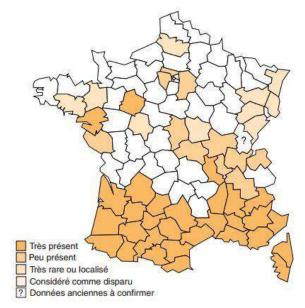


Figure 7: Répartition nationale du Grand capricorne Source : INPN\_MNHN-Cahiers d'habitat-fiches espèces-Insectes



Traces de présence du Grand Capricorne au sein de l'aire d'étude rapprochée ©ETEN Environnement

Des traces de présences de l'activité du Grand Capricorne ont été identifiées sur des chênes au niveau du parking. Au vu de l'état des arbres, l'espèce réalise son cycle biologique complet au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Enjeu local

Fort

Aucune autre espèce d'insecte n'a été observée lors de l'investigation de terrain.

Cependant, au vu des habitats présents au sein de l'aire d'étude des potentialités écologiques sont pressenties pour le Fadet des Laîches, espèce de rhopalocère protégé et inscrit à l'annexe II et IV de la Directive Habitats.

## Le Fadet des Laîches (Coenonympha oedippus) :

Ce rhopalocère (papillon de jour) est présent du Japon à la côte atlantique française en passant par l'Asie tempérée, avec une aire de répartition morcelée. En France, cette espèce se retrouve en région Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest. Dans le domaine atlantique, elle était encore présente il y a une vingtaine d'années dans les régions Île-de-France, Centre et Pays-de-Loire mais elle y est actuellement considérée comme éteinte.

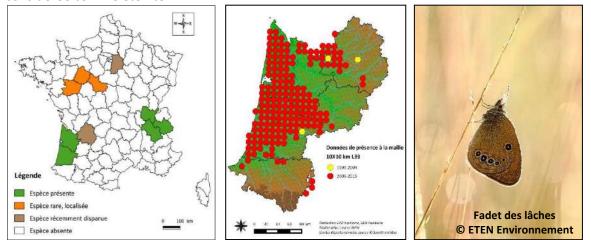


Figure 8 : Répartition nationale (à gauche) et régionale (au centre) du Fadet des laîches et photographie d'un individu (à droite)

Sources : Modifié d'après Lafranchis, 2004 ; Pré-atlas des rhopalocères d'Aquitaine – LPO/CEN

Cette espèce hygrophile se rencontre dans les prairies humides et marécageuses, les zones tourbeuses, les abords de roselières, les landes et lisières humides. La présence de ses plantes-hôtes, la molinie



bleue (*Molinia caerulea*) et/ou le choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) est indispensable pour la réalisation de son cycle biologique. Ce papillon est l'un des rhopalocères les plus menacés de France et d'Europe. Strictement protégé en France, le Fadet des laîches est classé comme quasi menacé à l'échelle nationale et en danger à l'échelle européenne selon l'UICN.

L'assèchement général des zones humides dans le cadre d'aménagements et de certaines pratiques agricoles est responsable de son déclin. Cependant, l'espèce reste relativement commune dans les Landes de Gascogne où elle s'est adaptée au mode de sylviculture local. L'omniprésence de sa plantehôte, la molinie bleue, permet d'assurer un bon état des populations. La Nouvelle-Aquitaine a donc une forte responsabilité vis-à-vis de la conservation de cette espèce emblématique et de son habitat.

Aucun individu n'a été observé lors de l'unique passage sur site. Toutefois, des habitats favorables avec présence potentielle du Fadet des Laîches sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, hors zone d'implantation. En effet, l'espèce retrouve des habitats favorables à sa reproduction et à son alimentation (landes à Molinie).

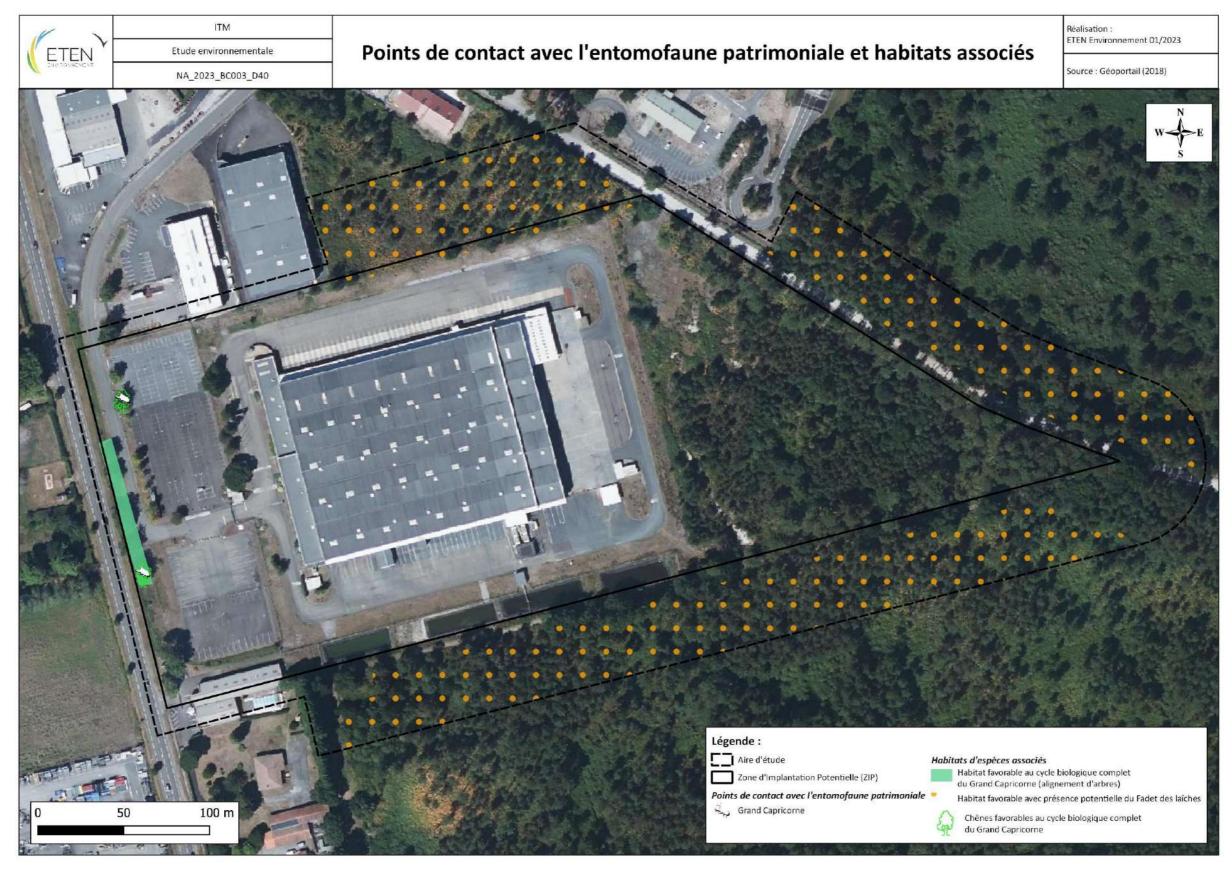
Enjeu local
Fort

## >>> Ce qu'il est important de retenir :

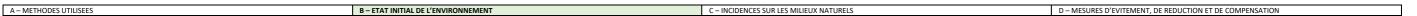
Les vieux chênes au niveau du parking sont des habitats favorables à la réalisation du cycle biologique du Grand Capricorne. Les landes à Molinie sont quant à elles propices au développement du Fadet des Laîches dont sa présence est potentielle, hors zone d'implantation. Les habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée sont majoritairement favorables à un cortège d'espèces communes d'insectes. L'enjeu global lié à ce groupe taxonomique est donc fort.

La carte, page suivante, présente les habitats des espèces patrimoniales relatives à l'entomofaune.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Carte 14 : Espèces et habitats d'espèces (Entomofaune)





## IV. 5. 8. Synthèse des enjeux faunistiques

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les principaux enjeux relevés au sein de l'aire d'étude rapprochée sont identifiés à hauteur :

❖ Des friches forestières sur reprise de Molinie et de Fougères (hors zone d'implantation) : Elles constituent l'habitat de prédilection pour la réalisation du cycle biologique de la Cisticole des joncs et du Fadet des Laîches. Ce milieu est potentiellement utilisé par l'Engoulevent d'Europe pour sa nidification.

Ainsi, ces milieux ouverts sont désignés en enjeu fort.

Des vieux chênes : Cet habitat est favorable à la réalisation du cycle biologique complet du Grand Capricorne.

A ce titre, l'enjeu attribué est considéré comme fort

des boisements de Pins maritimes sur lande à Molinie (hors zone d'implantation): Cet habitat est particulièrement apprécié par l'Ecureuil roux pour la réalisation de son cycle biologique complet, ainsi que les chiroptères pour effectuer le vol de chasse. Également, la sous strate de Molinie offre au Fadet des Laîches la possibilité d'y effectuer entièrement son cycle biologique. Dans le cortège de l'avifaune, cet habitat est favorable pour la nidification avec présence potentielle de la Tourterelle des bois, de la Linotte mélodieuse, du Pic noir et de l'Engoulevent d'Europe.

Ainsi, les boisements sont désignés en enjeu fort.

- des alignements d'arbres et boisements (hors zone d'implantation): ces milieux, offrent des conditions optimales pour la nidification des passereaux sensibles tels que le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant et le Serin cini.
- des bassins de rétention et fossés: ces milieux, offrent des conditions dégradées pour la réalisation du cycle biologique complet des amphibiens.

L'enjeu attribué à cet habitat est considéré comme très faible.

Le tableau, présenté pages suivantes, synthétise les enjeux associés aux habitats d'espèces identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée et dans la bibliographie.

La carte, pages suivantes, présentent les enjeux des habitats d'espèces.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Tableau 10 : Bioévaluation des enjeux faunistiques recensés sur l'aire d'étude

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire		LR France (oiseaux nicheur) / LR	Enjeu régional (Nouvelle-	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire	
		PN	Berne	DO/DH	Régionale (autres taxons	Aquitaine)	ou potentiene			d'étude
					Oiseaux					
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Transit/alimentation Nicheur probable	Alignement d'arbres et boisements <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Modéré
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	Art.	An. III	/	VU	Fort	Avérée	Transit/alimentation Nicheur probable	Friche forestière sur reprise de Molinie et Fougères <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Modéré
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Art. 3	An. II	An. I	LC	Notable	Potentielle	Nicheur probable	Boisements, lisières et friches <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Modéré
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Art.	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Transit/alimentation Nicheur probable	Milieux semi-ouverts hors zone d'implantation	Faible
Dryocopus martius	Pic noir	Art.	An. II	An. I	LC	Modéré	Potentielle	Transit/Alimentation Nicheur probable	Boisements de pins et bosquet de feuillus <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Faible
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	/	AN. III	An. II/2	VU	Fort	Avérée	Transit/Alimentation Nicheur probable	Boisements de pins hors zone d'implantation	Faible
Serinus serinus	Serin cini	Art.	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Transit/alimentation Nicheur probable	Alignement d'arbres et boisements <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Modéré

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSA



B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Nom Latin	Nom commun	Sta	tut régler	mentaire	LR France (oiseaux nicheur) / LR	Enjeu régional (Nouvelle-	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire
		PN	Berne	DO/DH	Régionale (autres taxons	Aquitaine)				d'étude
Chloris chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Transit/alimentation Nicheur probable	Alignement d'arbres et boisements <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Modéré
	1			N	lammifères					
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	Modéré	Avérée	Transit / alimentation Reproduction probable	Bosquet de feuillus pour la reproduction et boisements de pins pour l'alimentation/transit <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Faible
Site favorable à la présence	Site favorable à la présence de chiroptères communs							Transit / alimentation	Lisières forestières et chemins	Très faible
		T	1	ı	Reptiles					
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude (lisières)	Faible
		,		Α	mphibiens	3				
Bufo spinosus	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	Notable	Avérée	Reproduction	Bassins de rétention	Très faible
Rana dalmatina	Grenouille agile	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Avérée	Morte, définition de l'utilisation de l'aire d'étude non déterminée	Bassins de rétentions	Nul
Lissotriton helveticus	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	Notable	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Bassins de rétentions	Faible
					Insectes					
				Rh	opalocère	s				
Coenonympha oedippus	Fadet des Laîches	Art.	An. II	An. II et IV	VU	Très fort	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	Friches et landes à Molinie <u>hors zone</u> <u>d'implantation</u>	Fort



Nom Latin		Statut réglementaire Nom commun		LR France (oiseaux nicheur) / LR	Enjeu régional (Nouvelle-	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire		
			PN	PN Berne DO/DH Régionale (autres taxons		Aquitaine)	ou potentione	00.000		d'étude	
Coléoptères											
Cerambyx cerdo		Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Alignement de Chênes	Fort
					(	Odonates					
	Site non favorable à la présen	ce d'espèces pati	rimon	iales			/	Potentielle	Transit/alimentation	/	Très faible
					0	rthoptères					
	Site non favorable à la présence d'espèces patrimoniales						/	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	/	Très faible



#### <u>PN</u> : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

#### $\underline{\it PN}$ : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

#### PN: Protection nationale piscifaune

Art. 1 : Habitat de l'espèce protégé ainsi que ses œufs

#### <u>PN</u> : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

#### Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

#### **DO**: Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

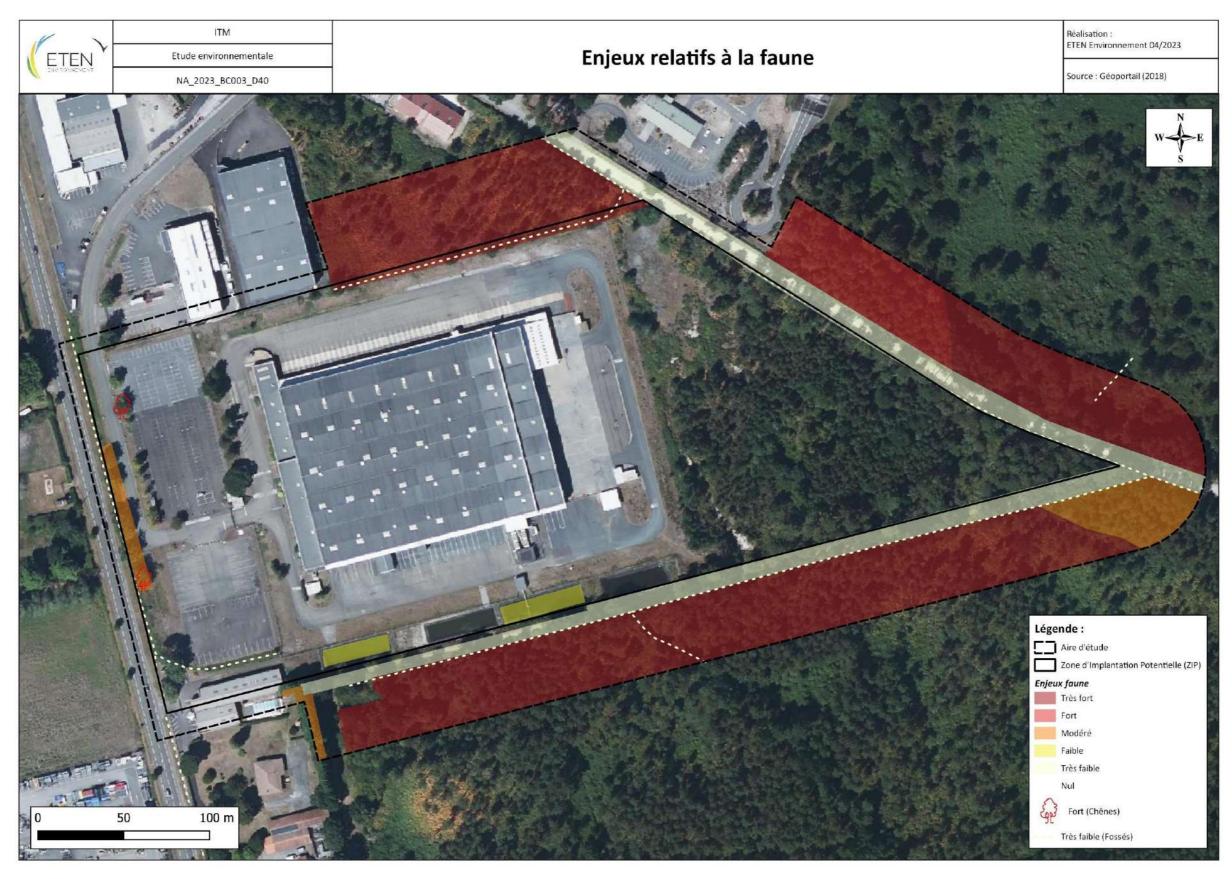
#### <u>DH</u>: Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - \* Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces





Carte 15 : Synthèse des enjeux des habitats d'espèces faunistiques





## IV. 6. Trame verte et bleue

## IV. 6. 1. Préambule

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

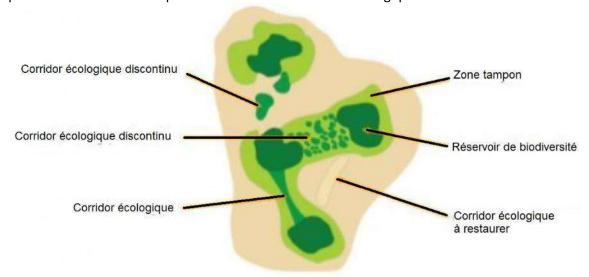


Figure 9 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Hormis les flux locaux des petites espèces, flux présents sur la totalité de l'aire d'étude rapprochée, trois types de flux principaux ont pu être mis en évidence :

- les flux des grands mammifères, fréquentant le secteur,
- les flux migratoires de l'avifaune,
- les flux des Chiroptère sur la zone d'étude ;
- les flux des amphibiens.

A une échelle élargie, le principe de continuité écologique est en partie assuré via la connexion entre les cours d'eau (réseau hydrographique aux abords du projet) ainsi que par la matrice forestière favorisant les flux diffus au sein du territoire.

Les réseaux routiers, les zones industrielles et les villes plus généralement constituent des barrières écologiques au sein du territoire. Ces barrières, résultant d'une anthropisation du secteur, constituent les principales menaces au bon fonctionnement écologique du territoire.



B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D – MESURE

## IV. 6. 2. A l'échelle régionale et communale

Un état des lieux des continuités écologiques régionales d'Aquitaine a été établi dans le cadre du SRCE et repris par le SRADDET. Le site d'implantation du projet est à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité identifié par le schéma régional. Toutefois, une partie du site est également comprise dans une zone urbanisée supérieure à 5 ha. La définition au niveau communal classe le site du projet hors trame verte et bleue mais à proximité immédiate d'une trame verte.

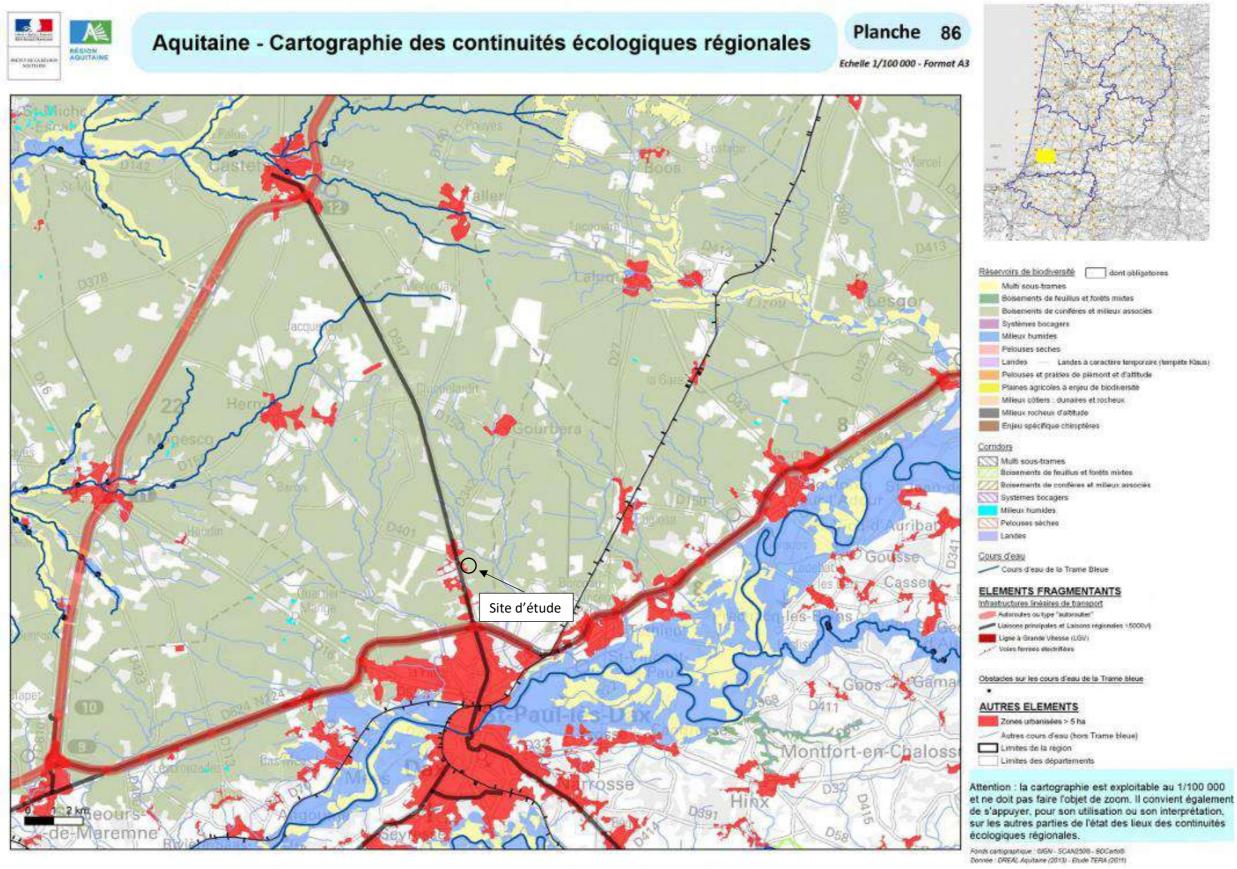


Figure 10 : Carte de synthèse des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (source : SRCE SRADDET)

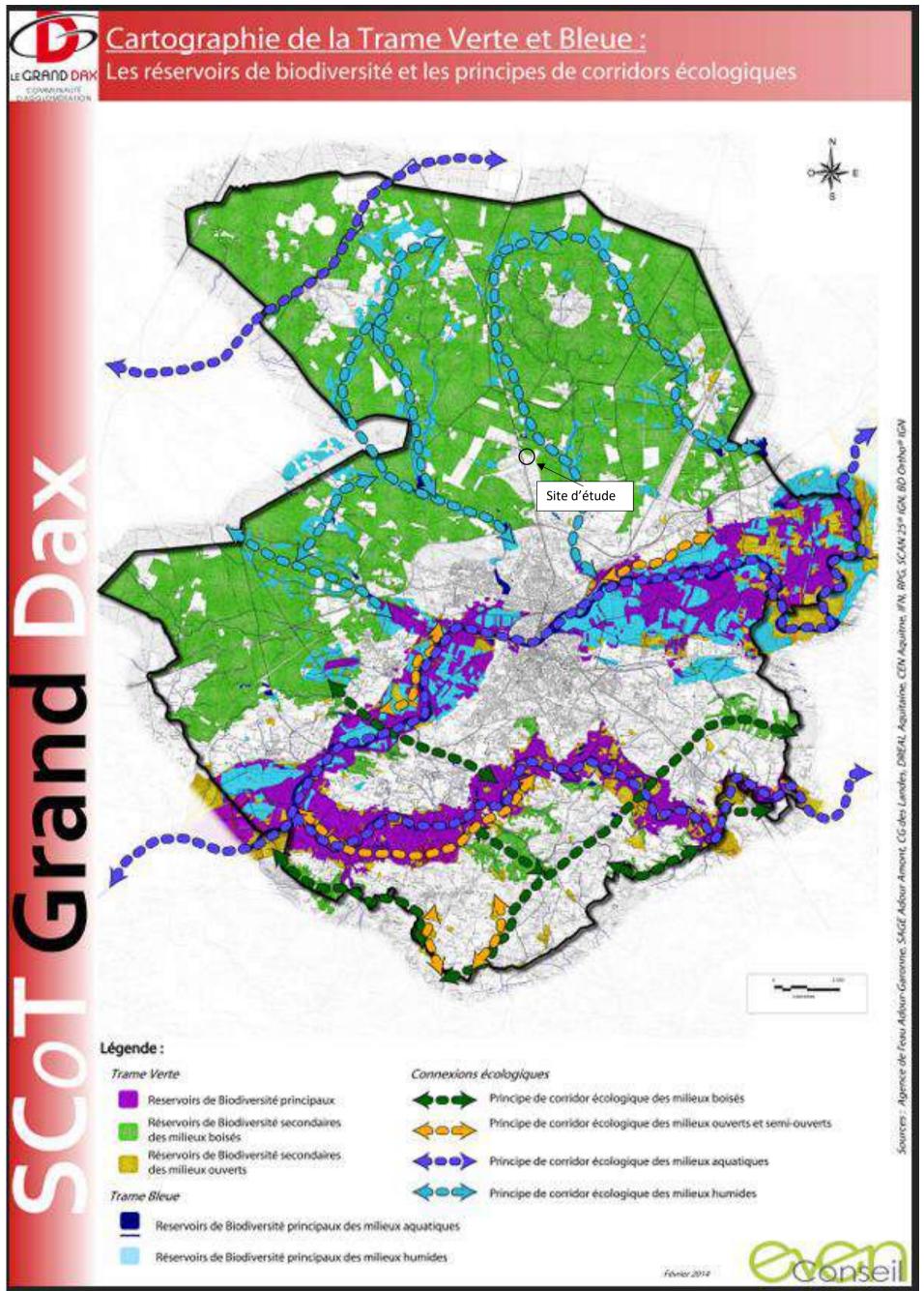


Figure 11 : Trame verte et bleue à l'échelle du grand Dax (source : SCOT Grand Dax)

## IV. 6. 3. A l'échelle locale

## IV. 6. 3. 1. Réservoirs de biodiversité

L'aire d'étude rapprochée est essentiellement composée de boisements et de fossés. Celle-ci est située en zone industrielle et en bordure milieux forestiers.

Le contexte industriel de la zone où se trouve la ZIP présente une certaine végétation (fermée et ouverte) et l'absence d'activités sur le site font d'elle une zone de refuge ponctuel possible pour quelques espèces. Toutefois, le caractère refuge la ZIP est à relativiser au vu des la taille de la parcelle, de la fréquentation (bruits) adjacents liée à l'activité de la zone industrielle.

## IV. 6. 3. 2. Flux biologiques au sein du site

Les corridors biologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) constituent des éléments essentiels au maintien des populations. Cette notion de flux biologiques est très importante et a été notamment mise en exergue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 ».

A l'échelle de la ZIP et des parcelles attenantes, plusieurs flux d'espèces ont été constatés :

- Des flux aériens notamment de passereaux ;
- Des flux terrestres diffus, principalement dans les boisements à l'est et au-sud de la ZIP.

Cependant, les principaux flux d'espèces restent très restreints et sont concentrés dans les parcelles attenantes à la zone urbanisée.

Concernant la trame bleue, les fossés présents sont connectés entre eux et permettent aux espèces aquatiques de transiter. Ils peuvent notamment être utilisés pour un transit très ponctuel d'amphibiens en période humide.

Enfin, concernant les barrières écologiques, plusieurs sont relevées sur le secteur d'étude :

- Le réseau clôturé de la zone industrielle ;
- La RD 947 à l'ouest;
- Ainsi que toutes les zones urbaines/industrielles périphériques.

Quelques corridors terrestres et aquatiques utilisés pour des transits de certains animaux concernent l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, le site n'est pas traversé par des corridors terrestres ou aquatiques importants et représente ainsi aucun enjeu pour la Trame Verte et Bleue.

**N.B**: L'analyse de la Trame verte est bleue s'est appuyée en partie sur le schéma régional de cohérence écologique de l'ancienne région Aquitaine bien qu'il ait été récemment annulé par le tribunal administratif de Bordeaux. Les données restent néanmoins utilisables, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à l'échelle de la nouvelle région.

Les flux biologiques identifiés par ETEN reposent sur les observations de terrains (traces de passages, flux migratoires etc.) et l'analyse rapprochée de l'occupation des sols du réseau hydrographique et des différents obstacles.

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## Zones humides: présence de 3,5 ha de zones IV. 7. humides floristiques

## IV. 7. 1. 1. Pas de zone humide connue dans la bibliographie

Aucune zone humide effective (ZHE) n'est recensée par l'Agence de l'eau Adour Garonne au niveau de l'aire d'étude. Également, aucune zone humide n'est identifiée par le réseau partenarial des zones humides, ni par le SAGE Adour-Amont.

Aucune zone humide n'est identifiée dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude.

## IV. 7. 1. 2. Critère floristique : 3,5 ha de zones humides dans l'aire d'étude

Cinq formations d'habitats naturels identifiés dans l'aire d'étude au cours des inventaires de terrain sont caractéristiques des zones humides au sens floristique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 22 février 2017 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Cet habitat figure en annexe II de l'arrêté listant les habitats naturels caractéristiques des zones humides. Il est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des formations cotées « humides » dans l'aire d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Surface dans l'aire d'étude (ha)
Friche forestière avec reprise de lande à Molinie et Fougère aigle	F4.13 x E5.3	87.1 x 31.13 x 31.86	/	1,54
Fourré de Saules	F9.2	44.92	/	0,09
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie et Fougère aigle	G3.713 x F4.13 x E5.3	42.813 x 31.13 x 31.86	/	1,20
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713xF4.13xF3.131xF3.1 5	42.813 x 31.13 x 31.86 x 31.85	/	0,52
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713xF4.13xF3.131xF3.1 5	42.813 x 31.13 x 31.86 x 31.85	/	0,45
			TOTAL	3,8

Lors de l'inventaire de terrain, 3,5 ha de zones humides floristiques ont été identifiées dans l'aire d'étude.

Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro-parte" dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour permettre de statuer sur leur caractère humide ou non. Aucun de ses habitats n'ont pas fait l'objet de relevé phytosociologique en raison de l'absence d'espèce caractéristique des zones humides dans leur cortège floristique, éliminant d'office le caractère humide potentiel. Les formations cotées « Pro parte » dans l'aire d'étude sont listées dans le tableau cidessous.



Tableau 12: Liste des formations cotées « Pro parte » dans l'aire d'étude

143.644 121 1366 4		parte " dans rain	rableau 12: Liste des formations cotees « Pro parte » dans l'aire d'étude									
Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	EUR28 / Natura 2000	Zone humide <sup>1</sup>	Surface dans l'aire d'étude (ha)							
Pelouse acidiphile	E1.91	35.23	/	Pro parte	0,05							
Pelouse rudérale acidiphile	E1.91	35.23	/	Pro parte	1,49							
Chemin	E5.1	87.2	/	Pro parte	0,47							
Friche forestière avec reprise de lande à Fougère aigle	E5.3	87.1 x 31.86	/	Pro parte	0,45							
Roncier	F3.131	31.831	/	Pro parte	0,02							
Roncier avec reprise de Robinier faux- acacia	F3.131	31.831	/	Pro parte	0,03							
Lande à Ajonc et Ronce	F3.15 x F3.131	31.85 x 31.831	/	Pro parte	0,50							
Haie de Thuya	FA	84.1	/	Pro parte	0,00							
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle	G3.713 x E5.3	42.813 x 31.86	/	Pro parte	0,22							
Reprise naturelle de Pin maritime sur Roncier	G3.713 x F3.131	42.813 x 31.831	/	Pro parte	0,51							
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Ajonc	G3.713 x F3.15	42.813 x 31.85	/	Pro parte	0,51							
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Fougère aigle, Ronce et Ajonc	G3.713xE5.3xF3.131xF3.15	42.813 x 31.86 x 31.831 x 31.85	/	Pro parte	0,59							
Alignement d'arbres ornementaux	G5.1	84.1	/	Pro parte	0,07							
Alignement de Chênes	G5.1	84.1	/	Pro parte	0,07							
Zone urbanisée avec végétation rudérale	J1 x E5.1	86 x 87.2	/	Pro parte	0,39							
Espace vert arboré	X.23	85.1	/	Pro parte	0,10							

Au terme de ces investigations, aucun de ces habitats côtés « pro-parte » n'est caractéristique des zones humides floristiques.

# IV. 7. 1. 3. Critère pédologique : Absence de sondages avec un profil caractéristique de zones humides

Au terme de l'expertise pédologique menée sur site, 7 profils « type » ont pu être identifiés à partir des résultats des 10 sondages réalisés. Aucun de ses sondages est caractéristique des zones humides.

## Profils pédologiques non caractéristiques des zones humides

Le profil n°1 présenté ci-dessous correspond au sondage S1. Ce profil correspond à la classe la ou lb du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides.** 

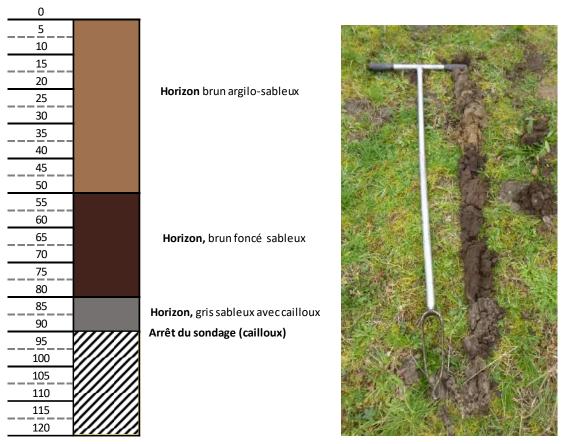


Figure 12 : Profil pédologique n°1, sondage S1



Le profil n°2 présenté ci-dessous correspond au sondage S2. Ce profil correspond à la classe la ou lb du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides.** 

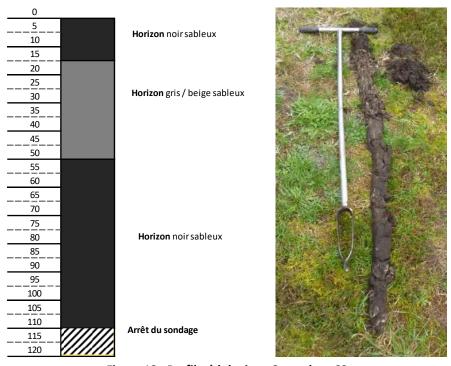


Figure 13 : Profil pédologique 2, sondage S2

Le profil n°3 présenté ci-dessous correspond au sondage S3. L'absence de trace d'hydromorphie les 50 premier centimètre ainsi que la présence de remblais à partir de 50 cm indique que **le profil n'est pas caractéristique des zones humides pédologiques.** 



Figure 14 : Profil pédologique n°3, sondage S3



Le profil n°4 présenté ci-dessous correspond au sondage n°4. Ce profil correspond à la classe d'hydromorphie la ou lb du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides.** 



Figure 15: Profil pédologique n°4, sondage S4

Le profil n°5 présenté ci-dessous correspond au sondage n°5. Ce profil correspond à la classe d'hydromorphie la ou lb du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides.** 

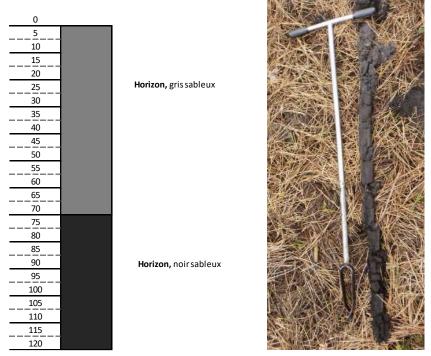


Figure 16 : Profil pédologique n°5, sondage S5



Le profil n°6 présenté ci-dessous correspond aux sondages n°6, 7, 9 et 10. Ce profil correspond à la classe d'hydromorphie la ou lb du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides.**Concernant le sondage S6, une venue d'eau a été observée à 100 cm et pour le sondage S7 à 80 cm. Aucune venue d'eau n'a été observée pour les sondages S9 et S10.

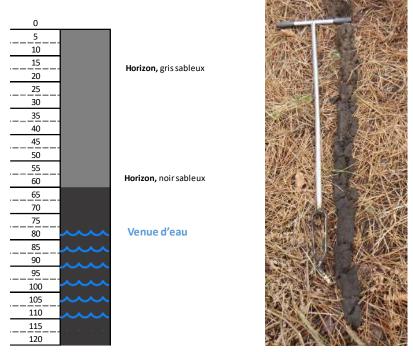


Figure 17 : Profil pédologique n°6, sondage S7

Le profil n°7 présenté ci-dessous correspond au sondage S8. L'absence de trace d'hydromorphie les 30 premier centimètre ainsi que la présence de remblais à partir de 30 cm indique que **le profil n'est pas caractéristique des zones humides pédologiques.** 

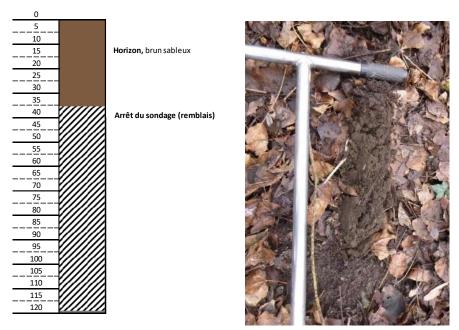


Figure 18: Profil n°7, sondage S8



Le tableau suivant liste les différents sondages réalisés

Tableau 13 : Sondages pédologiques réalisés dans l'aire d'étude du site

N° de sondage	Traits rédoxiques	Horizon réductique	Venue d'eau / Suintements	Classe d'hydromorphie du GEPPA	Sol caractéristique des zones humides
01	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
02	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
03	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	Présence de remblais à 40 cm	NON
04	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
05	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
06	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
07	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Venue d'eau à 100 cm	la ou lb	NON
08	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	Présence de remblais à 30 cm	NON
09	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON
10	Aucun trait observé	Aucun horizon observé	Aucune venue d'eau ni suintement observé	la ou lb	NON



Aucun profil pédologique ne s'est révélé caractéristique des zones humides.

## >>> Ce qu'il est important de retenir :

L'expertise des zones humides menées dans l'aire d'étude a permis d'identifier des zones humides selon le critère floristique (3,5 ha). Au sondage pédologique ne s'est révélé caractéristique des zones humides. Ainsi, la surface totale estimée de zones humides au sein de l'aire d'étude est de 3,5 ha, dont 0,64 ha sont situées dans la zone d'implantation potentielle.

La carte, page suivante, présente les zones humides identifiées sur le site.



Carte 16 : Zones humide





## V. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des enjeux.

Tableau 14 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques		Principales caractéristiques - Situation actuelle	Tenda	nces au fil de l'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Enjeu
Contexte règlementaire	+	Aucune zone règlementaire liée au patrimoine naturel située sur l'aire d'étude rapprochée.  Aucune zone d'inventaires liée au patrimoine naturel située sur l'aire d'étude rapprochée.	=	Pas de remise en question à terme des périmètres liés au patrimoine naturel.	Faible
Habitats naturels	+	Absence d'habitat naturel d'intérêt communautaire. Présence d'alignement de Chênes et d'habitats naturels caractéristique des zones humides floristiques.  Présence d'habitats anthropiques.	=	Préservation de ces habitats avec le maintien du mode de gestion actuelle	Modéré à faible
Flore patrimoniale	+	Habitats favorables au Lotier hispide ( <i>Lotus hispidus</i> ) et au Lotier grêle ( <i>Lotus angustissimus</i> )	=	Préservation des habitats favorables avec le maintien du mode de gestion actuelle	Faible
Flore exotique envahissante	-	Présence de 7 espèces exotiques envahissantes.	Þ	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre.	Modéré
		Présence de zones de reproduction des amphibiens	Ø	Les bassins de rétention de l'aire d'étude sont dans un état dégradé et ne correspondent pas aux habitats propices au développement des amphibiens. Ils sont par ailleurs facteur de mortalité	Faible
		Présence potentielle d'un reptile patrimonial : le Lézard des murailles	=	Maintien des habitats naturels favorables à la reproduction de cette espèce.	Faible
		Présence d'habitats favorables avec présence potentielle du Pic noir et notamment à sa reproduction dans les boisements de Pins maritimes et feuillus dans l'aire d'étude rapprochée	\Sqrt{1}	La fermeture des milieux liée à l'activité sylvicole va entrainer, à terme, une dégradation des conditions d'accueil de ces espèces pour la nidification.	Faible
		Présence d'habitats favorables à la Cisticole des joncs et notamment à sa reproduction dans la friche forestière nord de l'aire d'étude rapprochée	Ø	La fermeture des milieux liée à l'activité sylvicole va entrainer, à terme, une dégradation des conditions d'accueil de ces espèces pour la nidification.	Modérée (hors zone d'implantation)
Faune	+	Présence d'habitats favorables au Chardonneret élégant, au Serin cini et au Verdier d'Europe et notamment à leur reproduction au sud de l'aire d'étude rapprochée (haie arborée)	11	Maintien des habitats naturels favorables à la reproduction de ces espèces.	Modéré (hors zone d'implantation)
		Présence d'habitats favorables avec présence potentielle de la Tourterelle des bois, de l'Engoulevent d'Europe et de la Linotte mélodieuse et notamment à leur reproduction dans les boisements de Pins maritimes sur landes à Molinie	ß	La fermeture des milieux liée à l'activité sylvicole va entrainer, à terme, une dégradation des conditions d'accueil de ces espèces pour la nidification.	Forte (hors zone d'implantation)
		Présence potentielle d'un papillon patrimonial dans des habitats favorables à son cycle biologique (landes Molinie) : le Fadet des Laîches	Ġ	La fermeture des milieux liée à l'activité sylvicole va entrainer, à terme, une dégradation des conditions d'accueil de cette espèce.	Fort (hors zone d'implantation)
		Présence d'un coléoptère patrimonial : le Grand Capricorne	=	Maintien des habitats naturels favorables à la reproduction de cette espèce.	Fort
		Présence potentielle de Chauves-souris en Chasse et transit	=	Maintien des habitats naturels favorables à la chasse et au transit de ces espèces.	Faible
Trame verte et bleue	+	L'aire d'étude n'est pas traversée par des corridors terrestres ou aquatiques importants et représente ainsi aucun enjeu pour la Trame Verte et Bleue	Ш	Maintien de conditions favorables au maintien de la fonctionnalité écologique du site.	Faible
Zones humides	+	Pas de zone humide élémentaire recensée par l'Agence de l'Eau. Mais les inventaires ont révélé la présence de <b>3,5 ha</b> de zones humides correspondant à une Lande à Molinie.	=	Maintien de conditions favorables au maintien de la zone humide.	Modéré





# C. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS

L'objectif de cette partie est de déterminer et qualifier les incidences du projet sur les milieux naturels, sur la base du tableau des enjeux et sensibilités présent en fin d'analyse de l'état initial. Les seules incidences jugées négatives notables (faibles / modérées / fortes) feront l'objet de mesures appropriées. En cas d'incidence positive, nulle ou non significative relevée sur une thématique donnée, il n'y a pas de nécessité de mettre en place de mesure. En cas d'incidence négative faible non liée à un enjeu réglementaire, des mesures pourront être mises en œuvre selon le contexte du projet. Enfin, en cas d'incidence négative modérée, forte et/ou de portée réglementaire, des mesures seront systématiquement mise en place dans le cadre du projet.

Niveaux d'incidences retenus pour l'analyse								
NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE				
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE				
		Mesures mises en	·					
Pas de mesure r	nice en œuvre	œuvre au cas par cas	Mesures mises en œuvre					
l as ac mesare i	inse en œuvie	(hors incidence sur un	Mesures mises en œuvre					
		enjeu réglementaire)						

L'analyse des différentes incidences du projet sur les milieux naturels doit considérer, d'une part, les incidences temporaires ; c'est-à-dire réversibles, y compris pendant la phase travaux, et, d'autre part, les incidences permanentes et irréversibles y compris celles causés par les travaux. Cette analyse intègre les deux phases du projet : phase de travaux et phase d'exploitation.

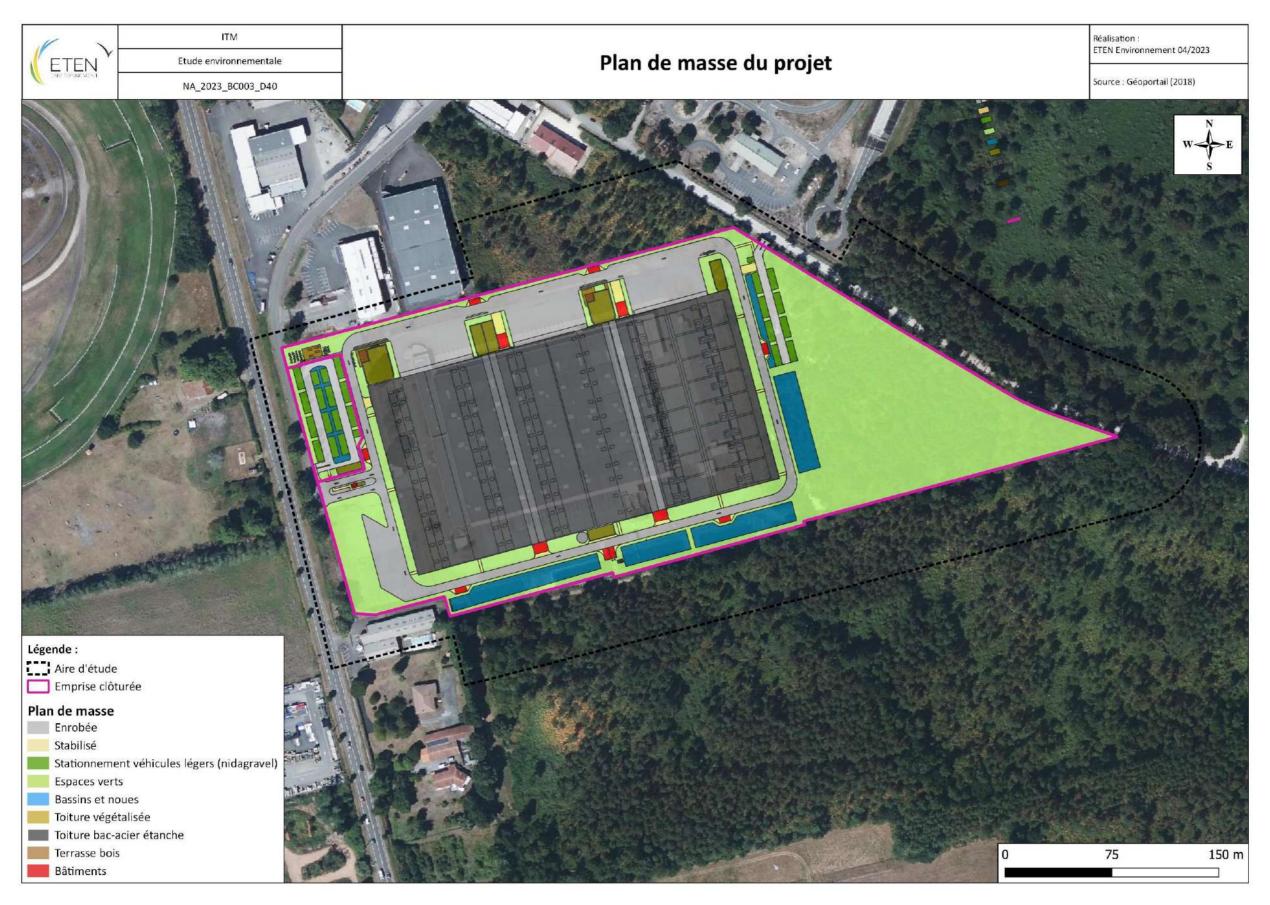
# I. Incidences brutes notables du projet sur les milieux naturels

Dans un principe de proportionnalité, propre à la démarche d'évaluation environnementale, l'analyse des incidences porte sur les thèmes pour lesquels les projets présentent des sensibilités, qu'elles soient faibles à fortes mais aussi favorables.

Ces sensibilités ont été identifiées et hiérarchisées lors de l'état initial de l'environnement et sont rappelées au début de chaque paragraphe.

Il est rappelé que le projet s'inscrit en grand majorité dans un contexte de friche industrielle, fortement anthropisée.





Carte 17 : Plan de masse du projet



## I. 1. Incidences sur les habitats naturels : des incidences allant de modérées à non significatives

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
	<b>A</b>	A	
	Présence d'habitats anthropiques	Présence d'habitats naturels boisés	

## I. 1. 1. Incidences sur les habitats naturels en phase chantier

### Incidences directes

La phase de chantier est le plus impactant pour les habitats naturels. En effet, le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

L'ensemble des habitats naturels et anthropiques présents au sein de l'emprise du projet seront détruits (hors secteurs préservés cités ci-dessous) pour pouvoir construire, par la suite, des entrepôts pour le stockage de matières combustibles ainsi que les structures annexes (voiries, parking, espaces verts, ...).

Le projet prévoit de préserver 1,67 ha des boisements, fourrés et landes présentes au sein même de cette emprise. Seule 0,43 ha de reprise naturelle de Pin maritime avec une sous-strate absente sera détruite.

Ainsi, les habitats détruits seront essentiellement d'origines anthropiques (bâtiment, voiries, espaces verts, bassins de rétentions, ...) avec des enjeux de conservation allant de faible à nul. Les tableaux cidessous listent les habitats naturels et anthropiques détruits et préservés dans le cadre du projet.

Tableau 15: Habitats naturels et anthropiques détruits

Intitulé	Code EUNIS	Code EUR28/ Natura 2000	Enjeu	Surface concernée (ha)	Type d'impact
Alignement d'arbres ornementaux	G5.1	/	Faible	0,04	Destruction
Espace vert arboré	X.23	/	Faible	0,10	Destruction
Haie de Thuya	FA	/	Faible	< 0,01	Destruction
Lande à Ajonc et Ronce	F3.15 x F3.131	/	Faible	0,01	Destruction
Pelouse rudérale acidiphile	E1.91	/	Faible	1,18	Destruction
Reprise naturelle de Pin maritime	G3.713	/	Faible	0,43	Destruction
Roncier	F3.131	/	Faible	0,02	Destruction
Bassin de rétention	J5.3	/	Très faible	0,16	Destruction
Friche (lande a Ajonc et Ronce gyrobroyée)	/	/	Très faible	0,39	Destruction
Zone urbanisée avec végétation rudérale	J1 x E5.1	/	Très faible	0,37	Destruction
Zones urbanisées	J1	/	Nul	4,77	Destruction



Tableau 16 : Habitats naturels et anthropiques préservés

Intitulé	Code EUNIS	Code EUR28/ Natura 2000	Enjeu	Surface concernée (ha)	Type d'impact
Fourre de Saules	F9.2	/	Modéré	0,09	Préservé
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Molinie, Fougère aigle et Ajonc	G3.713 x F4.13 x F3.131 x F3.15	/	Modéré	0,39	Préservé
Lande à Ajonc et Ronce	F3.15 x F3.131	/	Faible	0,04	Préservé
Reprise naturelle de Pin maritime sur Roncier	G3.713 x F3.131	/	Faible	0,51	Préservé
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Ajonc	G3.713 x F3.15	/	Faible	0,17	Préservé
Reprise naturelle de Pin maritime sur lande à Fougère aigle, Ronce et Ajonc	G3.713 x E5.3 x F3.131 x F3.15	/	Faible	0,47	Préservé

La construction des entrepôts pour le stockage de matières combustibles n'engendrera pas de destruction supplémentaire d'habitats naturels et anthropiques.

Le projet prévoit la construction de :

- Bâtiments (zones de stockage, locaux techniques, bureaux et locaux sociaux);
- Voiries lourdes;
- Stationnement des véhicules légers ;
- Les espaces verts ;
- Bassins (bassin d'infiltrations, étanches et incendies et les noues).

Dans le cadre du projet, environ 16 700 m² de boisements, landes et fourrés seront préservés et 32 000 m² d'espaces verts et pleines terres plein seront créés. De plus, environ 550 m² de noues végétalisées localisées au niveau des stationnement de véhicules légers.

A noter : le stationnement des véhicules légers sera en nidagravel qui permet de conserver la perméabilité des sols. Ainsi, les places de stationnements bénéficient d'une infiltration naturelle de l'eau de pluie.

## » Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le projet entraînera la destruction directe de 2,71 ha d'habitats naturels et 4,77 ha de zones urbanisées.

La construction des entrepôts pour le stockage de matières combustibles n'engendrera pas d'incidence supplémentaire sur les habitats naturels en phase chantier.

De plus, le projet prévoit de créer 15 300 m² d'espaces verts et de préserver 16 700 m² de boisements, landes et fourrés actuellement présents.

L'incidence globale directe est jugée négative, permanente et faible.

## *Incidences brutes avant mesures :*

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
A		$\triangle$		
Construction des entrepôts et des structures annexes		Remise en état du site industriel avant construction		



#### **!** Incidences indirectes

Lors de la phase chantier, il est nécessaire également de prendre en compte les incidences indirectes potentiels suivants :

- Blessure aux arbres par les engins de chantier;
- Projection de poussières sur la végétation engendrant une perturbation significative de leurs fonctions biologiques et une modification des cortèges floristiques;
- Pollutions accidentelles.

Sur le site, ce risque d'impact indirect concerne les boisements, landes et fourrés préservés dans le cadre du projet.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

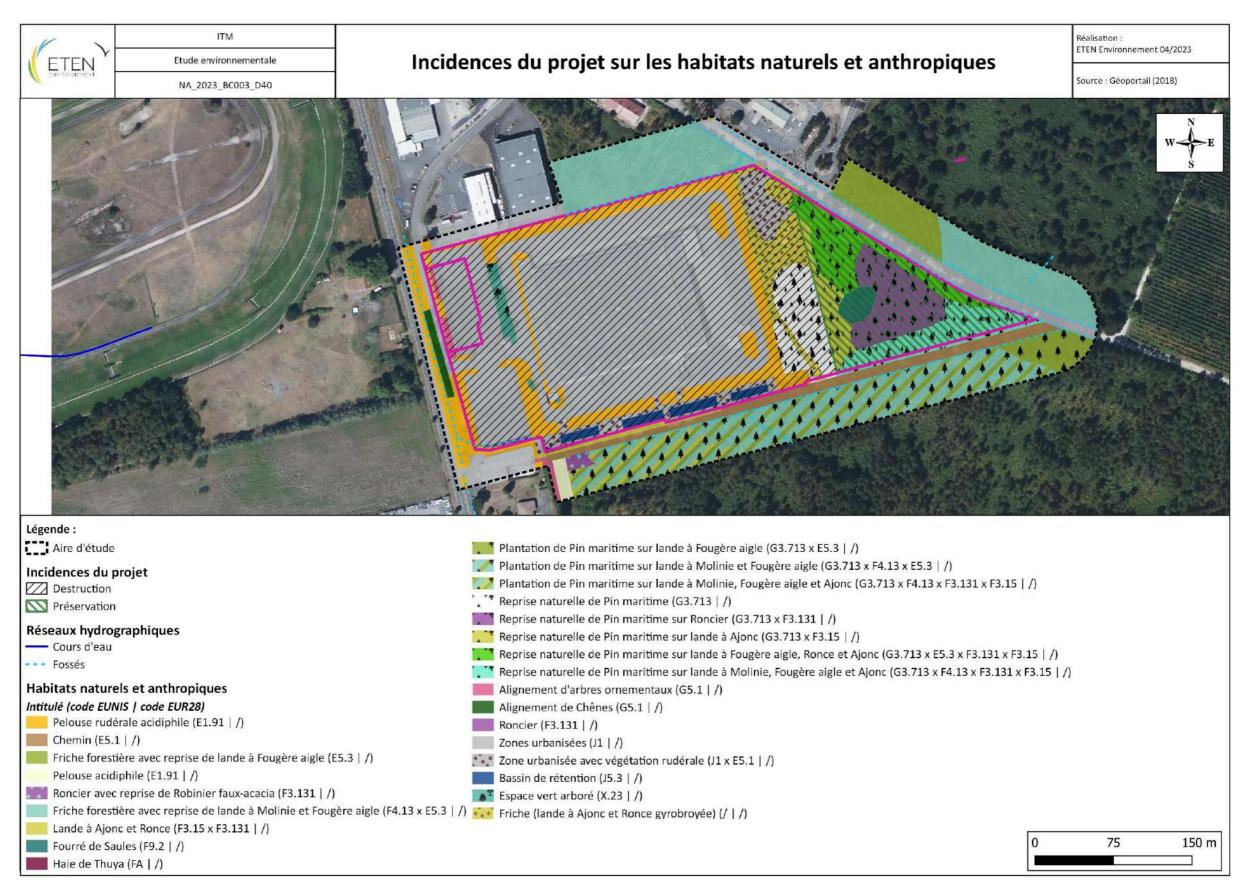
En phase travaux, le risque d'altération d'habitats naturels et anthropiques aux abords de la zone de chantier constitue une incidence indirecte. Cette incidence est jugée négative, temporaire et modérée considérant l'enjeu des habitats concernés.

#### *Incidences brutes avant mesures :*

NULLE / NON	DOCITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
			Δ	
			Altération accidentelle des habitats préservés	

La carte suivante présente les incidences sur les habitats naturels et anthropiques en phase chantier.





Carte 18: Incidences du projet sur les habitats naturels et anthropiques

# I. 1. 2. Incidences sur les habitats naturels en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les habitats naturels et anthropiques.

» Ce qu'il est important de retenir :					
En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur les habitats naturels.					
Incidences brutes	s avant mesures :				
NULLE / NON	DOCITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	
SIGNIFICATIVE	SIGNIFICATIVE POSITIVE FAIBLE MODEREE FORTE				
Δ					

# I. 2. Incidences sur la flore : destruction de 1,52 ha d'habitats favorables aux Lotier hispide et Lotier grêle

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
	<b>A</b>		
	Présence d'habitats favorables d'espèces floristiques protégées au sein de l'aire d'étude		

#### I. 2. 1. Incidences sur la flore en phase chantier

#### Incidences directes

L'ensemble de la flore présente au sein de l'emprise du projet (hors boisements, fourrés et landes préservés) sera détruite dans le cadre du projet ce qui représente une surface de 2,55 ha.

La reconstruction du site industriel va entraîner la destruction de 1,52 ha d'habitats favorables, avec une présence <u>non avérée</u>, du Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et du Lotier grêle (*Lotus angustissimus*).

La construction des entrepôts pour le stockage de matières combustibles n'engendrera pas de destruction supplémentaire de la flore. Le projet prévoit de préserver 16 700 m² de boisements, landes et fourrés actuellement présents et la création de 15 300 m² d'espaces verts.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

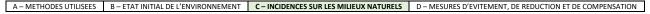
En phase chantier, le projet entraînera la destruction directe de la flore commune sur une surface d'environ 2,55 ha lors de la remise en état du site industriel avant sa reconstruction. **Cette incidence directe est jugée négative, permanente et non significative au regard de la flore concernée**.

Le projet entraînera également la destruction de 1,52 ha d'habitat favorable au Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) dont la présence n'est <u>pas avérée</u>. Cette incidence brute est jugée négatif, permanent et modéré au regard des espèces protégées potentiellement présentes. Des mesures de réduction sont ainsi intégrées au projet.

La construction des entrepôts pour le stockage de matières combustibles n'engendrera pas d'incidence supplémentaire sur la flore et les habitats favorables pour le Lotier hispide et le Lotier grêle. De plus, le projet prévoit de créer 15 300 m² d'espaces verts et de préserver 16 700 m² de boisements, landes et fourrés actuellement présents. Cette incidence directe est jugée négative, permanente et non significative.

Incidences brutes avant mesures:

mendenees braces avant mesares r				
NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
$\triangle$			$\triangle$	
Destruction de 2,55 ha de flore commune			Destruction de 1,52 ha d'habitats favorables du Lotier hispide et Lotier grêle	





Construction des		
entrepôts et des		
structures annexes		

#### Incidences indirectes

En phase travaux, les opérations de chantier peuvent entraîner des **perturbations des conditions stationnelles pouvant affecter indirectement la flore attenante**. Il s'agit des impacts potentiels liés aux :

- **Projections de poussières** sur la végétation engendrant une baisse de l'exposition à la lumière et de l'activité chlorophyllienne ;
- Pollutions accidentelles.

D'autre part, les chantiers sont susceptibles de favoriser **l'implantation d'espèces exogènes envahissantes**, favorisées par les perturbations du milieu. En effet, les véhicules de chantier constituent d'excellents vecteurs de ces espèces, leur circulation pouvant entraîner l'importation sur le site de nouvelles espèces, ou l'exportation des espèces déjà présentes vers d'autres sites.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le **risque d'altération indirecte** de la flore commune essentiellement rudérale aux abords de la zone de chantier constitue une incidence jugée négative, temporaire à permanente et non significative considérant les espèces concernées.

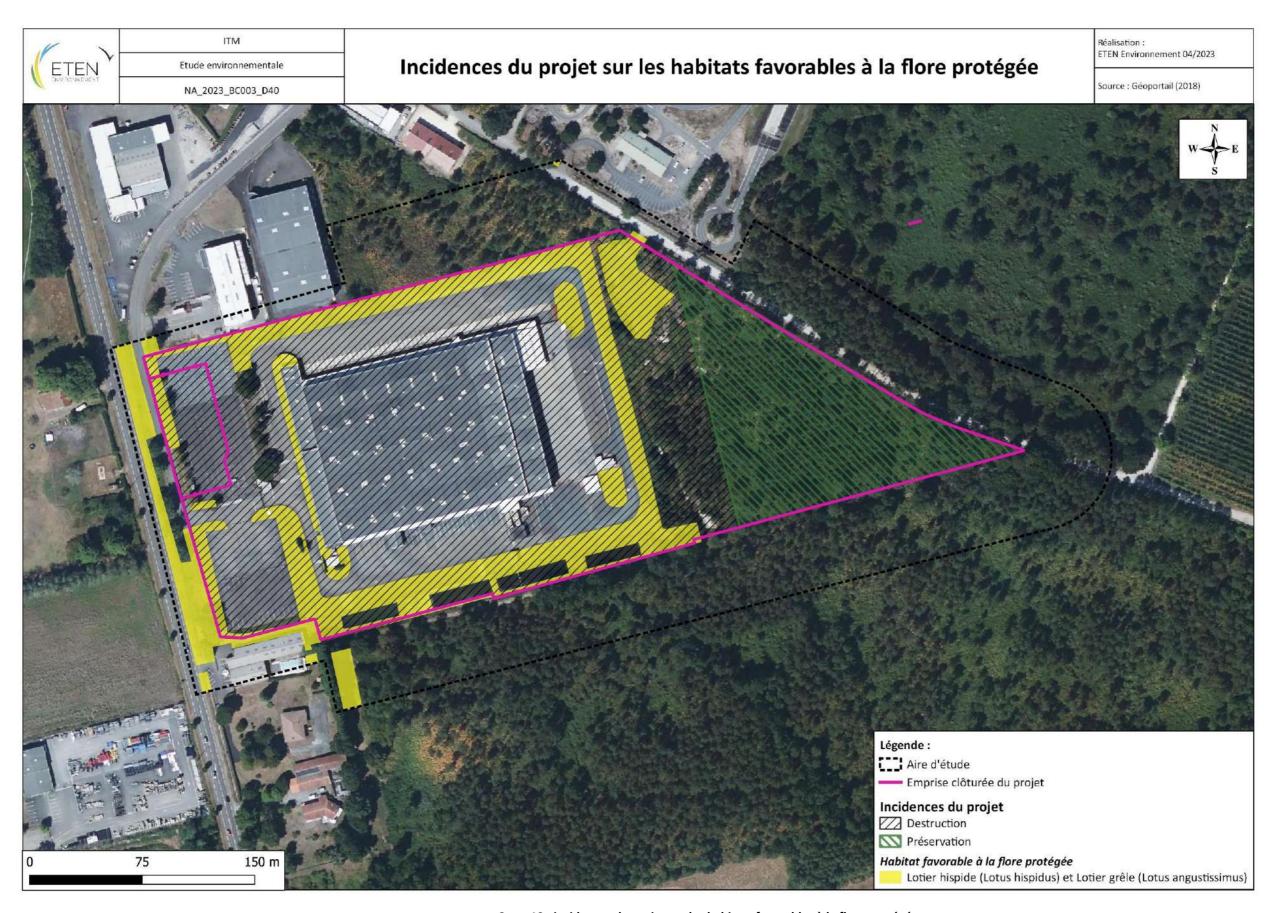
De plus, l'incidence indirecte du projet sur le **risque de propagation d'espèces envahissantes** est jugée négative, temporaire et modérée.

#### *Incidences brutes avant mesures :*

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
$\triangle$			$\triangle$	
Risque d'altération de la			Risque de propagation des espèces exotiques	
flore commune aux abords de la			envahissantes	
zone chantier				

La carte suivante présente les incidences sur la flore en phase chantier.





Carte 19 : incidences du projet sur les habitats favorables à la flore protégée

## I. 2. 2. Incidences sur la flore en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera la flore.

» Ce qu'il est important de retenir :					
En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur la flore.					
Incidences brutes	avant mesures :				
NULLE / NON	DOCITIVE	NEGATIVE NEGATIVE NEGATIVE			
SIGNIFICATIVE	POSITIVE FAIBLE MODEREE FORTE				
Δ					

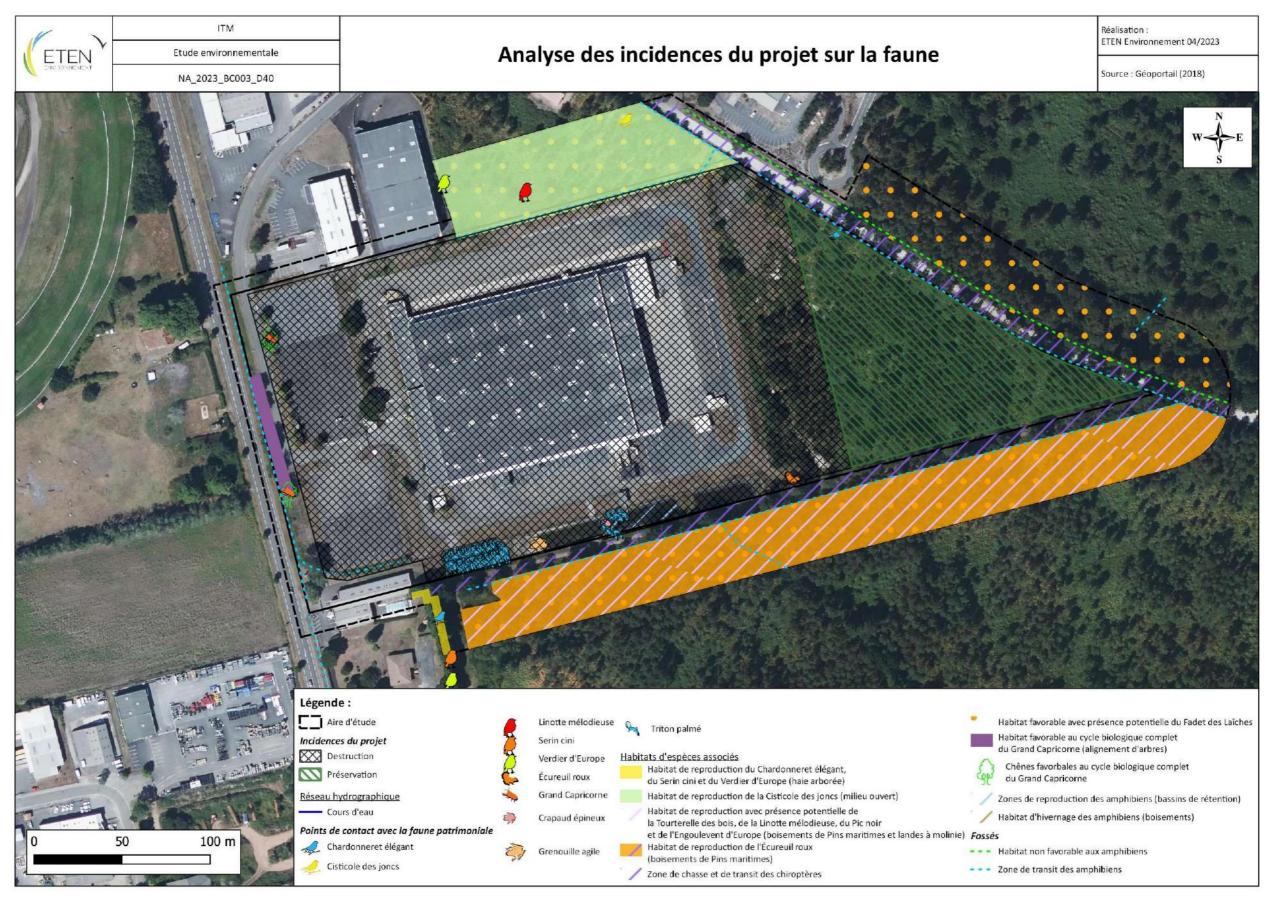
# I. 3. Incidences sur la faune : les zones à enjeux faunistiques évitées dans le cadre de la conception du projet

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
			$\triangle$
			Présence d'habitats favorables avec présence potentielle (Fadet des Laîches, Engoulevent d'Europe) et avérée (Écureuil roux, Chardonneret élégant) à la reproduction d'espèces protégées au sein de l'aire d'étude rapprochée

Afin de rappeler les enjeux faunistiques mis en évidence au sein de l'aire d'étude, et surtout mieux appréhender les incidences du projet (phase chantier et exploitation) sur ces espèces, une cartographie présentant la superposition du plan de masse sur les habitats d'espèces identifiées est ciaprès proposée.

Cette cartographie illustre la volonté du porteur de projet d'éviter strictement les habitats et espèces patrimoniales identifiées au droit de l'aire d'étude.



Carte 20 : Analyse des incidences du projet sur la faune

#### I. 3. 1. Perturbation des activités vitales des espèces

#### Phase travaux

Il est probable qu'une forte activité anthropique ait une influence non négligeable sur la faune présente. En effet, le chantier est source de pollution :

- Visuelle : les émissions lumineuses perturbent les animaux dans leur déplacement ;
- Auditive : les déplacements d'engins de chantier, le défrichement, les déplacements de matériaux, l'utilisation d'outils bruyants sont des sources de dérangement de la faune.

Il est important de souligner que l'aire d'étude se situe à proximité immédiate d'une Route Départementale à forte affluence et d'une zone industrielle. De plus, le bâtiment logistique est en permanence allumé occasionnant donc déjà des perturbations des activités vitales des espèces.

Les espèces seront donc perturbées :

- Dans leur déplacement en quête de nourriture ;
- Dans leur phase de repos (oiseaux en particulier);
- Dans leur phase de reproduction.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La phase de chantier aura donc une incidence faible sur les activités vitales des espèces faunistiques, d'autant que la route départementale a proximité génère déjà une gêne auditive et visuelle.

#### Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE		FAIBLE	MODEREE	FORTE
		A		

#### Phase exploitation

Le bâtiment ne présente actuellement aucune activité hors la surveillance du site. En phase exploitation, la création d'un entrepôt de stockage de matières combustibles n'occasionnera peu de dérangement pour la faune locale. Le trafic routier sur le site sera la principale source de perturbation qui est à relativiser compte tenu de la proximité de la RD947 et sa fréquentation de 7931 véhicules par jour (source : Département des Landes).

De plus, le site est d'ores et déjà clôturé rendant l'accès pour certaines espèces impossibles. Ainsi, les activités vitales de la petite faune ne seront, dans l'ensemble, que peu ou pas perturbées par le retour d'une activité. Concernant les grandes espèces, les activités vitales seront inchangées au vu du maintien de la clôture.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

L'incidence du projet de création d'un entrepôt de stockages de matières combustibles sur les activités vitales de la faune sera non significative en phase d'exploitation.

#### Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
<b>A</b>				



### I. 3. 2. Incidences sur les habitats d'espèces et les individus

#### Phase travaux

Il est important de souligner que la nature principale du site est une zone urbanisée peu végétalisée et peu arborée. Les habitats naturels identifiés au sein de la Zone d'Implantation Potentielle sont peu attractifs pour la faune et sont seulement utilisés pour le transit et l'alimentation par quelques espèces faunistiques communes et à caractère anthropique. Ces espaces vont donc être détruits et cela peut entraîner la disparition des animaux à petits territoires (petits mammifères, oiseaux, reptiles...). Toutefois, **1,67 ha de boisements au nord de la ZIP seront préservés**. Les incidences sur les habitats faunistiques par groupe taxonomique sont détaillées ci-dessous.

- Concernant les **Oiseaux**, les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence trois espèces patrimoniales au droit de l'aire d'étude.
  - Cependant, l'implantation du projet veille à limiter l'incidence sur ces espèces.
  - Par conséquent, le projet va se développer sur l'emprise de la zone urbanisée existante plutôt que sur les zones ouvertes et boisements alentours.
  - Aucun habitat d'espèce patrimoniale ne sera donc impacté par le projet.
  - Concernant le risque de mortalité directe d'individus, il sera très faible en raison de l'absence d'habitat.

En conclusion, l'incidence du projet sur les habitats d'oiseaux patrimoniaux est jugée comme étant nulle.

- Concernant les mammifères (hors chiroptères), les espèces recensées sont majoritairement des espèces communes dans le secteur.
  - Une espèce protégée a néanmoins été contactée au sein de l'aire d'étude : il s'agit de l'Ecureuil roux.
  - Des traces de présence de cette espèce ont été retrouvées en limite nord de la ZIP. Toutefois aucun habitat favorable à sa reproduction n'y est présent. En effet, l'Ecureuil roux utilise principalement les boisements alentours pour la réalisation de son cycle biologique complet. Concernant le risque de mortalité en phase travaux, il reste très faible au vu des capacités de fuite et de report des individus.

Au vu de l'implantation sur la zone déjà urbanisée et de la préservation de la matrice forestière environnante, l'incidence du projet sur les mammifères peut être qualifiée de nulle.

Concernant les **chiroptères**, les milieux détruits par le projet ne sont pas propices au gîte des chiroptères. De plus, aucun habitat de chasse et de transit ne sera détruit.

L'incidence du projet sur les chiroptères et leurs habitats est jugée comme étant nulle.

Concernant les **reptiles**, aucune espèce n'a été recensée au sein de l'aire d'étude. Compte tenu des habitats identifiés seul le Lézard des murailles, espèce très commune qui utilise tout type de milieu peut utiliser la ZIP pour l'accomplissement de son cycle biologique complet. Toutefois, la préservation des espaces naturels en périphérie de la ZIP étant des habitats plus favorables va permettre à l'espèce dont la présence est potentielle de se maintenir. Par conséquent, le projet ne va pas impacter l'habitat du Lézard des murailles.



En raison de l'absence d'habitats favorables aux reptiles et du développement du projet sur une zone urbanisée les incidences sur les habitats des reptiles ainsi que sur le risque de mortalité d'individus en phase travaux est jugée comme étant nulle.

Concernant les **amphibiens**, trois espèces communes ont été recensées au sein de l'aire d'étude. Les amphibiens ont été observés dans les bassins de rétention au sein de la ZIP, ces derniers sont seulement utilisés par le Triton palmé pour la reproduction. Le Crapaud épineux et la Grenouille agile ne se reproduisent pas dans les bassins, au contraire ils forment même des pièges pour eux en raison de l'observation d'une Grenouille agile décédée, de l'état dégradé des eaux et des parois relativement abruptes. Les bassins de rétention ne sont pas donc considérés comme des habitats favorables à la reproduction.

En raison de l'état actuel des bassins constituant en partie des pièges mortels pour les espèces, les incidences brutes sur les amphibiens ainsi que sur le risque de mortalité d'individus en phase travaux est jugée comme étant faible. Des mesures de réduction sont ainsi intégrées au projet.

Concernant les **insectes et autres taxons**, le Grand Capricorne a été recensée au sein de l'aire d'étude. Un arbre sur le parking actuel du site présente des traces de présence de l'insecte protégé. Aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats de cette espèce patrimoniale compte tenu de l'évitement des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique du Grand Capricorne.

L'incidence brute du projet sur les coléoptères et leurs habitats est jugée comme étant modérée. Une mesure d'évitement est ainsi intégrée au projet.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de création d'un entrepôt de stockage de matières combustibles s'implante sur une zone urbanisée peu favorable à la faune locale. Cette implantation fait que la destruction d'habitats d'espèces en phase chantier est très réduite, tout comme le risque de mortalité directe d'individus.

De plus, la destruction de la zone urbanisée est à relativiser compte tenu de la capacité de report de la faune sur les parcelles adjacentes et les abords du site qui ne sont pas concernés par le chantier. Des habitats favorables aux espèces communes se retrouvent en effet à proximité du site.

Par conséquent, l'incidence globale sur la faune en phase chantier est essentiellement non significatives, hormis pour les amphibiens et le Grand Capricorne pour lesquels des mesures d'évitement et de réduction sont mises en œuvre.

Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON	DOCITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
$\triangle$		$\triangle$	$\triangle$	
Oiseaux, Mammifères, reptiles, Chiroptères, insectes		Amphibiens	Grand Capricorne	



#### **\*** Phase exploitation

La requalification de la friche industrielle sera constituée de plusieurs espaces verts et d'ilots boisés pouvant accueillir des espèces communes identifiées lors de l'état initial.

Concernant les oiseaux, le caractère anthropisé originel de l'ancienne zone de stockage sera maintenu. Une légère augmentation de l'activité sur le site comparée à ces dernières années est à prévoir. Cependant, la recolonisation du site sera possible par des espèces très communes, ubiquistes et peu farouches identifiées lors des inventaires de terrain. En effet, certaines espèces pourront être recontactées notamment au niveau des espaces verts et des ilots boisés (Mésanges, Bergeronnettes, Moineaux...). Ces espèces peuvent utiliser le site en phase d'exploitation pour une ou plusieurs parties de leur cycle biologique. De plus, il est important de souligner que le bâtiment existant entraîne déjà un risque de mortalité assez conséquent. Plusieurs individus d'espèces différentes ont été retrouvés morts dans certaines pièces notamment dans les combles et les bureaux. La requalification de la friche industrielle et donc la construction d'un nouvel entrepôt va permettre de limiter au maximum ce risque par la mise en place d'aménagements adaptés comme les nichoirs.

Etant donné le caractère urbanisé du site en phase d'exploitation, les habitats naturels restants (alignement d'arbres et milieux connexes) et à recréer (espaces verts, ilots boisés...), permettront la recolonisation de la végétation, des insectes et donc des oiseaux communs. Malgré la reprise d'une faible activité au sein de la ZIP, les habitats extérieurs seront aménagés pour favoriser le développement d'une biodiversité commune.

De plus, le bâtiment n'occasionnera plus de risque de mortalité des individus comme identifié lors des inventaires de terrain.

L'incidence sur l'avifaune en phase d'exploitation est donc positive faible pour l'avifaune.



(de g à d) : Moineau domestique et Bergeronnette grise morts, pris au piège dans les combles ©ETEN Environnement

Concernant les mammifères (hors chiroptères), quelques espèces communes ont été identifiées et seules le Lapin de Garenne et la Taupe d'Europe utilisent initialement la ZIP. Ces deux espèces pourront toujours utiliser le site en phase d'exploitation. L'Écureuil roux pourra quant à lui utiliser ponctuellement les ilots boisés créés pour l'alimentation. D'autres petits et micromammifères pourront utiliser les habitats naturels du site pour l'accomplissement d'une ou plusieurs parties de leur cycle biologique.

Pour rappel, la friche industrielle est actuellement entièrement clôturée et donc imperméable à la grande faune. En phase d'exploitation, le site sera également clôturé rendant le site difficilement accessible pour la petite faune. Seules les espèces de la grande faune (Sanglier, Chevreuils,...) sont exclues de cette zone.

# L'incidence en phase exploitation est donc positive faible pour les petits mammifères et nulle pour les grands mammifères.

Pour les **chiroptères**, il est important de rappeler que le projet s'implante sur des zones urbanisées non utilisées pour le gîte et que seuls des habitats de transit et d'alimentation ont été identifiés au sein de la ZIP. Le site est également éclairé en permanence. Ces caractéristiques ne s'avèrent pas ou peu favorables aux chiroptères, certaines espèces vont profiter des sources lumineuses attrayantes pour les insectes nocturnes pour chasser et d'autres vont éviter ces secteurs. Ainsi, les espèces communes telles que les Pipistrelles ou la Sérotine commune sont susceptibles de chasser autour du futur bâtiment. A contrario, les Murins ou les Rhinolophes seront plus sensibles et ne fréquenteront pas ou très peu le site. En phase exploitation, le futur entrepôt sera également allumé de façon continue. Toutefois, la création de nouveaux bassins de rétention et de noues paysagères pourra permettre de créer de nouvelles zones de chasse et de transit pour les chiroptères.

#### L'incidence du projet en phase d'exploitation sur les chiroptères est donc globalement positive.

Concernant les **reptiles**, le caractère anthropisé originel du site n'est pas ou peu favorable aux reptiles. Seul le Lézard des murailles est susceptibles d'utiliser les habitats naturels identifiés au sein de la ZIP. En phase d'exploitation, la nature des futurs habitats naturels sera inchangée. Les espaces verts et les ilots boisés pourront accueillir le Lézard des murailles pour la réalisation d'une ou plusieurs parties de son cycle biologique. En effet, l'alternance de zones d'ombres (bâtiments, ilots boisés...) et de zones ensoleillées (espaces verts, noues paysagères...) pour leur thermorégulation, le couvert végétal bas, favorable à leur déplacement et à leur gîte et la présence de nombreux insectes et micromammifères pour leur alimentation fournissent des conditions favorables au développement de cette espèce.

#### L'incidence du projet en phase d'exploitation sur les chiroptères est donc globalement positive.

Concernant les **amphibiens**, le projet prévoit de recréer deux bassins étanches, deux bassins d'infiltration végétalisés et deux noues paysagères végétalisées également. Ces futurs éléments pourront être utilisés par les amphibiens pour leur cycle biologique complet en raison de la végétalisation des bassins et de leurs bons états soit environ **4 500 m²**.

#### L'incidence du projet en phase d'exploitation sur les amphibiens est donc positive modérée.

Au niveau de **l'entomofaune**, l'habitat du Grand Capricorne est totalement évité et les futures activités de l'entrepôt de stockage n'entraineront pas d'incidences particulières sur cette espèce. Les habitats naturels identifiés au niveau des espaces verts et des ilots boisés seront occupés par des habitats herbacées. Ces milieux offrent des conditions favorables à un cortège commun déjà présent sur le site. De plus, la végétalisation des bassins et des noues permettra à un nouveau cortège d'utiliser la ZIP, les odonates non identifiés lors des inventaires de terrain pourront utiliser les bassins et les noues végétalisés pour l'accomplissement d'une ou



A - METHODES UTILISEES B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS D - MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

plusieurs parties de leur cycle biologique. Ainsi, les aménagements extérieurs du site sont susceptibles de fournir un habitat favorable pour le développement de ces espèces.

L'incidence de la centrale est ainsi positive faible pour l'entomofaune, dû à la création de nouveaux milieux et à l'entretien d'une végétation basse.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La ZIP n'est pas ou peu favorable à une faune très diversifiée. La création de l'entrepôt de stockage de matières combustibles et le réaménagement des espaces extérieurs lié au projet va permettre la création de nouveaux habitats notamment de bassins végétalisés en bon état plus favorable à ceux existants. De plus, 15 300 m² d'espaces verts seront créés et le boisement à l'est sera préservé. Une gestion concertée et adaptée de ces milieux devra être mise en place afin d'augmenter au maximum les chances de recolonisation d'une faune diversifiée. Ainsi, plusieurs espèces d'oiseaux, de reptiles, de mammifères ou d'insectes pourront profiter du développement d'habitats favorables pour la réalisation d'une ou plusieurs parties de leur cycle de vie. Le maintien d'un site déjà anthropisé mais en prévoyant l'aménagement et la création d'espaces naturels sera donc positive pour la faune commune locale.

#### *Incidences brutes avant mesures :*

NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
	$\triangle$			
	Oiseaux, Mammifères, reptiles, Chiroptères, amphibiens, insectes			

#### I. 4. Incidences faibles sur la trame verte et bleue

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
	$\triangle$		
	L'aire d'étude n'est pas traversée par des corridors terrestres ou aquatiques importants et représente ainsi aucun enjeu pour la Trame Verte et Bleue		

#### I. 4. 1. Coupure du cheminement pour la faune

#### Phase travaux

Le chantier de construction de l'entrepôt de stockage de matières combustibles n'entraînera pas ou peu de modifications des conditions de déplacement des espèces d'amphibiens, de reptiles, d'insectes, de mammifères et d'oiseaux. De plus, le site est d'ores et déjà clôturé et quasi-imperméable aux déplacements des espèces terrestres. Le boisement à l'est complétement perméable à ce jour sera compris dans l'emprise clôturée du futur entrepôt. Cette imperméabilisation va donc limiter les déplacements de la grande faune notamment le Chevreuil européen, le Sanglier ou encore le Blaireau européen identifiés lors des inventaires de terrain. Toutefois, la diminution de la superficie de leur domaine vital est à relativiser par rapport aux espaces boisés présents à proximité et offrant de nombreuses possibilités de report. Le chantier limitera donc les cheminements de la faune au sein de l'aire d'étude.

#### Phase exploitation

La ZIP, étant initialement peu fréquentée par la faune, sera toujours entièrement clôturé incluant désormais le boisement à l'est comme précité.

La petite faune (petits mammifères, reptiles, oiseaux...) pourra continuer à fréquenter le site pendant la phase d'exploitation, sans conséquences majeures ni pour elle, ni du point de vue technique pour l'aménagement du projet. De plus, les matériaux utilisés seront inoffensifs pour la faune, ainsi l'utilisation de barbelés sera proscrite.

Ainsi, les flux biologiques locaux des petites espèces (insectes, micromammifères, reptiles) ne seront pas impactés en phase d'exploitation. En raison, de leur possibilité de déplacement (vol), les flux pré et postnuptiaux des oiseaux ne seront également pas impactés. Seuls les flux biologiques locaux des grands mammifères seront perturbés. Cet impact apparaît relativement faible, en effet, les espèces seront en mesure de contourner le projet. Seuls les flux des oiseaux migrateurs, des chiroptères et des insectes volants nocturnes pourront être perturbés par l'éclairage continu du site.



Globalement, l'in faible en phases	portant de retenir : ncidence du projet su travaux et d'exploita s avant mesures :		e la faune peut être (	considérée comme
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
		Δ		

## I. 4. 2. Incidences sur la fonctionnalité écologique

Bien que le projet soit clôturé et représente donc un obstacle pour la faune dans ses déplacements, la circulation en périphérie reste possible et l'impact sur le cheminement est donc faible. Le sol sera entrecoupé de milieux anthropiques et de milieux naturels. Les espaces verts et les ilots boisés pourront donc être utilisés pour le transit de la petite faune terrestre.

» Ce qu'il est important de retenir :					
L'incidence en phase d'exploitation sur la fonctionnalité écologique est donc faible.					
Incidences brute	Incidences brutes avant mesures :				
NULLE / NON	LE / NON NEGATIVE NEGATIVE NEGATIVE				
SIGNIFICATIVE	IGNIFICATIVE POSITIVE FAIBLE MODEREE FORTE				
		A			

# I. 5. Incidence sur les zones humides : Des zones humides totalement évitées

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
		A	
		Présence de 3,5 ha	
		zones humides au sein	
		de l'aire d'étude	

## I. 5. 1. Incidences sur les zones humides en phase chantier

Les travaux sont susceptibles de détruire ou d'altérer les zones humides présentes dans ou à proximité immédiate de la zone de chantier (remblai, tassement, pollution...).

Cependant, suite à l'identification de zones humides sur le site, le projet a été adapté afin d'éviter complètement les zones humides.

Ainsi, seule une incidence indirecte et accidentelle est à prendre en compte pour la zone humide présente dans le secteur préservé via la circulation des engins de chantier et les pollutions accidentelles.



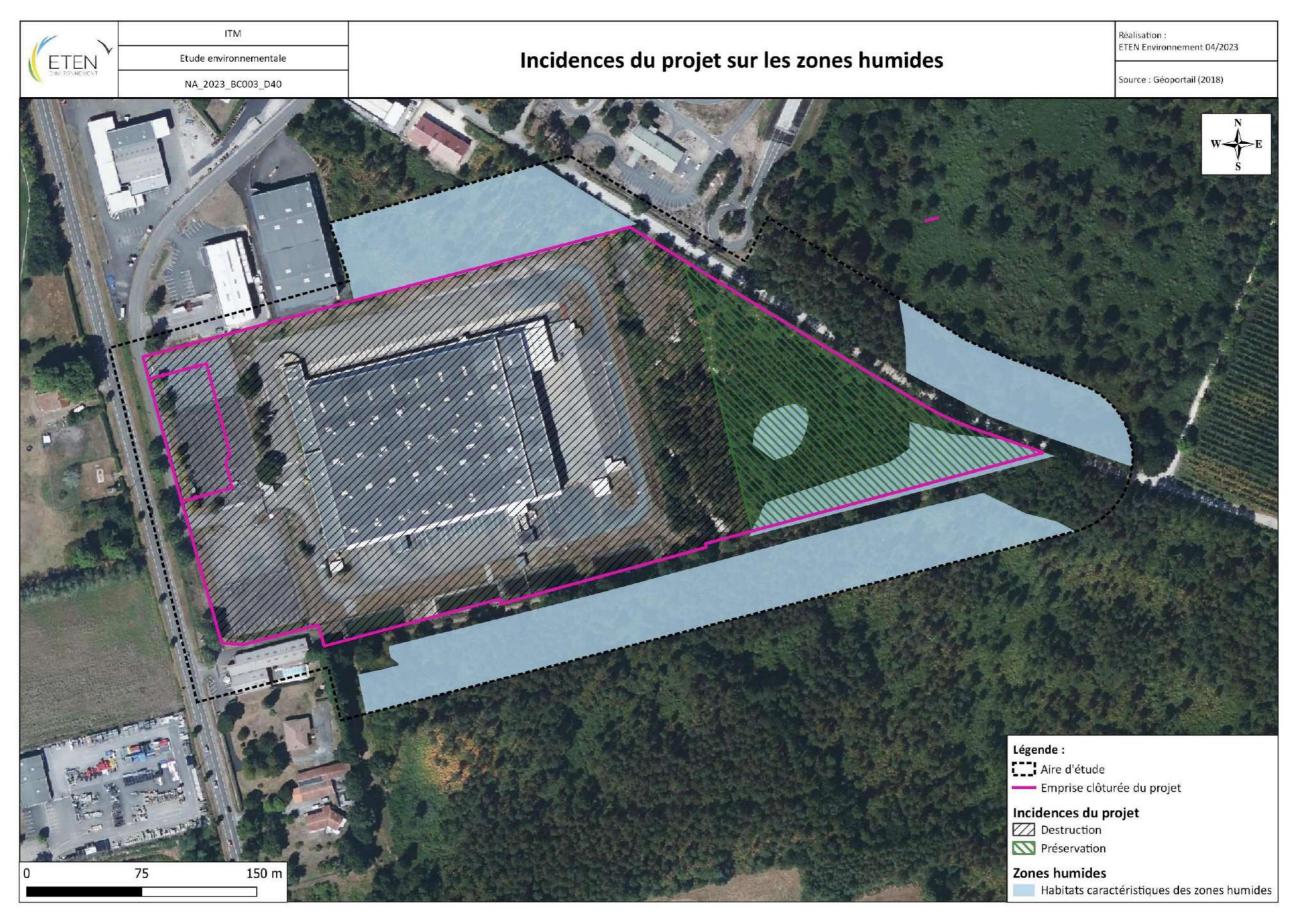
#### » Ce qu'il est important de retenir :

Le projet évite intégralement les zones humides présentes dans l'emprise du projet, ainsi, l'incidence est nulle pour la destruction de zones humides. Seule une incidence indirecte, négative et faible est à prendre en compte pour l'altération accidentelle de la zone humide préservée dans l'enceinte de l'emprise du projet.

#### *Incidences brutes avant mesures :*

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
$\triangle$		$\triangle$		
Destruction de zones humides		Altération accidentelle de la zone humide		

La carte suivante présente les incidences sur les zones humides en phase chantier.



Carte 21 : Incidences du projet sur les zones humides



# I. 5. 2. Incidences sur les zones humides en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les zones humides.

» Ce qu'il est important de retenir :					
En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur les zones humides.					
Incidences brutes	avant mesures :				
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE	
A		,,,,,,			

# I. 6. Conclusion et synthèse des incidences brutes sur les milieux naturels

Tableau 17 : Synthèse des incidences brutes sur les milieux naturels avant mesures

NATURE DE	DIRECTE /		IMPORTANCE	
L'INCIDENCE	INDIRECTE	TEMPORALITE	DE	MESURES A APPLIQUER ?
1	/ INDUITE		L'INCIDENCE	All Elgoen :
ı	Directe	Permanente	Faible	Oui
-	Directe	Permanente	Non significative	Non
-	Directe	Temporaire	Modérée	Oui
/	/	/	Nulle	Non
-	Directe	Permanente	Non significative	Non
-	Directe	Permanente	Modéré	Oui
-	Directe	Permanente	Non significative	Non
1	Indirecte	Temporaire	Modéré	Oui
ı	Directe	Temporaire/ permanente	Non significative	Non
/	/	/	Nulle	Non
/	/	/	Nulle	Non
-	Directe	Temporaire /Permanente	Faible	Oui
	NATURE DE L'INCIDENCE	L'INCIDENCE INDIRECTE / INDUITE  - Directe - Indirecte - Directe - Directe	Temporaire    Indirecte   Temporaire	L'INCIDENCE    Nome

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> **-** : Incidence négative

<sup>+ :</sup> Incidence positive



CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'INCIDENCE	DIRECTE / INDIRECTE / INDUITE	TEMPORALITE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE	MESURES A APPLIQUER ?
<b>Phase d'exploitation :</b> Pas d'incidence supplémentaires sur les zones humides	/	/	/	Nulle	Non
Faune					
Phase chantier: perturbation des activités vitales des espèces	-	Indirecte	Temporaire	Faible	Oui
Phase chantier: destruction/altération d'habitats d'espèces et risque de mortalité	-	Directe	Temporaire	Nulle à non- significative	Non
Phase exploitation: perturbation des activités vitales des espèces notamment en période d'activité	-	Indirecte	Permanente	Non- significative	Non
Phase exploitation : destruction/altération d'habitats d'espèces et risque de mortalité	+	Directe	Permanente	Positive	Non
Trame verte et bleue					
Phase chantier: coupure du cheminement pour la faune	-	Directe	Temporaire	Faible	Oui
Phase exploitation: coupure du cheminement pour la faune	-	Directe	Permanente	Faible	Oui
Altération/perturbation des fonctionnalités écologiques	-	Indirect	Permanente	Faible	Oui

# II. Analyse d'incidences sur les sites Natura 2000

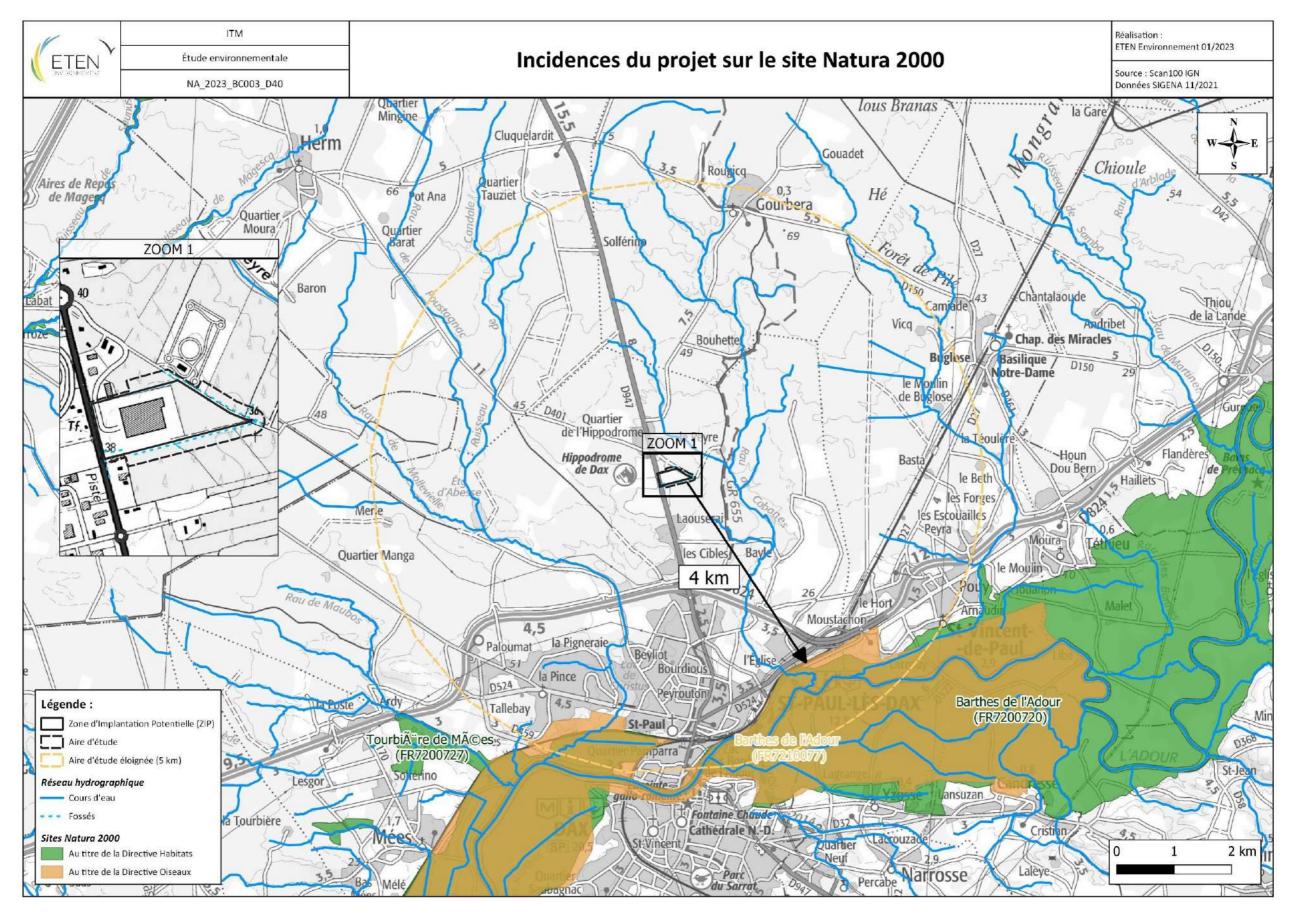
Le projet n'est inclus ou n'intersecte aucun site Natura 2000, le site Natura 2000 le plus proche (L'Adour– FR7200724) étant relevé à environ 4 km.

Le site d'étude ne détient aucune connexion directe ou indirecte notamment via le réseau hydrographique, avec le site Natura 2000 en question.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

Le projet n'aura donc aucun impact significatif sur le site Natura 2000, ni sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire qui le composent.





Carte 22 : Analyse des incidences Natura 2000

A – METHODES UTILISEES | B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS | D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



# D. MESURES MISES EN PLACE POUR EVITER ET REDUIRE LES INCIDENCES NEGATIVES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET INCIDENCES RESIDUELLES



Les incidences nécessitant l'application de mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation ont été identifiés dans la partie précédente.

La Séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) présentée ci-après doit permettre d'appliquer des mesures adaptées sur les incidences négatives, afin que ceux-ci puissent être évalués comme acceptables pour l'environnement.



## I. Mesure d'évitement

Le choix du parti d'aménagement s'est basé sur **l'évitement des zones les plus sensibles** pour la faune et la flore, mises en évidence au sein de l'aire d'étude au cours de la démarche d'évaluation environnementale. Il faut rappeler également que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

Cette mesure d'évitement a permis d'aboutir à une implantation du projet minimisant les incidences environnementales.

Ainsi, deux mesures d'évitement ont été définies :

- o ME01: Evitement de l'habitat du Grand Capricorne;
- o ME02: Evitement des zones humides.

Les mesures d'évitement mises en place dans le cadre du projet sont présentées dans les fiches suivantes.





## I. 1. ME01: Evitement de l'habitat du Grand Capricorne

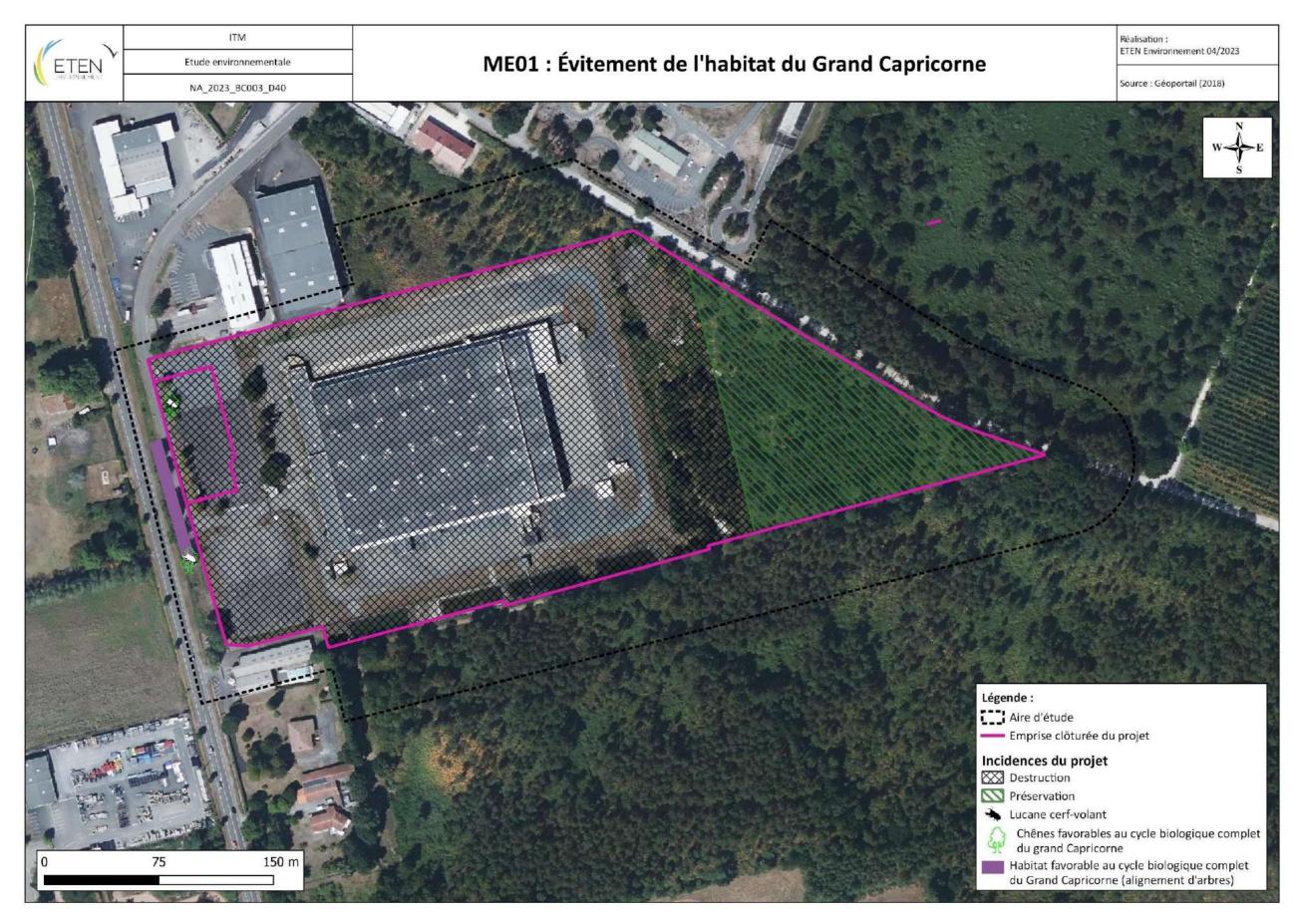
Code mesure	ME01	Objet	Evitement de l'habitat du Grand Capricorne
Phase	□ Conception	☐ Travaux	☐ Exploitation
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)	<b>E1.1a</b> – Evitement des p enjeu et/ou de leurs hal	-	espèces protégées ou à fort
Thématiques environnementales	Milieux naturels		
	Objec	tif	
Cette mesure vise à aboutir Capricorne. Absence d'incidences résidue	·		•
Absence d incidences residuo	Descrip		inpensatoires
Maintien de l'arbre portant d'arbres favorable au cycle b Ainsi 650 m² d'habitat favor projet soit 100% des habitat	iologique de l'espèce. rable au cycle biologique s de l'aire d'étude.		-
Cf. cartographie page suivan	te		
	d'ouvrage) en charge d inclus dans les suivis Conclusion sur les me mesure compensatoire Les différentes mesures et de limiter les inciden incidences résiduelles populations d'espèces p	e veiller au respect de environnementaux e esures d'évitement e prises par le maître d'oces brutes du projet d'ne remettent pas en patrimoniales du secte tion pour destruction o	d'assistance à maitrise e ces dispositions. Passage t détaillé dans la partie et de réduction : aucune et manière significative. Les question la viabilité des ur et ne nécessite ainsi pas d'espèce protégée. Aucune n'est donc proposée.
Modalités de suivis	réduction témoigne d'u environnement par le n L'évitement des enje supplémentaires réduis protégées et des hal présence n'est pas avé compensation n'est pas	e l'ensemble des me ne réelle volonté d'into naître d'ouvrage. ux principaux et le sent drastiquement les pitats favorables d'e rée. De ce fait, la mis s jugée nécessaire.	esures d'évitement et de égration du projet dans son s mesures de réduction s incidences sur les espèces spèces protégée dont la e en place de mesures de et a pour objectif de «
	recycler » le site ind	ustriel actuel dans ro Artificialisation	le cadre des politiques Nette (ZAN) et de la
A – METHODES UTILISEES B –	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT C	– INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATUREL	D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



	Modalités de suivi <i>page 198</i> .
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - INICIHODES OTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SOR LES MILLIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION





Carte 23: ME01: Evitement de l'habitat du Grand Capricorne

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

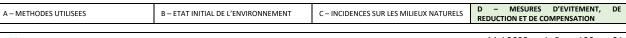
C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



## I. 2. ME02: Evitement des zones humides

Code mesure	ME02	Objet	Evitement des zones humides
Phase	□ Conception	☐ Travaux	☐ Exploitation
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)	<b>E1.1a</b> – Evitement des enjeu et/ou de leurs ha	• •	d'espèces protégées ou à fort
Thématiques environnementales	Milieux naturels		
	Obje	ctif	
Cette mesure vise à aboutir à d'étude. Absence d'incidence			pristiques identifiées dans l'aire
d etude. Absence d incidence	Descrip	·	mesures compensatoires
Maintien des zones humides Ainsi, 3,5 ha de zones humide dans l'emprise clôturée du pr <i>Cf. cartographie page suivant</i>	s floristiques seront prés ojet, <b>soit 100% des zon</b>	servé dans le cadre d	u projet et de l'aire d'étude. u projet dont 0,64 ha présentes
Modalités de suivis	d'ouvrage) en charge dinclus dans les suivis Conclusion sur les mesure compensatoir Les différentes mesure et de limiter les incide incidences résiduelles populations d'espèces de demande de dérogamesure de compensature de compensature de compensature de compensature de couvre de couvr	de veiller au respect s environnementaux nesures d'évitement es prises par le maître nces brutes du proje ne remettent pas patrimoniales du se ation pour destruction ion environnementa nt de retenir : de l'ensemble des une réelle volonté d' maître d'ouvrage.	on d'assistance à maitrise de ces dispositions. Passage de et détaillé dans la partie et de réduction : aucune d'ouvrage permettent d'éviter et de manière significative. Les en question la viabilité des cteur et ne nécessite ainsi pas on d'espèce protégée. Aucune elle n'est donc proposée.  mesures d'évitement et de intégration du projet dans son



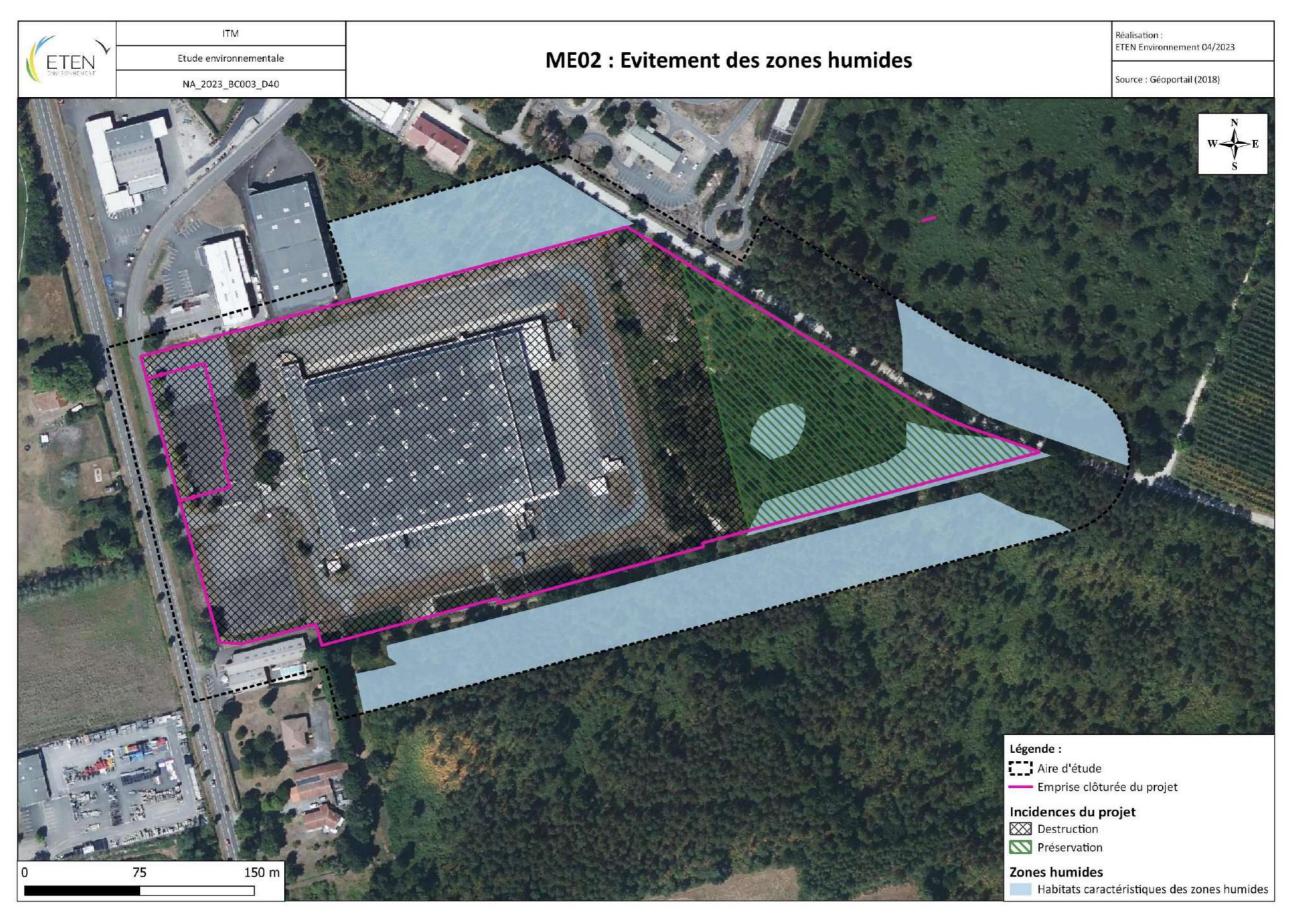


**Coût prévisionnel** 

Inclus dans le coût projet / travaux







Carte 24: ME02: Evitement des zones humides

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



## II. Mesures de réduction dans le cadre du projet retenu

Le projet prévoit des mesures visant à atténuer les incidences prévisibles sur les milieux naturels dès sa conception. Elles ne sont donc pas rappelées dans cette partie car intégrées au projet de référence.

Dans le cadre de la séquence ERC, le maître d'ouvrage a intégré plusieurs mesures de réduction concernant le milieu naturel :

Tableau 18 : Liste des mesures de réduction intégrées au projet

Mesures	Phase travaux	Phase d'exploitation
<b>MR01</b> : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Х	
MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles	×	
MR03: Limitation des nuisances sonores du chantier	x	
MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens	Х	
<b>MR05</b> : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune	X	
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	X	
MR07 : Réutilisation de la terre végétale	x	
MR08 : Arrosage des sols	x	
MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune		Х
MR10 : Palette végétale locale	x	x
MR11: Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle		Х
MR12 : Entretien de la végétation		x
<b>MR13</b> : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères		х

A - METHODES OF LEST MILIEUX NATURELS   REDUCTION ET DE COMPENSATION	۱	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE		
		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION			



# II. 1. MR01: Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles

Code	MR01	Objet	Mise en place d'un itinéraire technique			
Phase	☐ Conception		☑ Travaux ☐ Exploitation		☐ Exploitation	
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)		et des zor <b>R1.1b</b> – Li <b>R1.1c</b> – Ba patrimoni	nes de circula mitation/ada alisage préve ales, d'habita	tion des engins de ch optation des installati ntif (pour partie) d'u ats d'espèces ou d'arl	ons de chantier ne station ou habitat d'espèces	
Thématiq environne	ues ementales	Milieux	naturels			
Ohiertif						

L'objectif de cette mesure est de réduire les incidences sur les milieux naturels liées à l'exécution du chantier, et notamment à la circulation d'engins lourds (tassements du sol, altération/destruction des alentours...).

#### Description

L'emprise du chantier devra être **limitée au strict nécessaire**. Une circulation adaptée sera mise en place lors de la phase de chantier et sera poursuivie pendant toute la durée de la phase exploitation. Les véhicules emprunteront les accès préalablement définis et ne devront pas s'en écarter :

- Les voies définitives périphériques seront utilisées pour desservir les matériaux au plus près des zones d'intervention :
- Les voies d'accès provisoires principales et secondaires se feront de préférence sur le terrain aplani sans un autre apport.

Un balisage de l'emprise des travaux sera réalisé par le maitre d'ouvrage afin de matérialiser visuellement les limites spatiales des travaux à mener et éviter toute dégradation accidentelle de milieux exclus de la zone de chantier. Afin de s'affranchir de la mise en œuvre d'un tel balisage temporaire, le porteur de projet priorisera la mise en œuvre de la clôture définitive dès le lancement des travaux, ce qui permettra de cantonner les engins au sein de l'emprise clôturée.

Le balisage des zones sensibles telles que les boisements, fourrés et landes ainsi que les habitats favorables du lotier hispide, du lotier grêle et du Grand Capricorne non impacté par le projet feront l'objet d'un balisage temporaire tout au long de la phase chantier.

Il est également recommandé d'accentuer la signalétique sur site afin d'encadrer la circulation des véhicules sur site :

- Mise en œuvre en entrée de chantier d'un panneau présentant le plan de circulation à respecter
- Mise en œuvre de panneaux permettant de limiter la vitesse, d'organiser le sens de circulation
- Mise en place de panneaux interdisant l'accès des engins aux zones sensibles balisées.





A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
			REDUCTION ET DE COMPENSATION



Code

**MR01** 

Objet

Mise en place d'un itinéraire technique

Balisage temporaire en phase chantier

Clôture définitive dès le début du chantier





Signalétique en phase chantier





Balisage et signalisation d'une station de flore protégée

Une mesure temporaire de protection de l'arbre à Grand Capricorne consiste à placer autour du tronc des arbres une protection pour éviter les frottements. Il s'agit de réaliser une protection temporaire de base par une ceinture en tuyaux annelés souples autour du tronc sur une hauteur de 2 mètres. L'efficacité de celleci sera améliorée par un assemblage d'éléments rigides (planche jointives ou palissades) qui ne devront jamais être en contact avec le tronc. La fixation de ces éléments ne devra pas comporter de clous ou d'agrafes sur l'écorce pour ne pas blesser le tronc. Elle se fera à l'aide de bandes adhésives résistantes.



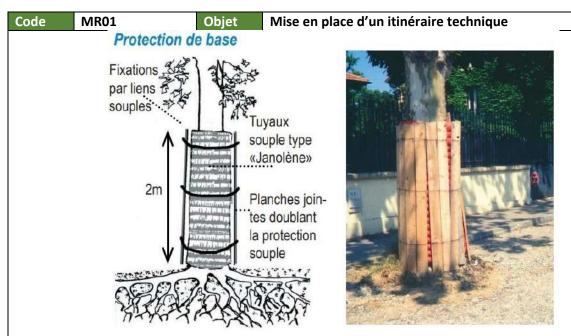


Figure 19 : Technique de protection temporaire du tronc

#### Cf. cartographie page suivante

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

#### Modalités de suivis

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

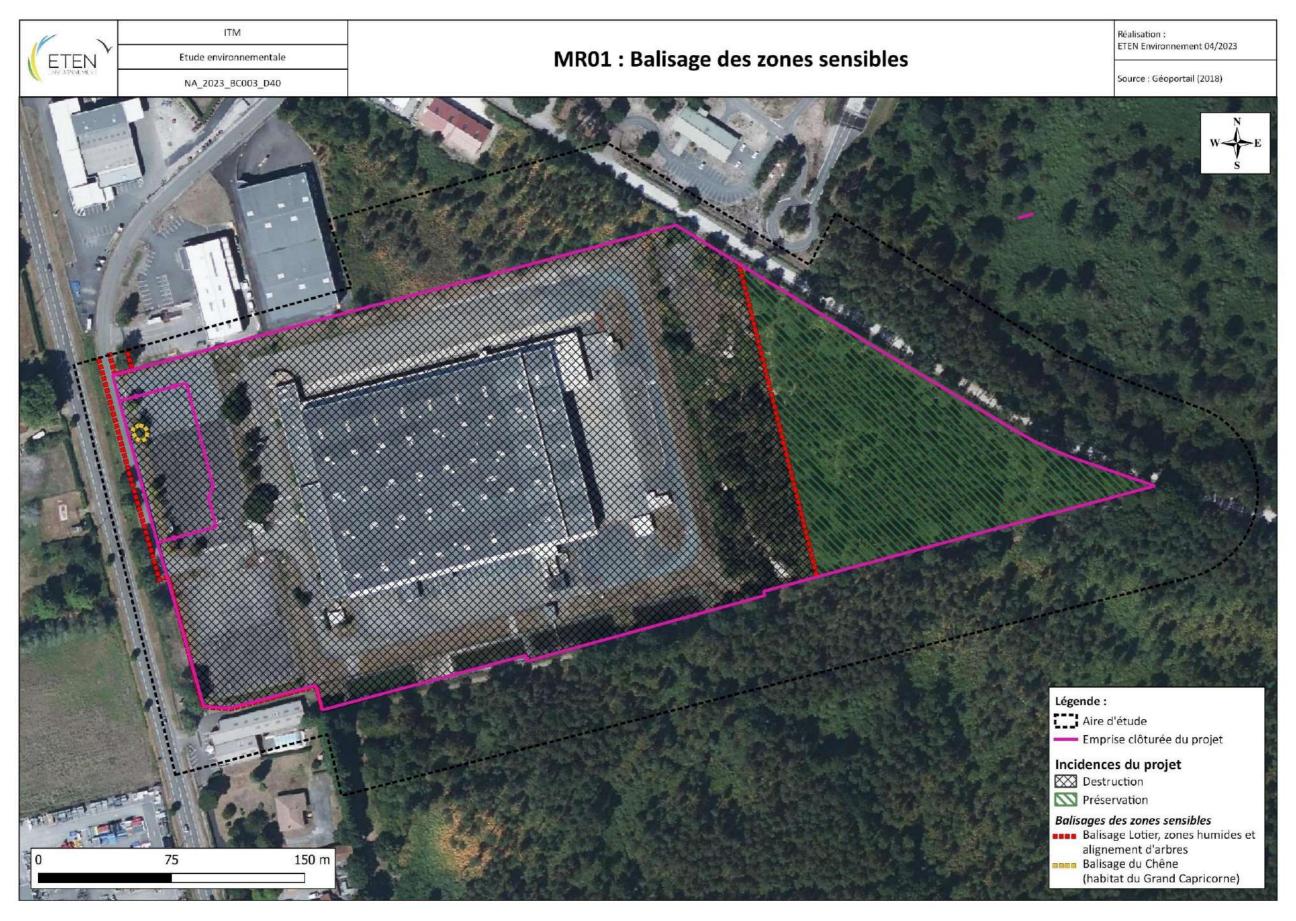
A METHODES LITHISSES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES UTILISEES			RE	חווכ	TION FT DE CO	MPENSATION	



Code	MR01	Objet	Objet Mise en place d'un itinéraire technique					
		Modalités de suivi page 198.						
Coût prévis	sionnel	Pour la pi	environ 2€ HT/ml, soit environ 1100€ HT pour 550 ml rotection du <b>Chêne :</b> coût du dispositif estimé à environ 200 r la protection complète.					

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	<ul> <li>MESURES</li> </ul>	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES OTILISEES	B - ETAT INTTIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES WILLEON NATURELS	REDU	JCTION ET DE CO	OMPENSATION	





Carte 25: MR01: Balisage des zones sensibles

-				
	A – METHODES UTILISEES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
	A - WILTHOOLS OTHEISELS	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SON EES WILLEON WATOREES	REDUCTION ET DE COMPENSATION



# II. 2. MR02: Lutte contre les pollutions accidentelles

Code	MR02	Objet	Lutte contr	Lutte contre les pollutions accidentelles					
Phase	$\square$ Conception		<b>☑</b> Travaux			loitation			
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)		<b>R2.1d</b> – D	ispositifs pré	ventifs de lutte contr	e une p	ollution			
Thématiques environnementales		Milieux	Milieux naturels						
	Objectif								

L'objectif de cette mesure est de lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux.

## **Description**

Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront **entreposés avec soin**, dans la mesure du possible à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà urbanisées comme sur les pistes forestières existantes ou des zones planes ne présentant pas de sensibilités environnementales, type friches forestières – et en particulier le plus éloigné possible des cours d'eau), de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel.

La mise en œuvre de **plateforme de ressuyage** en cas de stockage de matériaux sur site avec ouvrages de décantation permettra de réduire le risque de pollution ;

Les véhicules de chantier devront justifier d'un **contrôle technique récent** et leur stationnement se fera **hors zone sensible,** c'est-à-dire sur des zones déjà aménagées ;

Les produits du débroussaillage devront être exportés. Ils seront ensuite brûlés ou valorisés (composte, bois d'énergie, ...) dans un endroit adapté ;

Les réservoirs des engins de chantier devront être **remplis sur le site** avec des pompes à arrêt automatique et les huiles usagées des vidanges ainsi que les liquides hydrauliques éventuels seront récupérés, puis **évacués dans des réservoirs étanches**, conformément à la législation en vigueur ;

La **collecte des déchets**, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place. Le nettoyage sera quotidien afin d'éviter l'envol des déchets hors site avec le vent. Le tri sélectif des déchets est attendu ;





Exemples d'installations de récolte de déchets sur chantier © ETEN Environnement

Un **plan d'alerte et d'intervention** en cas de pollution accidentelle pour pallier à toute pollution de l'aquifère et des eaux superficielles sera mis en place.

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, I	DE
A - METHODES OTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION	



# Code MR02 Objet Lutte contre les pollutions accidentelles

Malgré les précautions prises, le chantier peut faire l'objet d'une pollution accidentelle notamment liée aux engins et à leur circulation. Ainsi un certain nombre de **mesures d'urgence** sont définies et sont à appliquer en toute situation :

- Étanchéifier la fuite si possible ou évacuer la cause de la pollution ;
- Mettre en place des produits absorbants (sciure de bois, boudins, granulés, feuilles absorbantes, etc.) pour récupérer le maximum de produits polluants déversés ;
- Si la fuite persiste, poser un bas de vidange ou un autre contenant pour récupérer les produits polluants continuant à se déverser ;
- Si la fuite s'étend, reconnaître le cheminement du produit et limiter au maximum l'étendue du polluant à l'aide de barrage de terre, de boudins, etc.
- En fonction des caractéristiques de la pollution, des procédés de traitement des eaux et/ou des sols seront mis en œuvre.
- De plus, les déchets pollués seront évacués au plus vite vers une filière de traitement adaptée.

Le nettoyage/vidange des toupies béton et bétonnières se fera sur des **plateformes adaptées** avec mise en œuvre d'ouvrages de récupération de ces eaux



### Dispositif de récupération des eaux de nettoyage de toupie béton © ETEN Environnement

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

#### Modalités de suivis

## » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de «

A METHODECHTHICEC	D. STATIBUTIAL DE L'ENVIDONNES AFAIT	C INCIDENCES CUD LES MULEUX MATUREIS	D -	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	REDITION	CTION ET DE CO	OMPENSATION	



Code	MR02	Objet	Lutte contre les pollutions accidentelles
		publique	» le site industriel actuel dans le cadre des politiques es de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la tion des friches industrielles.
		Modalité	s de suivi <i>page 198</i> .
Coût pré	visionnel	Inclus da	ns le coût projet / travaux

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D -	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - WETHODES OTILISEES	B - ETAT INTTIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES WILLEON NATURELS	REDUC	TION ET DE CO	OMPENSATION	



# II. 3. MR03: Limitation des nuisances sonores du chantier

Code	MR03	Objet Limitation	des nuisances sonore	es du chantier				
Phase	☐ Conception		☐ Exploitation					
THEMA	égorie(s) du guide (CEREMA, 2018)	R2.1k – Dispositif de lii R2.1j – Dispositif de humaines R3.1b – Adaptation de	limitation des nui	sances envers les populations				
Thémati environr	ques nementales	Milieux naturels						
		Obje	ctif					
Cette me	esure vise à réduire le	s nuisances sonores émi	ses lors de la phase c	hantier.				
		Descri	ption					
obliger lo Les arrêt sonores	L'approche retenue consiste à, d'une part, <b>limiter les émissions sonores</b> des matériels utilisés, d'autre part, obliger les intervenants à prendre <b>le maximum de précautions</b> et enfin de <b>proscrire le travail de nuit</b> .  Les arrêtés du 12 mai 1997 et du 22 mai 2006, modifiant celui du 18 mars 2002 réglementent les émissions sonores de la grande majorité des engins et matériels utilisés sur les chantiers. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les émissions sonores en phase de chantier comme préconisé dans les arrêtés précités.							
-	lément, il existe des di « Cri du Lynx ».	spositifs de recul perme	ttant de réduire les nu	uisances sonores pour les engins,				
		en charge de veiller au suivis environnement mesures d'évitement Les différentes mesure et de limiter les incide incidences résiduelles populations d'espèces demande de dérogat	respect de ces dispo aux et détaillé dans et de réduction : au es prises par le maître ences brutes du proj ne remettent pas patrimoniales du section pour destruction	assistance à maitrise d'ouvrage) ositions. Passage inclus dans les se la partie <i>Conclusion sur les</i> acune mesure compensatoire d'ouvrage permettent d'éviter jet de manière significative. Les se en question la viabilité des eteur et ne nécessite ainsi pas de la n'est donc proposée.				
Modalite	és de suivis	» Ce qu'il est important de retenir : La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage. L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.						
		Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la						

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



A – METHODES UTILISEES

D - MESURES D'EVITEMENT, DE

REDUCTION ET DE COMPENSATION

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

	<b>réutilisation des friches industrielles.</b> Modalités de suivi <i>page 198</i> .
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux

	A – METHODES LITILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,				
REPORTER ELECTION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION				



# II. 4. MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens

Code	MR04		Objet	Actions		es en	faveur	des
			amphibiens					
Phase	☐ Conception	Conception 🛛 Travaux 🔲 Exploitation 🔲 Démantèlemen						
Sous-catégorie(s) du	<b>R2.1i</b> - Dispositif pe	ermet	tant d'élo	igner le	s espèces à e	njeux et	t/ou limitar	it leur
guide THEMA (CEREMA,	installation	installation						
2018)	<b>R2.1h</b> - Clôture et dispositif de franchissement provisoires adaptés aux espèces							
	animales cibles							
Thématiques	Miliano naturale							
environnementales	Milieux naturels							
Objectif								
Réduire le risque de morta	lité d'individus et le	dérar	ngement o	durant la	a phase chant	ier.		
Concilier réalisation des tr	avaux et préservation	n des	espèces.		•			

#### Description

Plusieurs fossés sont présents aux abords directs de l'emprise du projet.

### Mise en place de barrières de sécurité amphibiens

Les inventaires de terrain menés dans le cadre de l'état initial du site ont mis en évidence la présence de zones de transit d'amphibiens au niveau des fossés de l'aire d'étude.

Il est possible que lors des migrations des amphibiens, des individus se retrouvent au sein de l'emprise travaux (= emprise du projet), c'est pourquoi une barrière de sécurité amphibiens viendra compléter le balisage de l'emprise à l'interface avec le réseau hydrographique. Ainsi, les amphibiens ne pourront transiter par le chantier limitant les risques d'écrasements involontaires.

La barrière de sécurité amphibiens sera positionnés au début des travaux.

Le grillage devra être exclu car facilement franchissable par certaines espèces. Il est préconisé la mise en place de géotextile ou de bâche en guise de barrière.

Cette bâche sera enfouie dans le sol sur une profondeur d'environ 30 cm et sera posée de sorte à créer un rabat sur le haut du filet. La clôture anti-batraciens aura les caractéristiques suivantes :

- 0,50 m hors sol;
- 0,30 m enterré;
- grillage semi-rigide avec une maille de 5 mm x 5 mm ou film.

Cette clôture sera soit inclinée vers l'extérieur de la zone de chantier (pour permettre une échappatoire aux animaux depuis la zone de chantier tout en leur interdisant l'accès) soit, en cas d'impossibilité de disposer la clôture verticalement, elle présentera un bavolet vers l'extérieur de la zone de chantier pour interdire l'accès aux animaux. Les figures suivantes illustrent la géométrie de la clôture.



Figure 20 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, I	DE
A - METHODES OTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION	





Implantation de barrières amphibiens en géotextile permettant d'éviter les déplacements des individus des fossés vers le chantier © ETEN Environnement

Cf. cartographie page suivante

### Modalités de suivis

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire

Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

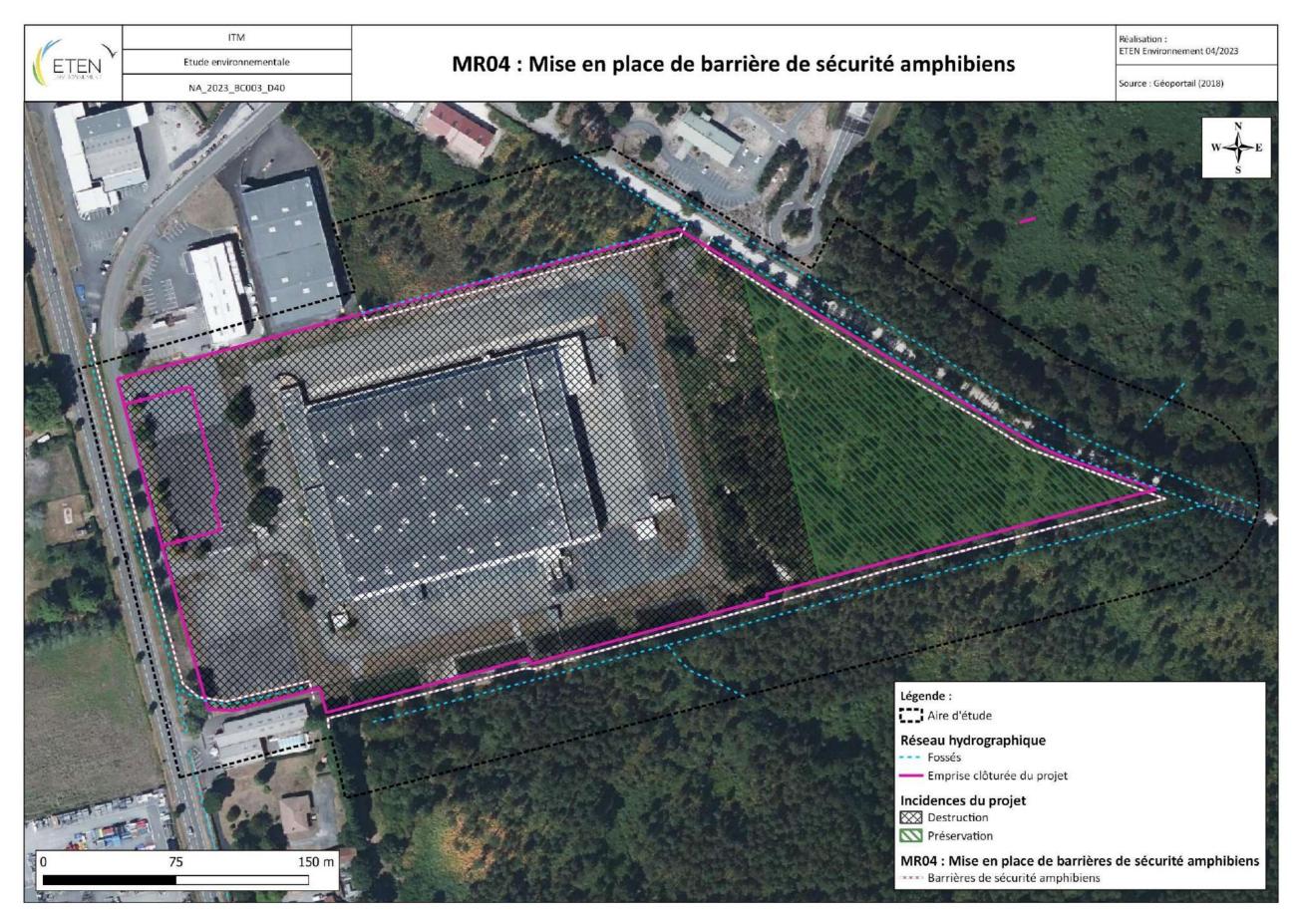
Modalités de suivi page 198.

# Coût prévisionnel

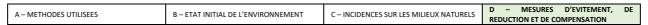
6 € HT / mètre linéaire soit 7800 € HT pour 1300 ml.







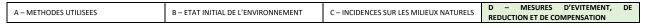
Carte 26 : MR04 : Mise en place de barrières de sécurité pour les amphibiens





# II. 5. MR05 : Rendre et maintenir l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale

Code	WIK	J5		Objet			emprise des une locale	trava	iux in	nospitaliere
Phase	$\boxtimes$	Conception	×	Trava			Exploitation		Dém	antèlement
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)		R2.1i - Disposi				oigner				
Thématiques environnemental	es	Milieux na	ature	ls						
				Obje						
Réduire le risque de	mort	alité d'individu	s et la			d'espè	ces invasives	<u>duran</u>	t la ph	ase chantier
	Description  Il est recommandé de procéder à une suppression du couvert végétal dès le début du chantier, afin d'assurer un report des espèces hors emprise travaux et ainsi, limiter le risque de mortalité.									
Durant la phase cha espèces reviennent la faune.			-	_						-
météorologiques, re	enait à être interrompu pour diverses raisons (arrêt de chantier pour conditions recours,), un entretien régulier de la végétation devra être assuré afin de conserver rable pour la faune locale et ainsi, éviter une mortalité inutile lors de la reprise des									
cm régulièrement (e fauche vers des plat	Afin de limiter le risque de mortalité des individus, il sera nécessaire de réaliser une fauche rase de 10 cm régulièrement (environ tous les 2 à 3 mois) sur l'emprise des travaux avec export des résidus de fauche vers des plateformes spécialisées Des fauches seront donc réalisées tous les 3 mois pour limiter le risque de mortalité d'individus						s résidus de			
Suivi de la mesure	char envi et de Les limit résid patr dest		et dé icune sures ces b etter ecteu pèce	spect of taillé de mesur sprises orutes on the pas of the protes of the	le ces ans la e com par le lu pro en que nécess égée.	dispos partie ( pensat maître jet de estion l site ains <b>Auc</b>	sitions. Passa Conclusion sur oire e d'ouvrage p manière sign la viabilité de si pas de dem	ge included in the second in t	lus dan esures tent d' ve. Les ulation le déro	ns les suivis d'évitement d'éviter et de s incidences ns d'espèces
	<ul> <li>environnementale n'est donc proposée.</li> <li>» Ce qu'il est important de retenir :         <ul> <li>La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réductie témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environneme par le maître d'ouvrage.</li> <li>L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentair réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habita</li> </ul> </li> </ul>						ironnement lémentaires			





	favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.
	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site
	industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation
	Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.
	Modalités de suivi <i>page 198.</i>
Coût prévisionnel	Coût unitaire de la fauche (avec export résidus) : 500 à 1500€ HT/ha
	Coût d'entretien à l'année (7,5 ha) : 18 750 € à 56 250 € HT pour 5 fauches





# II. 6. MR06: Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Code	MR06	Objet	Lutte contro	e les espèces exotiqu	es envahissantes
Phase	$\square$ Conception		☑ Travaux		☐ Exploitation
	gorie(s) du guide EREMA, 2018)		Dispositif de réventives et		pèces exotiques envahissantes
Thématiques environnementales Milieux naturels Paysage Air / Bruit					
			Obje	ctif	

Cette mesure vise à empêcher le développement d'espèces exotiques envahissantes dans le périmètre du site ainsi que leur dispersion vers l'extérieur du site.

# Description

### En phase travaux

Les chantiers, par les remaniements qu'ils entraînent, sont propices au développement d'adventices et à la prolifération de plantes envahissantes. Les engins de chantiers sont des vecteurs de propagation de ces espèces (transport de terre végétale, déplacements des véhicules sur de longs trajets...). La prolifération des espèces envahissante produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes et est un des facteurs majeurs de la perte de biodiversité.

Afin d'éviter le développement de plantes exotiques envahissantes sur le site, les entreprises procèderont à un nettoyage régulier des engins de chantier. Les pneus ou chenilles des engins pénétrant sur le site auront été préalablement nettoyés. De mêmes, les engins quittant le site seront nettoyés hors du site par les entreprises avant d'être réutilisés sur un autre chantier.

De plus, aucun remblai extérieur au projet devra être limité au maximum voir éviter dans la mesure du possible. Si le cas devait se présenter, le maître d'ouvrage devra s'assurer de la provenance des terres, non contaminées par des espèces envahissantes.

#### Modalités de suivis

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

## » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

	A – METHODES LITILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,
REPORTER ELECTION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



Code	MR06	Objet Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.
		Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.  Modalités de suivi page 198.
Coût pré	visionnel	Variable en fonction de la nature des travaux à réaliser, inclus dans le coût du chantier (détaillé dans la partie « modalités de suivis »).

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INTTIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES WILLEON NATURELS	REF	DUCT	ION ET DE CO	OMPENSATION	



# II. 7. MR07 : Réutilisation de la terre végétale

Code	MR07	Objet	Réutilisatio	on de la terre végé	tale			
Phase	☐ Conception		<b>⊠</b> Travaux			exploitation		
	egorie(s) du guide CEREMA, 2018)	<b>R2.1c</b> – Op	timisation o	le la gestion des m	natériau	x (déblais et remblais)		
Thématiq environne	matiques ronnementales  Milieux naturels							
	Objectif							
Cette mesure vise à réduire en premier lieu le risque d'export d'espèces floristiques envahissantes hors du site, et secondairement à éviter l'import de nouvelles espèces.								
Description								
Lors de la destruction et de la remise en état du site industriel, la gestion des déblais/remblais sera étudiée selon les besoins du chantier en prenant soin d'éviter toute incidence directe ou indirecte sur les zones humides ou secteurs évités.								
ainsi de lii	Dans le cadre du projet, il est envisagé de réutiliser la terre végétale « saine » présente sur le site permettant ainsi de limiter les import / export de terre végétale. Toutefois si cela s'avère nécessaire, de la terre végétale pourra être importée mais un point de vigilance devra être apporté pour sa provenance.							
A ce titre, lors de l'excavation du sol, la litière et la terre végétale de surface seront séparées des horizons « profonds » du sol. Cette manœuvre permettra de reconstituer les horizons profonds et les végétaux lors du comblement des tranchées.								
la mesure imperméa	De plus, il sera nécessaire d'appliquer une bâche sur les terres stockées et de les éloignés des fossés. Dans la mesure du possible, il est conseillé de stocker les terres hors sols dans des bennes ou des surfaces imperméabilisées. Cette mesure permettra de limiter le développement des espèces exotiques envahissantes.							
		en charge suivis env	de veiller au ironnement	respect de ces di aux et détaillé d	spositio ans la	ance à maitrise d'ouvrage) ns. Passage inclus dans les partie Conclusion sur les		

Modalités de suivis

en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

A - WETHOUS OTHERSES   REDUCTION FT DE COMPENSATION	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,	DE
REPORTOR ET DE COMMENSATION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION	



	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.  Modalités de suivi page 198.
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux

REDUCTION ET DE COMPENSATION	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
	A - METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



# II. 8. MR08 : Arrosage des sols

Code	MR08	Objet	Limitation (	Limitation des nuisances envers les populations humaines			
Phase	$\square$ Conception		☑ Travaux		☐ Exploitation		
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)		Dispositif de	mitation des nuisanco limitation des nui	es envers la faune sances envers les population		
Thématiq environne		Milieux	naturels				
	Objectif						

Cette mesure vise à réduire les nuisances liées aux poussières émises lors de la phase chantier.

#### Description

En période sèche, surtout sur des sols drainés, le passage régulier des engins génère l'envol des poussières qui peuvent se déposer sur la végétation riveraine et affaiblir leur photosynthèse. Elles provoquent une altération de la qualité de l'air et sont susceptibles de se déposer au niveau des habitations attenantes. Un arrosage régulier des sols est donc prescrit en période sèche afin de fixer au maximum les poussières au sol.

Cet arrosage sera réalisé uniquement si nécessaire et si la ressource en eau le permet, en accord avec l'écologue en charge du suivi des travaux.



Arrosage des sols sur un chantier © ETEN Environnement

Modalités de suivis

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

» Ce qu'il est important de retenir :

A METHODES LITHISSES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C = INCIDENCES SOR LES MILIEUX NATURELS	RED	UCTIO	ON ET DE CO	MPENSATION	



	La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.  L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.
	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.  Modalités de suivi page 198.
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux Location d'une citerne à eau sur remorque à partir de 30€ TTC/Jour.

# II. 9. MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune

Code	MR	09		Objet	Adap	tatio	n de la clôture				
Phase		Conception		Travaux	(	X	Exploitation		Démantèlement		
Objectif											
L'objectif est de peri	L'objectif est de permettra la libre circulation de la petite faune au sein de l'emprise clôturée										
Description											
Le boisement à l'est sera préservé mais totalement clôturé, le rendant donc imperméable aux flux de la faune terrestre.  Afin de maintenir les flux identifiés lors des inventaires de terrain, des ouvertures seront effectuées dans la clôture.											
L'adaptation de la clôture se présentera comme détaillé ci-dessous :  • le type de clôture : idéalement, la clôture sera un treillis soudé ou souple d'une hauteur maximale de 2 m.  • l'ouverture : l'ouverture des passages à faune sera régulière et aura pour dimension minimale 15 cm en hauteur et 15 cm de largeur. Elles seront espacées de 8 m.											

A METHODES LITHISSES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES OTILISEES	R - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C = INCIDENCES SOR LES WILLIEUX NATURELS	RED	DUCT	ION ET DE CO	OMPENSATION	





Pour les deux bassins étanches à créer une clôture totalement imperméable à la petite faune sera mise en place afin de réduire le risque de mortalité.

#### Résultat attendu

Utilisation de l'emprise clôturée par la petite faune

## Suivi de la mesure

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire

Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

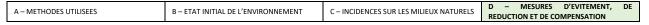
L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

Modalités de suivi page 198.

## Coût prévisionnel

Inclus dans le coût projet / travaux





# II. 10. MR10 : Palette végétale locale

Code	MR10	Objet	Palette végétale locale							
Phase	$\square$ Conception		☑ Travaux	☑ Travaux ☑ Exploitation						
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)	R2.2 – Ré	duction tech	nique en phase explo	oitation / fonctionnement					
Thématiq environne	ues ementales	Milieux	ux naturels							
			Ohio	ctif						

#### Objectif

Cette mesure vise à mettre en place un paysage diversifié caractéristique des landes de Gascogne en faveur de la biodiversité.

Les essences proposées ci-dessous sont une suggestion. Ainsi, lorsque de la palette végétale sera finalisé, un écologue devra être consulté pour approuvé celle-ci.

## **Description**

Afin de maintenir l'identité du paysage en faveur de la biodiversité locale au sein des espaces verts, la coulée verte et les noues paysagères, les essences qui seront mises en place seront typique du massif des Landes de Gascogne.



Le choix des essences privilégiera les **espèces locales**, dans le respect de l'identité végétale du territoire. Les plants utilisés auront une provenance Sud-ouest de la France garantie et seront issus de la filière « Végétal local ».

## Les espaces verts

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Arb	orée
Quercus robur	Chêne pédonculé
Quercus pyrenaïca	Chêne tauzin
Castanea sativa	Châtaigner
Herb	pacée
Pelouse (	acidiphile
Trifolium dubium	Trèfle douteux
Plantago coronopus	Plantain corne de cerf
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
Jasione montana	Jasione des montagnes
Arenaria serpyllifolia	Sabline à feuilles de Serpolet
Erodium cicutarium	Erodium Bec-de-Grue
Aira praecox	Canche printanière
Agrostis capilaris	Agrostide capillaire
Agrostis curtisii	Agrostide à soie
Carex arenaria	Laîche des sables
Centaurium erythraea	Petite centaurée commune

A - WETHOUS OTHERSES   REDUCTION FT DE COMPENSATION	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,	DE
REPORTOR ET DE COMMENSATION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SOR LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION	



Code MR10 Objet Palette végétale locale

### Les noues de gestion des eaux pluviales par phyto-épuration

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Arb	orée
Betula pendula	Bouleau verruqueux
Betula pubescens	Bouleau pubescent
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Fraxinus excelsior	Frêne élevé
Populus tremula	Peuplier tremble
Populus alba	Peuplier blanc
Arb	ustif
Salix cinerea	Saule cendré
Salix atrocinerea	Saule roux
Salix caprea	Saule marsault
Heri	pacée
Typha latifolia	Massette à larges feuilles
Carex pendula	Laîche pendante
Iris pseudacorus	Iris des marais
Stachys palustris	Epiaire des marais
Phragmites australis	Roseau commun
Lythrum salicaria	Salicaire commune
Carex riparia	Laîche des rives

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

#### Modalités de suivis

#### » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques

Δ = METHODES LITHISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILLIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



Code	MR10	Objet	Palette végétale locale					
		publique	s de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la					
		réutilisat	ion des friches industrielles.					
		Modalités de suivi page 198.						
Coût prév	visionnel	Variable s	elon les essences et les entreprises.					





# II. 11. MR11 : Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle

Code	MR11	Objet	bjet Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle						
Phase	☐ Conception		☐ Travaux ⊠ Exploitation						
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)		•	•		zone d'emprise du projet d'activité et d'entretien sur			
Thématiq environne		Milieux naturels							
			Obje	ctif					

Dans le cadre du projet, 1,52 ha d'habitats favorables au Lotier hispide et aux Lotier grêle, dont la présence n'est pas avérée, vont être détruit.

L'objectif de cette mesure est la création de 1,53 ha d'habitats favorable au Lotier hispide et Lotier grêle au droit des espaces verts à créer.

## **Description**

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*), se développent sur **des milieux ouverts à végétation rase en contexte héliophile**. Selon les données bibliographiques de l'OBV-NA, ces espèces sont présentes dans une maille de 5km x 5km au niveau de la zone projet, permettant ainsi une colonisation naturelle de ces espèces aux droit des espaces verts. L'entretien de la végétation doit donc permettre la création et le maintien d'habitats correspondant à ces conditions.

D'après les retours d'expérience obtenus et compilés par le CBNSA (2022), une gestion par **fauche ou tonte régulière à 5 cm avec export des résidus** est favorable à ces espèces. Ainsi, 2 à 3 fauches devront être réalisées a minima sur le secteur, en excluant la période de mai-juin. Si une fauche devait être réalisée durant cette période, elle serait réalisée à une hauteur minimale de 10 cm. De plus, **les fauches tardives automnales devront être évitées** afin de ne pas favoriser l'implantation d'une flore compétitrice pour les Lotiers.

Le tableau suivant synthétise les périodes de fauche préconisées :

Mois	s	Janv.	Févr.	Mars	s Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	0	ct.	Nov.	Déc.
Hauteu de fauc		5 cm 5 cm 5 cm 10 cm 1		10 cm	5 cm 5 cm									
	Opération proscrite Opération poss				n possible		Opération non recon	•			Pas	d'opérati	ion	

Le CBNSA recommande également si besoin une **scarification complémentaire** du sol en septembre tous les 2 à 3 ans pour accroître la surface de sol nu. Cette opération sera réalisée en cas de besoin réel identifié par l'écologue en charge du suivi de la centrale en phase d'exploitation. Les résidus de fauches seront exportés vers des plateforme spécialisé permettant ainsi d'éviter que les végétaux coupés n'étouffent la végétation en place. Enfin, **l'usage des produits phytosanitaires est proscrit.** 

Modalités de suivis

Suivi pluriannuel (N+1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 15, 20, 25 et 30) assuré par des experts faune/flore, avec rédaction d'un bilan de suivi annuel. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire

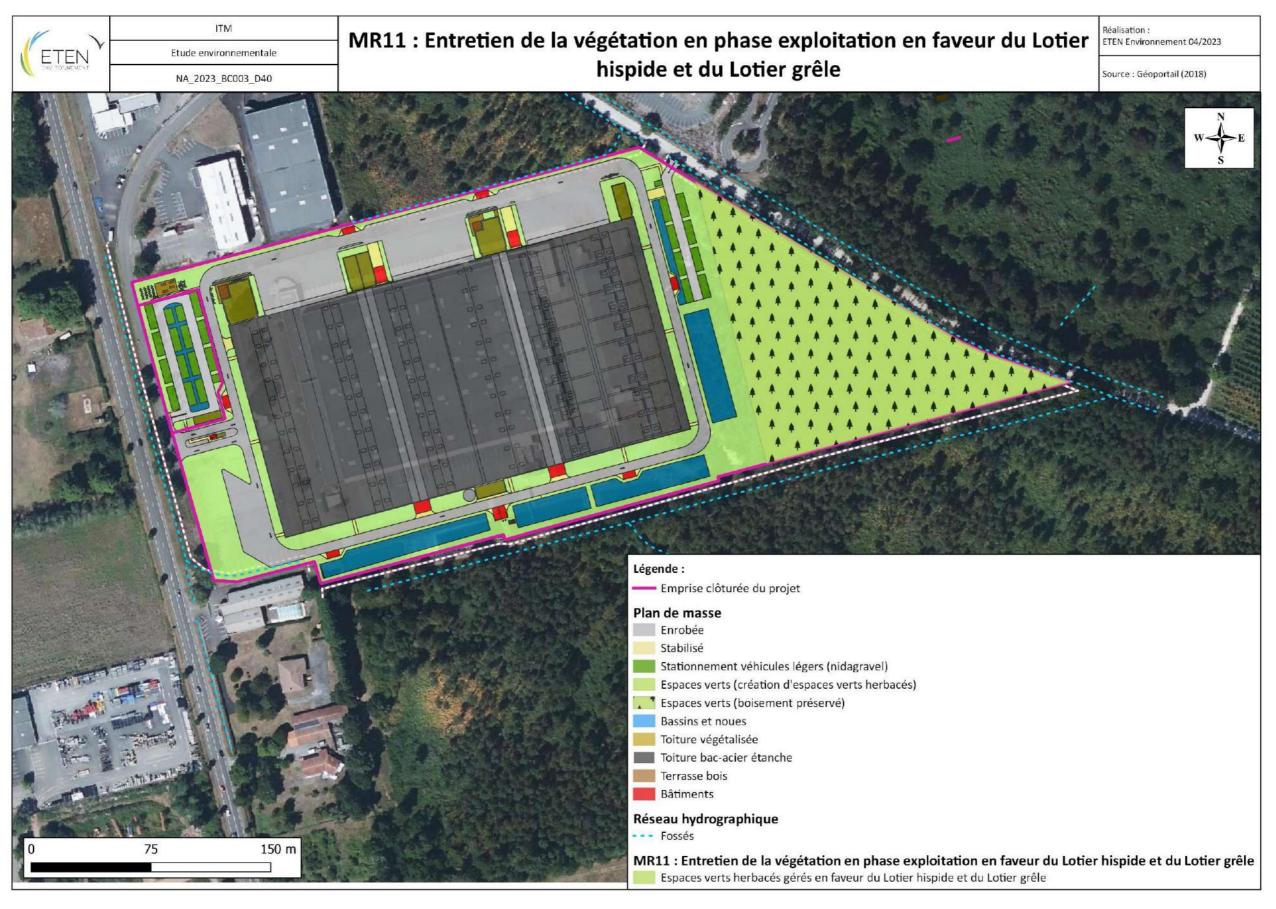
	A – METHODES LITILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,
REPORTER ELECTION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



Code	MR11	Objet	Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle
		et de limi incidence populatio demande	entes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter iter les incidences brutes du projet de manière significative. Les s résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des ns d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune e compensation environnementale n'est donc proposée.
		La mise en témoigne environne L'éviteme suppléme protégées n'est pas	est important de retenir :  n œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son ement par le maître d'ouvrage. ent des enjeux principaux et les mesures de réduction entaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces s et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation jugée nécessaire.
		recycler publique réutilisa	urs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « » le site industriel actuel dans le cadre des politiques es de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la tion des friches industrielles.  s de suivi page 198.
Coût pré	visionnel		aire de la fauche (avec export résidus) : 500 à 1500€ HT/ha Atretien à l'année (1,52 ha) : 2 280 € à 6 840 € HT pour 3 fauches







Carte 27 : MR11 : Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



# II. 12. MR12 : Entretien de la végétation

Code	MR12	Objet	Entretien de biodiversité	etien de la végétation en phase exploitation en faveur de la liversité			
Phase	<b>⊠</b> Conception	☐ Travaux			<b>⊠</b> Exploitation		
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)		2.20 – Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet 2.2a – Adaptation des périodes d'exploitation, d'activité et d'entretien su nnée				
Thématiques environnementales		Milieux	naturels				
	Objectif						

L'objectif de cette mesure est de concilier l'entretien de la végétation avec l'accueil des espèces locales, et notamment pour l'entomofaune, l'avifaune et la petite faune terrestre.

### Description

# Arbres isolés et alignement d'arbres

Les arbres isolés plantés au droit des espaces verts seront laissés en port libre et les pieds des arbres seront colonisées par une végétation spontanée.

Durant les trois premières années :

- Les tuteurs seront maintenus ;
- Une taille de formation de l'arbre sera réalisée, si cela s'avère nécessaire ;
- Une réfection des cuvettes sera réalisée une fois par an au mois de février ;
- Un désherbage manuel ou thermique aux pieds des arbres sera réalisé 2 à 3 fois par an ;
- Un arrosage des arbres (collectés au sein du site) autant que nécessaire.

Une mise en sécurité des houppiers pourra se faire tous les 10 ans (ou avant si cela s'avère nécessaire) et en hiver. Après les trois premières années, les arbres ne seront plus arrosés, sauf en cas de nécessité.

# Boisements, landes et fourrés préservés

La dynamique naturelle des boisements, fourrés et landes seront respectée. De ce fait, toutes les strates de végétation seront présentées (y compris la régénération naturelle). Une éclaircie en fonction de la densité pourra être réalisée en fonction de la densité et en faveur des espèces indigènes adaptées au milieu tous les 5 à 10 ans en hivers. De plus, les bois morts sur pieds dans les zones peu accessibles seront conservés. Cela permettra aux insectes saproxyliques de s'installer et notamment aux coléoptères patrimoniaux.

NB : La végétation herbacée présente dans les espaces verts fait d'objet d'une gestion spécifique en faveur du Lotier hispide et du Lotier grêle (CF MR11).

La végétation présente dans la noue de gestion des eaux pluviales par phyto-épuration sera gérée selon les besoins de cet ouvrage.

# Modalités de suivis

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les

	A – METHODES LITILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT,
REPORTER ELECTION		B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION



	incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.
	» Ce qu'il est important de retenir :  La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.  L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.
	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.  Modalités de suivi page 198.
Coût prévisionnel	Prix de l'entretien de la végétation variable selon les entreprises.





# II. 13. MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères

Code	MR13	Objet		es éclairages, limit s sur les chiroptère		e la pollution lumineuse
Phase	<b>⊠</b> Conception	☐ Travaux			<b>⊠</b> Exploitation	
Sous-catégorie(s) du guide THEMA (CEREMA, 2018)			R <b>2.2c</b> - Dispositif	f de limitation des	nuisanc	es envers la faune
Thématiques environnementales		Milieux naturels				
Objectif						

Cette mesure vise à cibler les zones prioritaires (éclairage extérieur) et à limiter la pollution lumineuse.

En parallèle, la mise en place de cette mesure permet également de limiter le dérangement des chiroptères et permet à la fois de renforcer la trame noire.

# Description

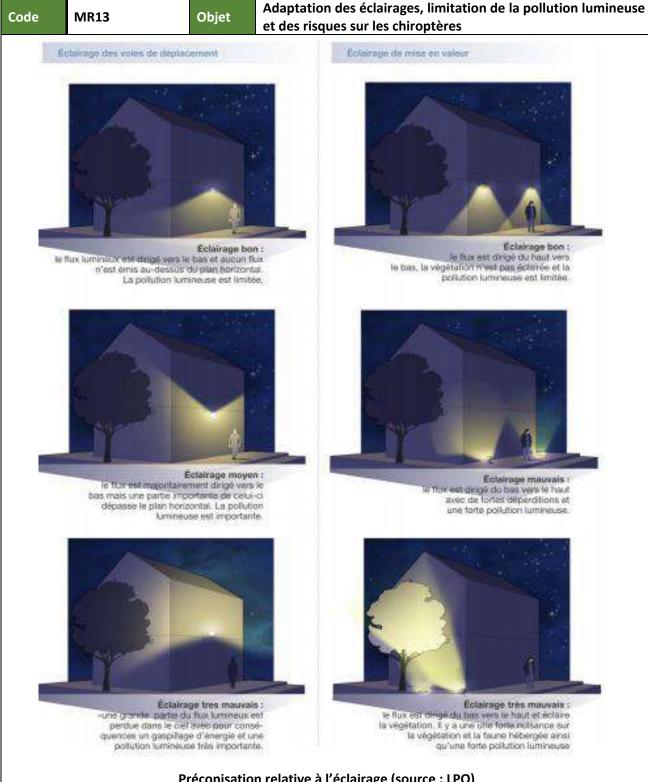
Pour rappel, le site d'étude est actuellement éclairé en permanence avec des dispositifs lumineux puissants et mal orientés.

Des dispositifs d'éclairage devront être mis en place afin de limiter les incidences sur les activités des chiroptères. De plus, dans un souci de renforcement de la trame noire en faveur des chiroptères et autres espèces nocturnes, l'éclairage du site sera limité à son minimum en phase d'exploitation. Pour cela, les éclairages seront uniquement dirigés vers le bas et réduits au strict minimum pour des conditions de sécurité.

Pour limiter la gêne engendrée par l'éclairage nocturne, les lampes émettant uniquement dans le visible et de couleur jaune à orange sont à privilégier, avec le respect des règles d'adaptation suivantes :

- Eclairage LED sera préféré ;
- Angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;
- Utilisation de verre luminaire plat plutôt que verre bombé;





# Préconisation relative à l'éclairage (source : LPO)

Modalités de suivis

Passage d'un écologue à l'issue des travaux afin de contrôler la bonne application des mesures. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie Conclusion sur les mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire

Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - IVIETHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	DE	חווכז	TION ET DE CO	MDENSATION	



Code	MR13	Objet	Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères
		populatio demande <b>mesure d</b>	s résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des ns d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune e compensation environnementale n'est donc proposée.
		La mise en témoigne environne L'éviteme suppléme protégées n'est pas	est important de retenir :  n œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son ement par le maître d'ouvrage. ent des enjeux principaux et les mesures de réduction entaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation jugée nécessaire.
		recycler publique réutilisa	ars, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « » le site industriel actuel dans le cadre des politiques es de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la tion des friches industrielles. s de suivi page 198.
Coût prév	risionnel	Inclus da	ns le coût projet / travaux





# III. Mesures d'accompagnement

Afin de garantir l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation développées précédemment, des mesures d'accompagnement ont été définies dans le cadre du projet.

# III. 1. MA01: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique

Code	MA01	Objet	Plan d'intervention					
Phase	<b>⊠</b> Conception		☐ Exploitation					
	gorie du guide EREMA, 2018)	<b>A6.1</b> – Org	ganisation ad	ministrative du chan	tier			
Thématique environne		Milieux	naturels					
Objectif								

Cette mesure vise à encadrer les travaux et à sensibiliser le personnel aux questions environnementales.

#### Description

Une **cellule de coordination et de programmation de chantier** sera mise en place pour optimiser l'organisation technique du chantier et prendre en compte les problèmes d'environnement. Cette cellule sera composée d'un représentant du maître d'ouvrage, des représentants des entreprises coordonnant les travaux et d'une personne spécialisée dans la prise en compte des problèmes sanitaires, sécuritaires et environnementaux.

La cellule de coordination assurera l'élaboration des cahiers des charges, la liaison avec les entreprises de travaux publics, les relations avec les habitants et le contrôle de la bonne application des mesures environnementales.

Une **sensibilisation/information du personnel** et de l'encadrement aux questions environnementales pourra permettre de réaliser un chantier « propre ».

Chaque entreprise consultée justifiera de ses méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances des travaux sur l'environnement ; le dossier de consultation des entreprises comportera des clauses relatives à la limitation des effets environnementaux.

Modalités de suivis

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

» Ce qu'il est important de retenir :





	La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.  L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.
	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.  Modalités de suivi page 198.
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux





# III. 2. MA02 : Toitures végétalisées

Code	MA02	Objet	Toitures végé	talisées		
Phase	☐ Conception		☑ Travaux ☑ Exploitation			loitation
			ménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les et hors emprises			
Thématiques environnementales		Milieu	eux naturels Paysage		Air / Bruit	

# **Objectif**

Objectif est de créer toitures végétalisées en faveur de la biodiversité tout en intégrant les bâtiments au paysage.

#### Description

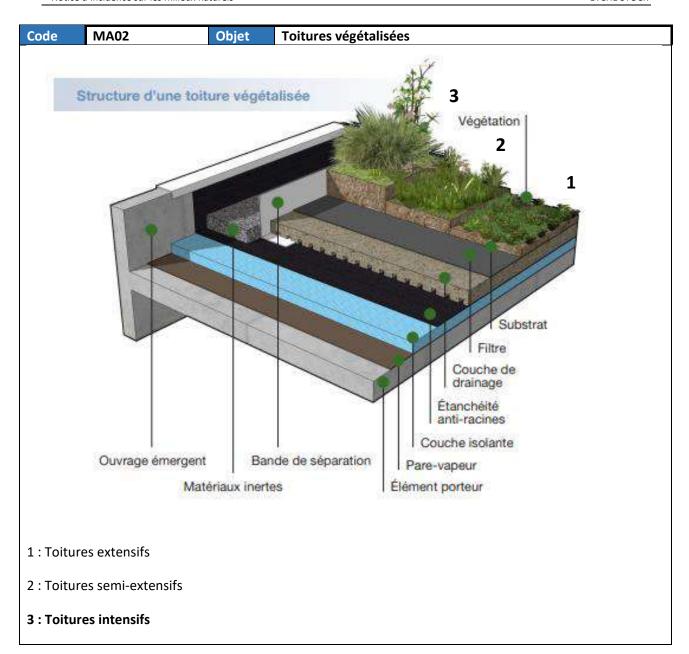
Sources : Guides techniques Biodiversité & bâti, fiche n°1 « Toitures végétalisées : les différents systèmes ».

Dans le cadre du projet des toitures végétalisées seront mises en place sur cinq bâtiments, représentant une surface totale de 1 475m². Il s'agira de toitures intensives.

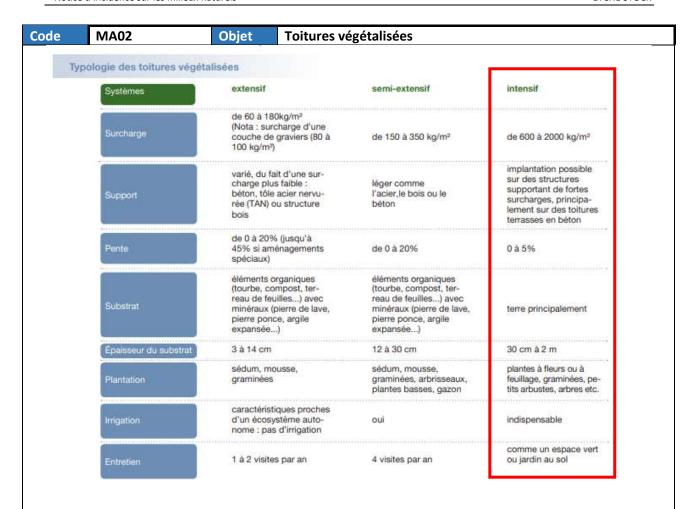
Les toitures intensives, permettent la création de vrais jardins suspendus ou "toitures jardins" en terre naturelle traditionnelle. Contrairement aux autres techniques, la végétalisation intensive de toiture peut accueillir une flore plus dense comme des ligneux. Cette technique représente une lourde contrainte d'installation due au surpoids et un coût supplémentaire. Cependant, une toiture végétalisée intensive peut créer un réel écosystème de substitution en milieu urbain.











Lors de l'installation d'une toiture végétale, le type de substrat utilisé et de fleurs plantées doit être pris en considération. Le substrat doit présenter différentes épaisseurs et être composé avec du sol naturel des zones alentour. La végétation doit être variée et composée d'espèces indigènes résistantes aux conditions de vie sur un toit.

De ce fait, un écologue sera chargé de valider le choix des plantes locales, du substrat et des différentes strates végétales.

L'entretien de la végétation limitera l'utilisation d'eau et l'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrit. L'entretien des toitures ne doit pas être réalisé durant la période de nidification des oiseaux de mars à juillet.

A _ METHODES LITILISEES B _	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	υ –	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES UTILISEES B-	3 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SOR LES MILLEOX MATORELS	REDUC	REDUCTION ET DE COMPENSATION		



Code MA02 Objet Toitures végétalisées

# Les avantages et inconvénients des toitures intensives

Avantages	Inconvénients		
Intensif			
Augmentation de la longévité du toit	Eventuel surcoût		
Isolation thermique	Risques d'incendies		
Isolation phonique	Charge du substrat (de 600 à 1000kg/m²) lorsque celui-ci est gorgé d'eau		
Réduction de la pollution atmosphérique	Pente limitée à 5%		
Rétention des eaux de pluie	Entretien et arrosage indispensables des surfaces		
Diminution de l'effet d'îlot thermique urbain	Mise en place d'un système d'irrigation		
Préservation de la biodiversité	Coûts plus élevés (installation et entretien)		
Réponse aux cibles de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).			
Mise en place d'écosystèmes variés et de diversité dans le choix des végétaux			
Isolation de la structure			
Rétention des eaux pluviales			
Qualité esthétique			

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

## Modalités de suivis

# » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.

Modalités de suivi page 198.

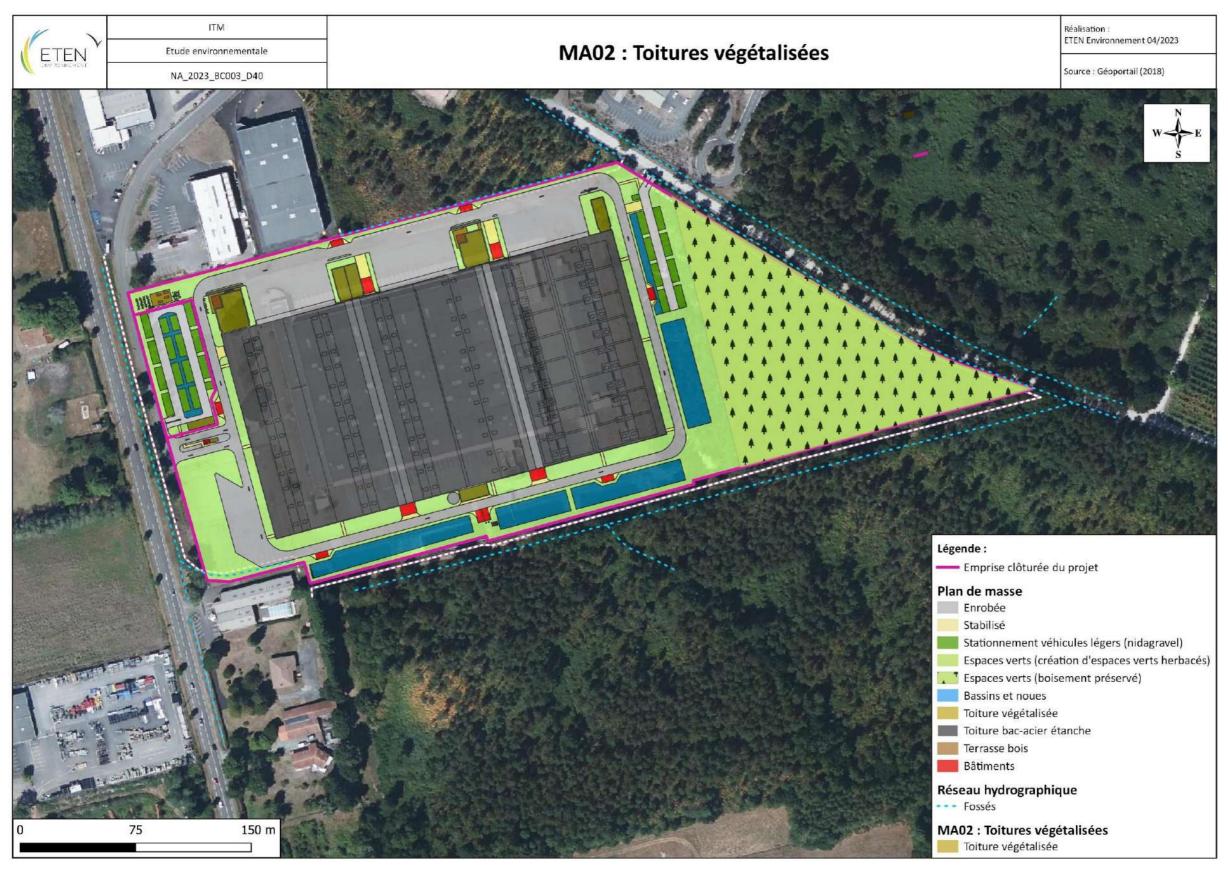
A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
			REDUCTION ET DE COMPENSATION



Code	MA02	Objet	Toitures végétalisées				
		En moyenne les prix sont compris entre 200 € et 500 € m² H.T soit environ 295 000 € H.T à 725 000 e H.T. pour 1 475 m²					
Coût prév	visionnel		prix peuvent varier selon le type de toiture et des matériaux				







Carte 28 : MA02 : Toitures végétalisées

A = METHODES LITUISEES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D - MESURES D'EVITEMENT, DE
A WETTODES OTTEISEES	B ETAT INTIAE DE E ENVIRONNEMENT	C INCIDENCES SON EES MILEEOX MATOREES	REDUCTION ET DE COMPENSATION



#### MA03 : Création d'aménités paysagères III. 3.

Code	MA03	Objet	Création d'aménités paysagères							
Phase	☐ Conception		☑ Travaux							
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)	<b>A.3.b</b> – Ai <b>A.7.</b> a – A	<ul> <li>A.3.a – Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)</li> <li>A.3.b – Aide à la recolonisation végétale</li> <li>A.7.a – Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises</li> </ul>							
Thématiq environne	ues ementales	Milieu	eux naturels Paysage Air / Bruit			Air / Bruit				
	Objectif									

L'objectif de cette mesure est de créer et valoriser de nouvelles aménités écologiques en faveur de la faune commune locale.

## Description

La création et la valorisation de nouvelles aménités permettent de favoriser le développement de la biodiversité commune.

Dans le cadre du projet, plusieurs aménités seront créées :

- Hôtel à insectes;
- Gîtes à chiroptères;
- Nichoirs;
- Hibernaculas.

Ces aménités sont décrites ci-dessous.

## Aménagements en faveur de la petite faune :

Ces aménagements sont destinés à favoriser le développement et l'installation d'espèces faunistiques. Divers dispositifs vont ainsi être installés au sein du site :

L'hôtel à insectes : la mise en place de ce dispositif permettra de sensibiliser les usagers sur la présence des insectes et les moyens faciles de les préserver. Il pourra également être fréquenté par plusieurs espèces d'insectes notamment les Osmies (Abeilles solitaires).

Les hôtels à insectes seront disposés sur les espaces verts (cf. carte pages suivantes). Ils devront être suffisamment grand et composé de différents compartiments pour mettre en avant divers organismes :

- Fagots de tiges creuses et à moëlle (bambou, roncier, etc.) pour les hyménoptères solitaires;
- Ecorces pour les chrysopes ;





- Boîte avec une ouverture de 10 mm de diamètre pour les bourdons ;
- Du vieux bois empilé pour les insectes xylophages ;
- Fibres de bois ou paille pour les forficules ;
- Pomme de pins pour les coccinelles ;
- Des rondins de bois percés pour les abeilles charpentières (Xylocope sp).

L'entrée de l'hôtel sera située côté sud ou sud-est, afin que les insectes bénéficient de la chaleur des rayons matinaux. Il sera également adossé à un bâtiment, arbre et/ou une haie afin de protéger l'aménagement des vents dominants et surélevé d'au moins 30 cm.



Exemple d'hôtel à insectes © ETEN environnement

Les gîtes à chiroptères: ces installations peuvent permettre à certaines espèces de coloniser le secteur d'étude telles que les Pipistrelles. Les gîtes à chiroptères doivent également être positionnés plein sud contre un arbre ou un bâtiment et toujours à l'abri du vent. Ils doivent être fixés à une hauteur minimale de 3 m pour éviter les risques de prédation, dans une zone dégagée pour faciliter les mouvements d'entrée et de sortie des chauves-souris et éloignés de sources lumineuses.

Toutefois, le gîte n'est pas fréquenté malgré les prescriptions précitées, un déplacement respectant les mêmes conditions d'installations est conseillé.





Exemples de gîte de gauche à droite : Gîte d'été encastrable et gîte de façade (été et hibernation) © Wildcare





Code MA03 Objet Création d'aménités paysagères

Des localisations de gîtes sont proposées dans la carte pages suivantes.

Les nichoirs pour l'avifaune : L'installation de nichoirs est favorable à certaines espèces d'oiseaux vivants dans les milieux anthropophiles (Mésanges, Hirondelles...). Différents nichoirs vont être installés pour favoriser la diversité des espèces avifaunistiques. Tous les nichoirs seront orientés sud ou sud-est et installés à plus de 3 m de haut pour éviter la prédation par le chat domestique. Des nichoirs pourront être installés dès la fin des travaux sur les infrastructures et les arbres préservés. Lors de la phase exploitation d'autres nichoirs pourront être mis en place sur les arbres plantés dans le cadre du projet (dans l'attente de leur développement).



Nichoir pour Hirondelle de fenêtres ©ETEN Environnement





(g à d) Nichoir colonie pour le Moineau domestique et nichoir à Mésanges ©LPO

Hibernaculas: C'est un abri artificiel utilisé durant l'hivernage ou comme abri régulier le reste de l'année; lieu idéal à l'abri du gel pour passer l'hiver, une placette de thermorégulation pour les reptiles et une ressource en nourriture (entomofaune, rongeurs). Il est facile à mettre en œuvre et peut être créé à partir de matériaux de réemploi (gravats, branchages).

Le principe de l'hibernaculas est de constituer un empilement de matériaux inertes et grossiers afin que les interstices et les cavités servent de gîte. L'ensemble est recouvert de végétaux et/ou d'un géotextile et de terre pour éviter le détrempage du cœur. Les accès sont garantis par des ouvertures non colmatées.



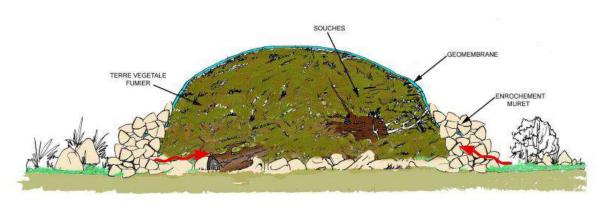


Figure 21 : Schéma de principe d'un site de ponte artificiel pour les reptiles (Source : CEREMA DTr SO)



Exemple d'hibernaculas © ETEN Environnement

Les dimensions minimales recommandées sont : 4 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur.

Mis en place sur un espace vert et à proximité du boisement préservé et des bassins, l'hibernaculas pourra accueillir des reptiles communs tels que le Lézard des murailles et des amphibiens.

**Spirale de pierres :** En complément ou au lieu d'un hibernaculas, une spirale de pierres sera mise en place pour les reptiles, micromammifères et les insectes.

Cette spirale faite de pierres sèches et de terre sera accompagnée de plantations d'herbes aromatiques et nectarifères, de sorte que la structure soit variée du pied au sommet.

## **Conditions d'installation :**

• Espace ensoleillé, pente orientée au sud.

- 1								
	A METHODECHTHICEEC	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D	-	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
	A - METHODES UTILISEES	B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	RE	DUCT	TION ET DE CO	OMPENSATION	



## Code MA03 Objet Création d'aménités paysagères

- Zone circulaire disponible de 1,5 à 2m de diamètre minimum.
- Hauteur d'environ 1m.
   Bande de plantation de minimum 40 cm de large.
- Prévoir un couloir de circulation autour de la spirale.

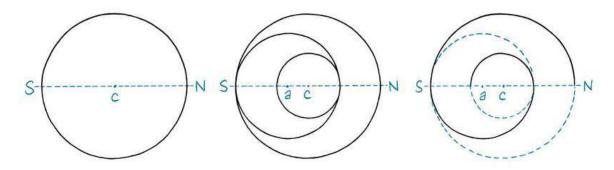
## Matériaux nécessaires :

- 3m³ de grandes pierres de préférence plates (autant que possible de récupération).
- 150 kg de sable.
- 1 m³ de remblais, gravats, galets ou pierres de petite taille.
- 2 m³ de terre (terre du jardin, terreau, un peu de compost).

## **Construction:**

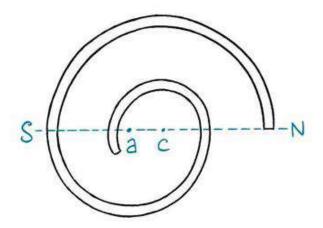
Les pierres ne doivent en aucun cas être cimentées, les interstices entre elles devant servir de refuges aux animaux :

- A) Dessiner la spirale au sol (craie, sable, piquets et ficelle...) en veillant à son orientation (pente au sud).
  - 1) Tracer un premier cercle de 2m de diamètre (« c » en est le point central).
  - 2) A partir du bord orienté au sud, tracer un second cercle d'1,5m de diamètre (« a » en est le point central, aligné sur c).



## Dessin de structuration ©Bruxelles environnement

3) Cela permet d'obtenir au sol le dessin du muret à construire.



## Dessin de structuration ©Bruxelles environnement

- B) Si nécessaire pour stabiliser la spirale, creuser une fondation de 20 cm de profondeur, à combler par un mélange drainant de sable et gravats.
- C) Planter un bâton au centre de la spirale.
- D) Placer une première couche de pierres, puis une seconde, troisième...

		1				
A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D -	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - WETHODES OTILISEES	B - LIAI INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SON EES MILIEUX NATUNELS	REDUCTION	ON ET DE CO	OMPENSATION	



#### Code **MA03** Objet Création d'aménités paysagères

- E) Pencher légèrement les pierres vers l'intérieur de la spirale pour faciliter le drainage de l'eau. Cela maintien aussi mieux la structure.
- F) Combler le milieu de la spirale de briquaillons : ceux-ci doivent être de plus en plus petits au fur et à mesure que l'on monte. Cela constituera une couche drainante au-dessus de laquelle on place 20 à 30 cm de sable puis une fine couche de terre du jardin. Ce remblaiement doit tenir compte de la pente de la spirale.
- G) Ajouter de la terre pour caler les pierres au niveau du cheminement.
- H) Continuer à monter la spirale, en pente régulière, jusqu'à la hauteur voulue.
- Ajouter une couche de 5 cm de compost sur tout le cheminement entre les pierres.
- Planter la végétation :
- 1) Dans le bas de la spirale (terre plus riche) : aneth, basilic, ciboulette, mélisse, oseille, aspérule odorante et
- 2) Au milieu de la spirale : cerfeuil musqué, bourrache, armoise commune, achillée millefeuille, pimprenelle...
- 3) En haut de la spirale : (terre plus pauvre et plus sèche) : thym, origan, romarin, sarriette, lavande, hysope, marjolaine, fenouil, centranthe rouge, sédums, sauge, mauve sylvestre ...

Au pied de la spirale, une bâche sera intégrée pour créer une petite mare recueillant les eaux de ruissellement et un point d'eau.

La spirale sera installée à proximité de zones fleuries soit proche de la coulée verte et/ou du merlon paysager (cf carte pages suivantes).

Afin de compléter l'installation et favoriser un maximum de biodiversité, la spirale sera également intégrée de divers petits aménagements.

Pour favoriser les abeilles solitaires (abeilles, guêpes, bourdons), on peut intégrer dans les interstices entre les pierres posées l'une sur l'autre :

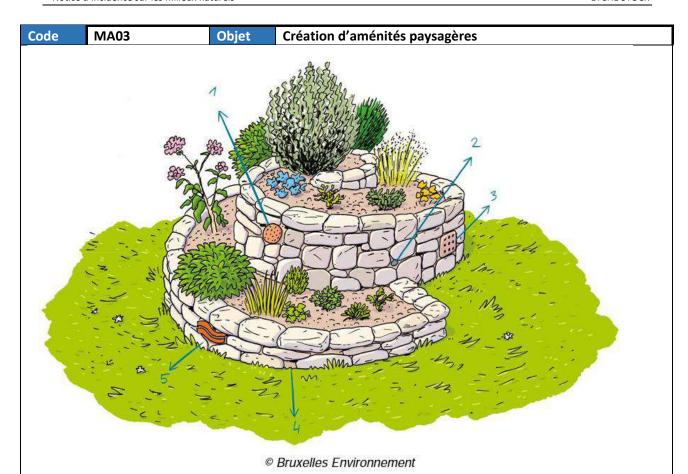
- des fagots de tiges creuses (bambou, roseau, ombellifères, forsythia, symphorine...) d'une vingtaine de cm de long;
- des fagots de tiges à moelle (sureau, framboisier, ronce, églantier, rosier, groseillier...) de 12 à 15 cm de long fermés au bout par un nœud de la tige; sinon les boucher avec un peu d'argile;
- les fagots peuvent être protégés des intempéries dans des boîtes de conserve ; les fagots de tiges à moelle ne doivent pas être placées bien horizontalement (elles ne le sont pas dans la nature) ;
- des buchettes de bois dur (chêne, charme, hêtre, fruitiers...) percées de trous de 2-3 à 8-10 mm diamètre et de 5 à 10 cm de profondeur et espacés d'au moins 2 cm les uns des autres ;
- il est conseillé de ne pas faire de trop grands fagots mais de privilégier la dissémination de petits fagots dans l'ensemble de la structure (par exemple 5 petits fagots plutôt qu'un seul grand) ;
- on peut aussi intégrer des briques en terre alvéolée;
- bourdons : donner accès à des cavités dans la structure via des tubes de min 2 cm de diamètre ;
- orientation de ces nichoirs : plutôt sud.

On peut aussi favoriser les coccinelles ou les punaises des bois en intégrant une pile de tuiles à la place d'une pierre de la structure (orientation sud). Les interstices libres entre les pierres seront autant d'accès pour les lézards, escargots, autres insectes et araignées. Situés à la base du mur, ils serviront aux grenouilles, musaraignes...

L'entretien sera constitué idéalement d'un désherbage manuel une fois par mois.







1et 3. Buches percées pouvant servir d'abri aux abeilles solitaires. On peut aussi y mettre des fagots de tiges creuses.

- 2. Tunnel d'accès à un nichoir à bourdon.
- 4. Interstices pouvant aussi servir de refuges pour des batraciens, mollusques, petits mammifères...
- 5. Tuiles empilées pouvant servir d'abri pour d'autres insectes comme des coccinelles...

## Schéma et légende de la spirale ©Bruxelles environnement

La carte page suivante localise les aménités écologiques à mettre en place.

Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie *Conclusion sur les* mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. **Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.** 

## Modalités de suivis

## » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

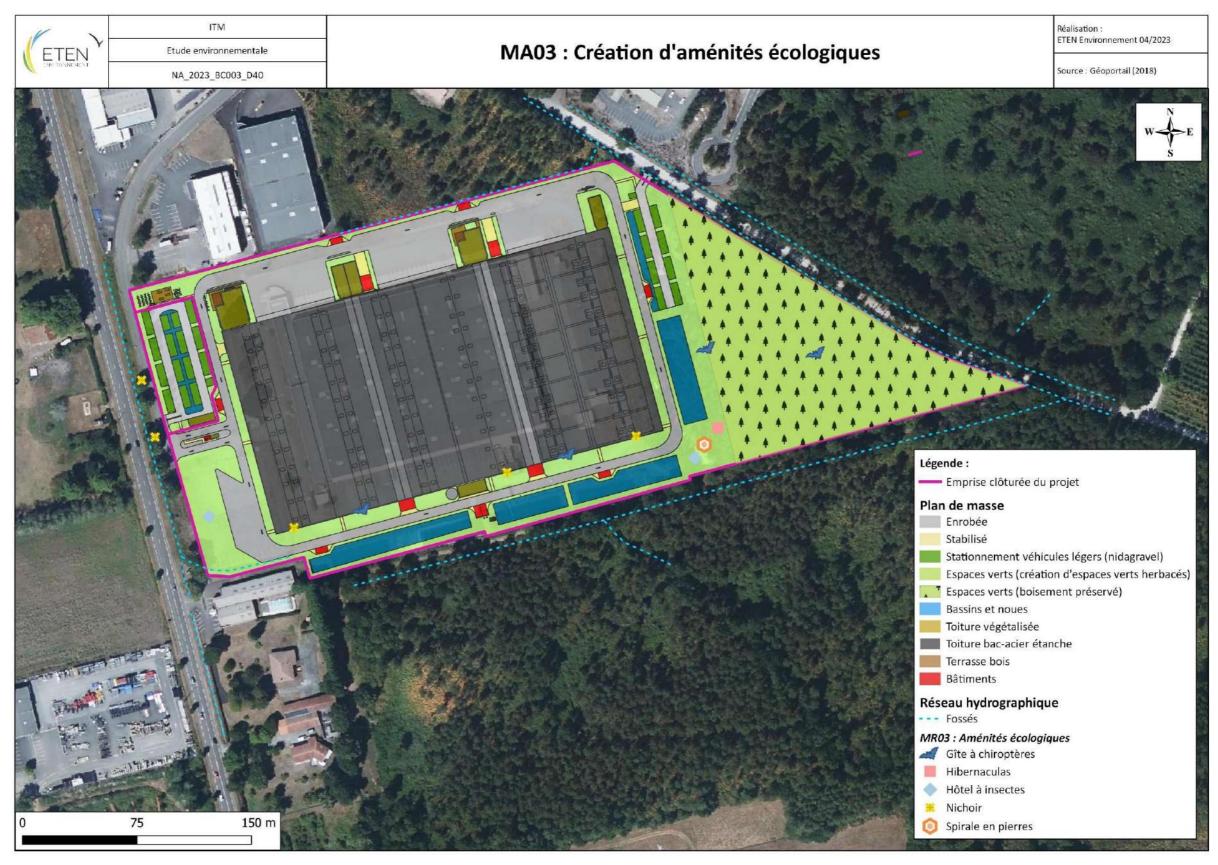
D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION



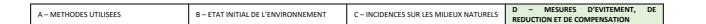
Code	MA03	Objet	Création d'aménités paysagères					
			avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation jugée nécessaire.					
		recycler publiqu réutilisa	Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.					
			Modalités de suivi <i>page 198.</i>					
			aire des différents dispositifs présentés :					
Coût pré	evisionnel	- C	Hôtel à insectes = de 100 à 400 € HT ou à réaliser en interne sîtes à chiroptères = de 50 à 1000 € HT ou à réaliser en interne vichoirs pour les petits oiseaux = 10 à 400 € ou à réaliser en interne dibernaculas = environ 1000 € ou à réaliser en interne spirales en pierre = prix variable entre 500 et 1000€ ou à réaliser en interne					

A – METHODES UTILISEES	B – FTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS		MESURES	D'EVITEMENT,	DE
A - METHODES OTIEISEES	B - ETAT INTTIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON EES WILLIEOX NATONELS	REDU	CTION ET DE CO	OMPENSATION	





Carte 29 : Localisation des aménités écologiques





# IV. Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement et analyse des incidences résiduelles

Les effets attendus des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement à l'égard des incidences brutes du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'intensité des incidences résiduelles, après mesures d'évitement et de réduction, est également présentée.



Tableau 19 : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, et incidences résiduelles

	ÉLÉMENT	CARACTÉRISTIQUE DE	NATURE DE	IMPORTANCE DE		MESURES			NATURE DE	IMPORTANCE DE
THEMATIQUE	IMPACTE	L'INCIDENCE	L'INCIDENCE BRUTE	L'INCIDENCE BRUTE	ÉVITEMENT	REDUCTION	ACCOMPAGNEMENT	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RESIDUELLE	L'INCIDENCE RESIDUELLE
		Phase chantier: destruction de 7,48 ha d'habitats naturels et anthropiques dont 4,77 ha de zones urbanisées	-	Faible		MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR07 : Réutilisation de la terre végétale	MA01: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du	Maintien et	-	Faible
	Habitats	Phase chantier: Construction des entrepôts et des structures annexes	-	Non significative	<b>ME02</b> : Evitement				-	Non significative
	naturels	Phase chantier: altération accidentelle des habitats naturels et anthropiques préservés	-	Modérée	des zones humides	MR08 : Arrosage des sols MR10 : Palette végétale locale	personnel technique	préservation des habitats naturels	-	Non significative
		Phase d'exploitation : Pas d'incidence supplémentaires sur les habitats naturels	/	Nulle		MR10 : Palette végétale locale MR12 : Entretien de la végétation	<b>MA02</b> : Toiture végétalisée		/	Nulle
		Phase chantier: destruction de la flore commune 2,55 ha	-	Non significative	<b>ME02</b> : Evitement des zones humides	MR01: Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02: Lutte contre les pollutions accidentelles MR06: Lutte contre les espèces exotiques envahissantes MR07: Réutilisation de la terre végétale MR08: Arrosage des sols MR10: Palette végétale locale	MA01: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Création d'habitat favorable de Lotier hispide et Lotier grêle au sein des espaces vert avec un ratio de 1.  Maintien et préservation des habitats favorable (avec présence non avérée) de la flore patrimoniale aux abords du site	-	Non significative
Milieu		Phase chantier: Destruction de 1,52 ha d'habitats favorables au Lotier hispide et Lotier grêle (présence non avérée)	-	Modéré					-	Non significative
Naturel		Phase chantier: Construction des entrepôts et des structures annexes	-	Non significative					-	Non significative
	Flore	Phase chantier : risque de propagation des espèces exotiques envahissantes	-	Modéré					-	Non significative
		Phase chantier: Risque d'altération de la flore commune aux abords de la zone chantier	-	Non significative					-	Non significative
		Phase d'exploitation : Pas d'incidence supplémentaires sur la flore	/	Nulle		MR10 : Palette végétale locale MR11 : Entretien de la végétation en phase exploitation en faveur du Lotier hispide et Lotier grêle MR12 : Entretien de la végétation	<b>MA02</b> : Toiture végétalisée		-	Nulle
		Phase chantier : Aucune zones humides détruites	/	Nulle					/	Nulle
	Zones humides		-	Faible	<b>ME02</b> : Evitement des zones humides		/	Maintien des zones humides évitées par le projet	/	Non significative
Zon		Phase d'exploitation : Pas d'incidence supplémentaires sur les zones humides	/	Nulle	des zones namaes				/	Nulle

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

D – MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

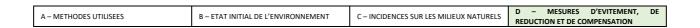


THEMATIONE	ÉLÉMENT	CARACTÉRISTIQUE DE	NATURE DE	IMPORTANCE DE		MESURES		FEFFE ATTENDUC	NATURE DE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE
THEMATIQUE	IMPACTE	L'INCIDENCE	L'INCIDENCE BRUTE	L'INCIDENCE BRUTE	ÉVITEMENT	REDUCTION	ACCOMPAGNEMENT	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RESIDUELLE	RESIDUELLE
						Phase de chantier				
		Phase chantier: perturbation des activités vitales des espèces	-	Faible		MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR03 : Limitation des nuisances sonores du chantier MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens MR05 : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale		Limiter le dérangement des espèces	-	Non significative
	Faune (Habitats d'espèces et espèces)	Phase chantier : Destruction/altération d'habitats d'espèces et risque de mortalité	-	Nulle à non- significative	<b>ME01</b> : Evitement de l'habitat du Grand Capricorne	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR03 : Limitation des nuisances sonores du chantier MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens MR05 : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale		Réduire l'impact du projet sur les espèces et leurs habitats	-	Nulle à Non significative
		Phase exploitation: perturbation des activités vitales des espèces notamment en période d'entretien/maintenance	-	Non- significative		MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR12 : Entretien de la végétation MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères	MA03 : Création d'aménités écologiques	Réduire le dérangement de la faune utilisant l'emprise clôturée	-	Non significative
		Phase exploitation : destruction/altération d'habitats d'espèces et risque de mortalité	+	Positive		MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR12 : Entretien de la végétation MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères	<b>MA03 :</b> Création d'aménités écologiques	Réduire l'impact de l'entretien du site sur les espèces et leurs habitats et a contrario créer des habitats favorables aux espèces communes	+	Positive
	Fonctionnalités écologiques	Phase chantier: coupure du cheminement pour la faune	-	Faible	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR03 : Limitation des nuisances sonores du chantier MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens MR05 : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale		Libre circulation de la petite faune au sein de l'emprise maîtrisée	-	Non significative

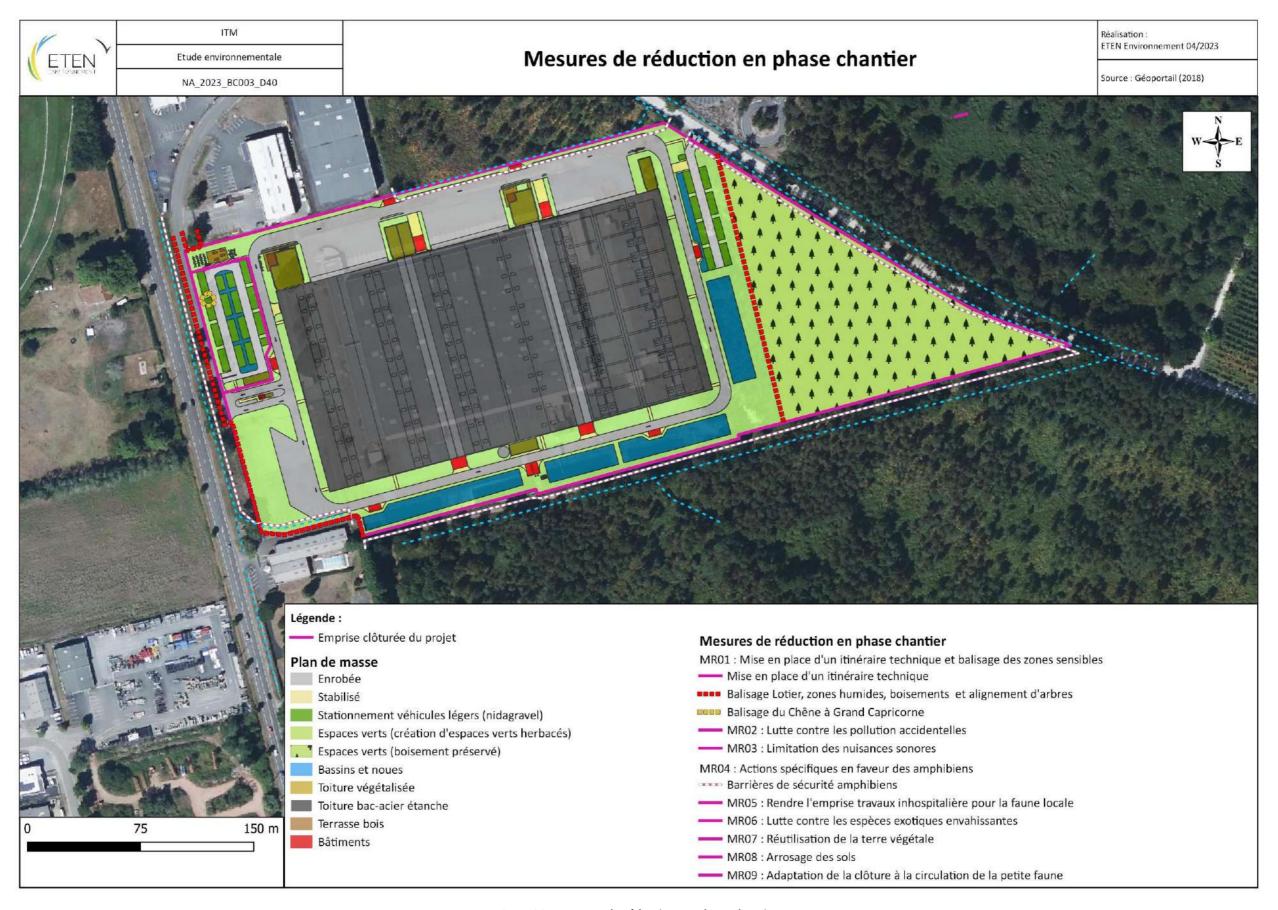
A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D -	MESURES	D'EVITEMENT,	DE
71 METHODES OTTEISEES	5 EINT MATERIESE E ENVINORMENTEN	C INCIDENCES SON EES MILIEUX IVITOREES	REDUCT	TION ET DE CO	OMPENSATION	



<b>TUF 141 TIO</b>	ÉLÉMENT	CARACTÉRISTIQUE DE	NATURE DE	IMPORTANCE DE	DE				NATURE DE	IMPORTANCE DE
THEMATIQUE	IMPACTE	L'INCIDENCE	L'INCIDENCE BRUTE	L'INCIDENCE BRUTE	ÉVITEMENT	REDUCTION	ACCOMPAGNEMENT	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RESIDUELLE	L'INCIDENCE RESIDUELLE
		Phase exploitation : coupure du cheminement pour la faune	-	Faible		MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR12 : Entretien de la végétation MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères			-	Non significative
		Altération/perturbation des fonctionnalités écologiques	,	Faible		MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR03 : Limitation des nuisances sonores du chantier MR04 : Actions spécifiques en faveur des amphibiens MR05 : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune locale MR09 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR12 : Entretien de la végétation MR13 : Adaptation lumineuse et des risques sur les chiroptères	MA03 : Création d'aménités écologiques		-	Non significative



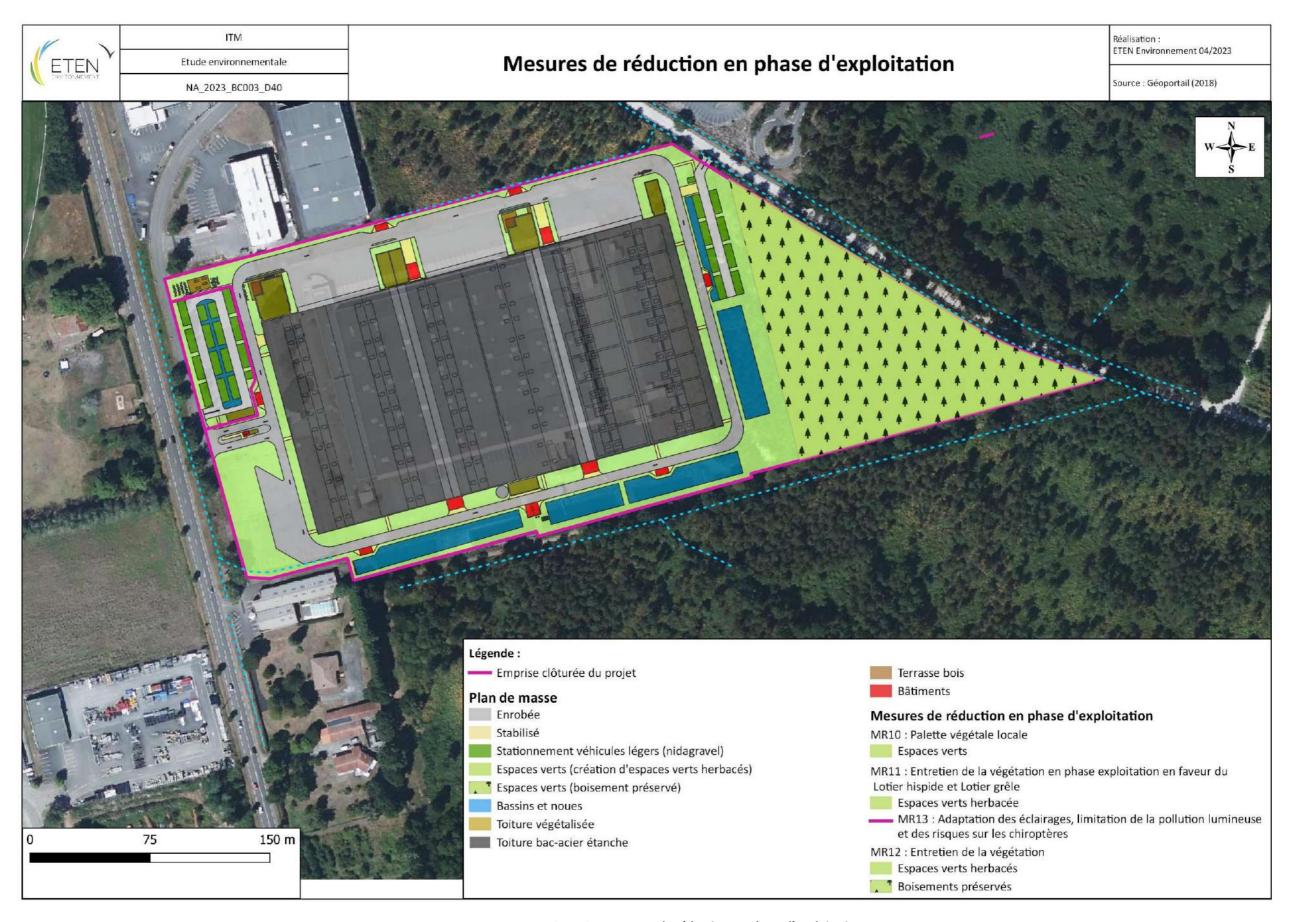




Carte 30 : Mesures de réduction en phase chantier

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D - MESURES D'EVITEMENT, DE
A - WIETHOOLS OTHEISELS	D-LIAI INITIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT		REDUCTION ET DE COMPENSATION





Carte 31 : Mesures de réduction en phase d'exploitation

A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D - MESURES D'EVITEMENT, DE
A - MILTHODES OTILISLES	B - ETAT INTTIAL DE L'ENVIRONNEIVIENT	C - INCIDENCES SON LES MILLEON MATOREES	REDUCTION ET DE COMPENSATION



## V. Conclusion sur les mesures d'évitement et de réduction : aucune mesure compensatoire

Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter les incidences brutes du projet de manière significative. Les incidences résiduelles ne remettent pas en question la viabilité des populations d'espèces patrimoniales du secteur et ne nécessite ainsi pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée. Aucune mesure de compensation environnementale n'est donc proposée.

## » Ce qu'il est important de retenir :

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les incidences sur les espèces protégées et des habitats favorables d'espèces protégée dont la présence n'est pas avérée. De ce fait, la mise en place de mesures de compensation n'est pas jugée nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet a pour objectif de « recycler » le site industriel actuel dans le cadre des politiques publiques de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la réutilisation des friches industrielles.



## VI. Modalités de suivi

Le suivi accompagne la réalisation des projets aussi bien dans sa phase chantier que lors de son exploitation, des opérations d'entretien, et le cas échéant de son démantèlement.

De fait, il convient de préciser comment l'évaluation et le suivi des mesures envisagées est assuré. Cette évaluation et suivi passent par la mise en place d'indicateurs de suivi :

- Indicateur de suivi n°1 : Suivi environnemental du chantier ;
- Indicateur de suivi n°2 : Suivi environnemental en phase d'exploitation ;

Les fiches descriptives des modalités de suivi proposées sont consultables ci-après.

## VI. 1. Suivi environnemental du chantier

Code	Indi	cateur de suivi	n°1	Objet	Suivi	envi	ronnemental d	e la d	centrale en phase					
					de co	nstrı	ıction							
Phase		Conception	$\boxtimes$	Travaux			Exploitation		Démantèlement					
Objectif														
	er to	ut risque de po	llutio	n ou de d	estruct	ion (	d'habitats/espè	ces, .						
Description														
Dans le cadre du suivi du chantier d'une durée d'environ 14 mois (hors période de préparation), il sera nécessaire de réaliser :  - L'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris soustraitants) intervenant sur la plateforme du chantier ;														
nécessaire de réaliser : - L'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris sous-														
<ul> <li>L'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris soustraitants) intervenant sur la plateforme du chantier;</li> <li>Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) -</li> </ul>														
traitants) intervenant sur la plateforme du chantier; - Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel; - Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) -														
traitants) intervenant sur la plateforme du chantier; - Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;														
<ul> <li>traitants) intervenant sur la plateforme du chantier;</li> <li>Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) - Fournitures à la charge de l'entreprise;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de mise en œuvre des barrières amphibiens - Fournitures à la charge de l'entreprise (piquets + géotextiles);</li> </ul>														
<ul> <li>L'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris soustraitants) intervenant sur la plateforme du chantier;</li> <li>Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) - Fournitures à la charge de l'entreprise;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de mise en œuvre des barrières amphibiens - Fournitures à</li> </ul>														
C'objectif est d'assurer un suivi environnemental des travaux, veiller au bon respect des dispositions réglementaires, éviter tout risque de pollution ou de destruction d'habitats/espèces,  Description  Dans le cadre du suivi du chantier d'une durée d'environ 14 mois (hors période de préparation), il sera nécessaire de réaliser:  - L'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris soustraitants) intervenant sur la plateforme du chantier;  - Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;  - Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) - Fournitures à la charge de l'entreprise;  - Assistance/accompagnement aux opérations de mise en œuvre des barrières amphibiens - Fournitures à la charge de l'entreprise (piquets + géotextiles);														
traitants) intervenant sur la plateforme du chantier;  Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;  Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) - Fournitures à la charge de l'entreprise;  Assistance/accompagnement aux opérations de mise en œuvre des barrières amphibiens - Fournitures à la charge de l'entreprise (piquets + géotextiles);  Un suivi du chantier sur une durée de 14 mois : 14 passages sur site (1 par mois) en vu de faire un état														
<ul> <li>traitants) intervenant sur la plateforme du chantier;</li> <li>Réunion de lancement avec les entreprises - Sensibilisation environnementale du personnel;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de balisage des zones à préserver (zones évitées) - Fournitures à la charge de l'entreprise;</li> <li>Assistance/accompagnement aux opérations de mise en œuvre des barrières amphibiens - Fournitures à la charge de l'entreprise (piquets + géotextiles);</li> <li>Un suivi du chantier sur une durée de 14 mois : 14 passages sur site (1 par mois) en vu de faire un état des lieux du chantier, conformité avec les mesures prescrites, suivi des travaux, prescriptions, etc soit :</li> </ul>														
					prescrit	es, s	uivi des travaux,	presc	riptions, etc soit :					
				-										
·	visite	e l'établissement	d'un	compte-re	ndu syr	ithet	ique a destinatio	n de l	a Maitrise					
d'ouvrage ;						L  -! -								
- A la fin du ch	antier	une compilation	i aes	comptes-re	enaus e	t biia	n.							
Atasi la sutut da da														
Ainsi, le suivi de cha	ntier	permettra de v	erifie	er si ies me	esures	pres	crites sont bier	resp	ectees.					
Résultat attendu	1.	1 17	^	<b>'</b> C										
Conformité avec les	•					siers	s réglementaire	S						
Chantier « propre »		•												
Suivi de la mesure		i durant toute l												
Coût prévisionnel			•			des <sub>l</sub>	prestations dé		es ci-dessus.					
		montant pou												

REDUCTION ET DE COMPENSATION	A – METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C – INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS	D – MESURES D'EVITEMENT, DE
	A - METHODES UTILISEES	B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	C - INCIDENCES SON LES MILIEUX NATURELS	REDUCTION ET DE COMPENSATION

demandées par les services de l'Etat.



## VI. 2. Suivi environnemental en phase d'exploitation

Code	Indicateur de suivi	n°2 Objet	Suivi environnemental en phase exploitation
Phase	☐ Conception	☐ Travaux	x Exploitation
Objectif			
Assurer un suivi éco	ologique faune/flore,	/habitats au s	sein du projet afin d'optimiser la conciliation des
enjeux écologiques	avec l'utilisation du s	site industriel.	
Description			
- 2 passages di - 1 passage no - 1 passage no - 2 passages flo - Les cartograp de mesures c	urnes faune entre avril cturne faune entre mai cturne faune entre févi pre/habitats en mai et j	l et juin (suivi d ii et septembre rier et avril (spe juillet (dont 1 s i rapport de sui ant;	rise clôturée du projet chaque année de suivi : les aménités écologiques) ; (spécifique aux chiroptères) ; écifique aux amphibiens) ; spécifique au Lotier grêle et Lotier hispide) ; vi, analyse de l'évolution interannuelle et proposition
Résultat attendu			
Analyse la résilience	des habitats et espè	èces au sein du	u parc solaire
Disposer de donnée	s permettant d'étudi	ier l'évolution	n dans le temps des habitats/espèces au sein de la
centrale.			
Optimiser la richesse	e spécifique au sein c	de l'emprise c	lôturée
Suivi de la mesure	Suivi pluriannuel en	n N+1, 2, 3 au	sein de l'emprise clôturée du projet.
Coût prévisionnel	Environ 7 125 € HT	T/an soit 21 3	375 € HT sur 3 ans.
	Le montant pou	ırra évoluer	en cas de prescriptions supplémentaires
	demandées par les	s services de l	l'Etat.





## VII. Synthèse des coûts des mesures d'évitement et de réduction et d'accompagnement

Deux approches d'estimation du coût de ces mesures d'atténuation sont possibles : soit on additionne les coûts unitaires des différentes mesures mises en place, soit on estime le surcoût global du projet respectueux de l'environnement par rapport à un projet brut.

Cette seconde approche est la plus pertinente, car elle prend en compte le (sur)coût des mesures globales. Mais elle est pratiquement impossible à évaluer, car le projet de référence (avec des incidences environnementales extrêmes) n'existe pas.

Le coût des mesures environnementales est donc évalué ici d'après la première approche.

Le coût concernant les mesures environnementales (comprenant les mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement) se répartit de la manière suivante entre les types de mesures :

Evitement	Réduction	Accompagnement
Inclus dans le coût projet	Inclus dans le coût projet sauf les balisages, les MR01, MR04, MR05 et MR11: soit un coût estimé entre 30 000 € H.T. et 72 000 € H.T.	Entre 282 485 € H.T. et 712 750 H.T.



## **BIBLIOGRAPHIE**

#### Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

<u>DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.</u>

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

## Documents nationaux et régionaux

ANONYME (1995) – Inventaire des plantes protégées de France. AFCEV, Paris.

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E. (2019) – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.

CAILLON A. & LAVOUE M. (2016) - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique*. 33 pages + annexes.

DANTHON PH. Et BAFFRAY M. (1995) - Inventaire des plantes protégées en France. Nathan, Paris. 293 p.

DUHAMEL G. (1994) – Flore pratique illustrée des Carex de France. Edition Boubée. 77p.

FOURNIER P. (1961) – Les quatre flores de France. Editions Lechevallier. 1104 p.

GENIEZ P. (1996) – Amphibiens et Reptiles de France. Clé de détermination et distribution géographique. Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2 è édition.

GEROUDET P. (2010) - Les passereaux d'Europe. Delachaux.



GRAND D., BOUDOT J-P. (2006) – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.

GRANGE J-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du sud des Landes *in* GOPA, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

Keith, P. 1994. Autres invertébrés in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. Inventaire de la faune menacée en France. Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 157-159.

KERGUELEN M. (1993) – Index synonymique de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels. Volume n°8, Série Patrimoine Scientifique. Muséum d'Histoires Naturelles, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris. 200 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope. Editions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) — Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MOUSSUS et al. (2019) – Guide pratique des papillons de France. Edition Delachaux et Niestlé, Paris. 416 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) — Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. *Editions Biotope*. Env. 1400 p

THEILLOUT A. & Collectif Faune-Aquitaine (2015) - Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delaschaux & Niestlé, 511 p.

UICN, 2015. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

UICN, 2008. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

UICN, 2009. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Poissons de France métropolitaine.

UICN, 2012. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.

WENDLER A., NÜSS J-H (1991) – Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, 1997, 129 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Société ornithologique de France*, 776 p.

## Sites Web / logiciels

Agence de l'Eau Adour Garonne : http://www.eau-adour-garonne.fr/

BRGM: <a href="http://infoterre.brgm.fr/">http://infoterre.brgm.fr/</a>

DREAL Nouvelle-Aquitaine: www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

Faune Aquitaine: https://www.faune-aquitaine.org/

Géoportail: www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN) <a href="http://inpn.mnhn.fr/">http://inpn.mnhn.fr/</a>

LégiFrance: http://www.legifrance.gouv.fr/

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <a href="http://www.environnement.gouv.fr/">http://www.environnement.gouv.fr/</a>
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) : <a href="https://obv-na.fr/">https://obv-na.fr/</a>



Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage : <a href="https://observatoire-fauna.fr/">https://observatoire-fauna.fr/</a>

Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne : <a href="http://adour-garonne.eaufrance.fr/accueil">http://adour-garonne.eaufrance.fr/accueil</a>

Le Réseau Natura 2000 : <a href="http://natura2000.environnement.gouv.fr">http://natura2000.environnement.gouv.fr</a>

TELA BOTANICA: <a href="http://www.tela-botanica.org/">http://www.tela-botanica.org/</a>

Logiciel FloreNUM, Jean-Claude MELET. BIOTOPE Editions, 2.2.4.0.



## **ANNEXES**



## I. Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées

Tableau 20 : Flore inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement en janvier 2023

Nom valide	Nom commun	Statut
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-	
Agrostis L., 1753 [nom. cons.]	de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	
Aira L., 1753 [nom. et typ. cons.]		
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette	
Beilis pereililis L., 1755	Callune commune, Callune, Béruée, Bruyère	
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	commune	
Cardamine flexuosa With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	
Cortaderia selloana (Schult. &	Herbe de la Pampa, Gynérium argenté, Cortadérie	PEE av.
Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	argentée, Roseau à plumes, Cortadérie de Selloa	i EE av.
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse	
Datura stramonium L., 1753	Datura stramoine, Stramoine, Herbe-à-la-taupe,	PEE pot.
Daugus careta I 1752	Datura officinal, Pomme épineuse	
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	
Dryopteris Adans., 1763		
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	
Erica scoparia L., 1753	Bruyère à balais, Brande	
Erigeron canadensis L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	PEE pot.
Erodium L'Hér., 1789		
Festuca L., 1753		
Frangula alnus Mill., 1768	Bourdaine, Bois noir, Frangule de Dodone, Bourdaine de Dodone, Bourdaine aulne, Bourgène	
Geranium molle L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	
Geranium robertianum L., 1753	Géranium de Robert, Herbe à Robert, Géranium herbe à Robert	
Hadara baliy L. 1752		
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	
Juncus effusus L., 1753	Jonc diffus, Jonc épars	
Lamium L., 1753		
Laurus nobilis L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce	PEE pot.
Liquidambar styraciflua L., 1753	Copalme d'Amérique, Styrax d'Amérique, Liquidambar	
Liriodendron tulipifera L., 1753	Tulipier de Virginie	
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier	
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies, Chèvrefeuille camérisier, Camérisier à balais	



Nom valide	Nom commun	Statut
Mibora minima (L.) Desv., 1818	Mibore minime, Petite mibore, Mibore de	
Wilbora Hillillia (L.) Desv., 1818	printemps, Mibore naine, Mibora naine, Famine	
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	PEE pot.
Olea europaea subsp. europaea L., 1753	Olivier d'Europe	
Ornithopus L., 1753		
Pinus L., 1753		
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen, Pin des Landes	
Pinus pinea L., 1753	Pin parasol, Pin pignon, Pin d'Italie	
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe-aux-cinq-coutures, herbe- à-cinq-côtes	
Plantago major L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	
Potentilla L., 1753		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Ptéridie aigle, Ptéridium aigle, Fougère aigle, Porteaigle	
Quercus pyrenaica Willd., 1805	Chêne des Pyrénées, Chêne tauzin, Chêne-brosse	
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Châgne	
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge, Chêne rouge d'Amérique	PEE pot.
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux acacia, Carouge	PEE av.
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce ligneuse, Ronce de Bertram, Ronce commune	
Rumex acetosella L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	
Salix L., 1753	Saule	
Senecio L., 1753		
Taraxacum F.H.Wigg., 1780		
Thuja L., 1753		
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune	
Trifolium L., 1753		
Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	
Ulex minor Roth, 1797	Ajonc mineur, Ajonc nain, Petit ajonc, Petit landin	
Veronica L., 1753		

## Légende :

PEE : plante exotique envahissante selon la liste hiérarchisée des PEE d'Aquitaine (2016)



## II. Annexe 2 : Synthèse des espèces faunistiques inventoriées

Liste des oiseaux contactés sur site :

		Statı	ut réglemer	ntaire		ance (nicheu	-	LR	LR	Statut	Enjeu	Code	_		Point (	d'écoute		Dans	Hors	_	Utilisation
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur		De passage	Europe	Monde	biologique	régional (nicheur)	TAXREF	Date	Observateur	1	2	Total	l'emprise clôturée	emprise clôturée	Remarques	du site
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	/	LC	LC	N, H	Modéré	3978	26/01/2023	P.PAPIN		10	10		х	Dans la friche forestière au nord de l'aire d'étude	Transit
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	/	LC	N, H	Modéré	3941	26/01/2023	P.PAPIN	4		4	х		Survolent et boivent dans les bassins	Alimentation et transit
													19/04/2023	S. LEBLANC	1		1	Х			Transit
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	Art. 3	An. II	/	NT	/	/	LC	LC	N, H	Notable	4151	19/04/2023	S. LEBLANC		1	1		x	Dans les boisements à l'Est	
Emberiza cirlus	Bruant zizi	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	4659	20/03/2023	S. LEBLANC	1		1	x	х	Perché sur le batiment principal puis déplacement vers la forêt	
Buteo buteo	Buse variable	Art. 3	An. III	/	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H	Modéré	2623	26/01/2023	P.PAPIN		1	1		Х	Survol	Transit
Anas platyrhynchos	Canard colvert	/	An. III	An. II/1 et An.III/1	LC	LC	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	1966	20/03/2023	S. LEBLANC		2	2	х		Dans le bassin n°4	1 male et 1 femelle
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Fort	4583	26/01/2023	P.PAPIN	2	2	4		х	Cri dans les arbres en bordure des bassins et en survol de la lande à Ajoncs	ECB probable en borudre d'aire d'étude
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	Art. 3	An. III	/	VU	/	/	LC	LC	N, M, H	Fort	4155	26/01/2023	P.PAPIN		4	4		х	Dans la friche forestière au nord de l'aire d'étude	Reproduction probable
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	Modéré	4503	26/01/2023	P.PAPIN		3	3		х	Cris et survol dans l'aire d'étude	Transit
													20/03/2023	S.LEBLANC		1	1				
Cuculus canorus	Coucou gris	Art. 3	An. III	/	LC	/	DD	LC	LC	N, M	Modéré	3465	19/04/2023			1	1		x		Reproduction probable dans les boisements à l'Est
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC	N, H	Modéré	4516	26/01/2023	P.PAPIN	2		2	х		Posés sur le bâtiment	Transit
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H	Modéré	4257	20/03/2023 19/04/2023	S.LEBLANC S.LEBLANC	3	3	3 4		x x		
Garrulus glandarius	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, M, H	Modéré	4466	26/01/2023	P.PAPIN		2	2		х	Survol	Transit et alimentation
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	3791	20/03/2023 26/01/2023	S.LEBLANC P.PAPIN S. LEBLANC	2	4	6		x	Chantent dans les grands pins sud de l'aire d'étude	Reproduction probable



		commun Protection Regree Directive Nich			ance (nicheur nt et de Passa		LR	LR	Statut	Enjeu	Code	_		Point o	l'écoute		Dans	Hors	_	Utilisation	
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur		De passage	Europe	Monde	biologique	régional (nicheur)	TAXREF	Date	Observateur	1	2	Total	l'emprise clôturée	emprise clôturée	Remarques	du site
Turdus philomelos	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	4129	26/01/2023	P.PAPIN	1		1	х		Chante sur un arbre à l'entrée du site	Alimentation et transit
													19/04/2023	S. LEBLANC	1		1		х	_	
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	Art. 3	An. II	/	NT	/	DD	LC	LC	N, M	Fort	459478	26/01/2023	P.PAPIN	x		0	х		Traces d'anciens nids (environ 2-3 ans) sous le préau à l'est du site	Pas de reproduction en 2022
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	/	DD	LC	LC	N, M	Fort	3696	19/04/2023	S. LEBLANC	1		1	х			Transit
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAc	/	/	N, H	Fort	889047	26/01/2023	P.PAPIN		2	2		х	Dans la friche forestière au nord de l'aire d'étude	Reproduction probable
Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	4117	26/01/2023	P.PAPIN		2	2		х	En bordure d'emprise dans les fourrés	Reproduction probable
													20/03/2023	S. LEBLANC S. LEBLANC	1	1	1		X X		
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H	Modéré	4342	26/01/2023	P.PAPIN	2	3	5		х	Chantent dans les grands pins de l'aire d'étude	Reproduction probable
													20/03/2023	S. LEBLANC	1		1		х		
Cyanistes caeruleus	Mésange	Art. 3	An. II	,	LC	,	NAb	LC	LC	N, H	Modéré	534742	19/04/2023 19/04/2023	S. LEBLANC S. LEBLANC	1		1		Х		
Parus major	bleue Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC		Modéré		26/01/2023	P.PAPIN	2	4	6	x	x	En bordure d'emprise dans les fourrés	Reproduction probable dans les fourrés et arbres bordnat l'emprise
													19/04/2023		1	1	2				
Lophophanes cristatus	Mésange huppée	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Notable	534750	26/01/2023	P.PAPIN		2	2		х	Chantent dans les grands pins de l'aire d'étude	Reproduction probable
	Moineau												26/01/2023	P.PAPIN	4	17	21	х		Sous le préau à l'est du site	Reproduction probable dans l'emprise clôturée
Passer domesticus	domestique	Art. 3	/	/	LC	/	NAb	/	LC	N, H	Notable	4525		S. LEBLANC	2	5	7			Sous le préau à l'est du site	Reproduction probable dans l'emprise clôturée
													19/04/2023	S. LEBLANC	5	1	6			Cridenala	
Dendrocopos major	Pic épeiche	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	Modéré	3611	26/01/2023	P.PAPIN		1	1		х	Cri dans les grands pins sud de l'aire d'étude	Reproduction probable



						LR	LR	Statut	Enjeu	Code	_		Point	d'écoute		Dans	Hors	_	Utilisation		
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur		De passage	Europe	Monde	biologique	régional (nicheur)	TAXREF	Date	Observateur	1	2	Total	l'emprise clôturée	emprise clôturée	Remarques	du site
Picus viridis	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	3603	26/01/2023	P.PAPIN		1	1		х	Dans la friche forestière à l'est de l'aire d'étude	Transit
													20/03/2023	S. LEBLANC		1	1		Х		
													19/04/2023 26/01/2023	S. LEBLANC P.PAPIN	2	1	2	х	Х		Alimentation
Pica pica	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	4474	20/03/2023	S. LEBLANC		1	1				7
Columba palumbus	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	3424	19/04/2023	S. LEBLANC		1	1		х	Dans les boisements à l'Est	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	4564	26/01/2023	P.PAPIN		11	11	х	х	Sous le préau à l'est du site et en survol en dehors de l'emprise clôturée	Transit et alimentation
	5													S. LEBLANC	3	5	8				
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAc	LC	LC	N, M, H	Modéré	4280	20/03/2023	S. LEBLANC S. LEBLANC	1	3	3		X X		
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	459638	20/03/2023	S. LEBLANC	1		1	х	^	dans le pin parasol	
Regulus regulus	Roitelet huppé	Art. 3	An. II	/	NT	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Notable	4308	26/01/2023	P.PAPIN	4		4		x	Dans les pins en bordure des bassins	Reproduction probable dans les boisements
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	4001	26/01/2023	P.PAPIN	2	6	8	х	х	En bordure d'emprise dans les fourrés	Reproduction probable dans les fourrés
													20/03/2023 19/04/2023	S.LEBLANC S. LEBLANC	5 0	0	5	Х	X		
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	4035	26/01/2023	P.PAPIN	4		4	х	x	Deux individus morts dans les combles et un couple sur le parking	Reprodcution probable
	11011												20/03/2023	S.LEBLANC	1	1	2	х			
													19/04/2023	S.LEBLANC	1		1	х		Un couple sur le bâtiment au Sud de l'aire d'étude	
Serinus serinus	Serin cini	Art. 3	An. II	/	VU	1	NAd	LC	LC	N, M, H	Fort	4571	19/04/2023	S. LEBLANC	1	1	2			Dans les grands pins sud de l'aire d'étude	Reprudction probable
Sitta europaea	Sittelle torchepot	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	3774	26/01/2023			2	2		х	Dans les grands pins sud de l'aire d'étude	Reprudction probable
													19/04/2023	S.LEBLANC		1	1			6 .1	B !
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	Art. 3	An. II	/	NT	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Fort	199425	19/04/2023	S. LEBLANC		1	1		х	Sur la prairie au Nord Observées	Reproduction possible Alimentation
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	/	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	3429	26/01/2023 20/03/2023		3		3	х	х	en survol	uniquement
													19/04/2023	S.LEBLANC	1		1				
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	Modéré	3967	19/04/2023	S. LEBLANC		2	2		х		Reproduction possible



Notice d'incidence sur les milieux naturels

Non-adaptition	Nam annum	Statı	ut réglemen	taire		nce (nicheur nt et de Passa	-	LR	LR	Statut	Enjeu	Code	Data	Ohaamatama	Point d	l'écoute	Tatal	Dans	Hors	D	Utilisation
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage	Europe	Monde	biologique	régional (nicheur)	TAXREF	Date	Observateur	1	2	Total	l'emprise clôturée	clôturée	Remarques	du site
Chloris chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Fort	4582	26/01/2023	P.PAPIN		1	1		х	Dans la friche forestière au nord de l'aire d'étude	Transit
													19/04/2023	S. LEBLANC	1		1		х	Au niveau des Grands arbres au Sud	

Liste des mammifères contactés sur site :

		Sta	tut réglementa	nire	LR	ID France			Fairm	Cada			Secteur d'ii	nvestigation			Dans	Hors		Hailianainu
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	1	2	Total	Max	l'emprise clôturée	emprise clôturée	Remarques	Utilisation du site
Meles meles	Blaireau européen	/	An. III	/	LC	LC	LC	LC	Notable	60636	26/01/2023	P.PAPIN		х	0			х	Traces de fouille	Alimentation et transit
Capreolus capreolus	Chevreuil européen	/	An. III	/	LC	LC	LC	LC	Modéré	61057	26/01/2023	P.PAPIN		3	3			х	Traces et observés 1 femelle et deux petits	Dans les grands pins sud de l'aire d'étude
											20/03/2023	S.LEBLANC		Х	0			Х	Traces	
											19/04/2023	S.LEBLANC		х	0			х	Traces	A l'est
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	LC	LC	LC	Modéré	61153	26/01/2023	P.PAPIN		x	0			х	Cones mangés	ECB dans les boisements de grands pins
											20/03/2023	S.LEBLANC		х	0					'
											26/01/2023	P.PAPIN	1	х	1		x	Х	Un individu mort dans le bassin + terriers et crottes	ECB dans l'aire d'étude
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	/	/	/	NT	NT	NT	NT	Notable	61714	20/03/2023	S.LEBLANC	2	1	3		х	х	2 individus morts dans le bassin n°2, 1 autre mort en préiphérie du site	
											19/04/2023	S.LEBLANC	х	х	0		х	х	Terriers et crottes	
Sus scrofa	Sanglier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	Modéré	60981	26/01/2023	P.PAPIN		х	0			х	Traces dans les boisements	Transit et alimentation
Talpa europaea	Taupe	/	/	,	DD	LC	LC	LC	Modéré	60249	26/01/2023	P.PAPIN	Х		0		х		Taupinières	
ταιρα εατοράεα	d'Europe	,	_ ′	/	00	LC	LC	LC	Widuere	00243	20/03/2023	S.LEBLANC	х		0		х			1

Liste des amphibiens contactés sur site :

Nom scientifique	Nom commun -	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2013	ID France 2015	LD Furers 2000	LR monde	Enjeu	Code TAXREF	Data	Observateur	Point d'écoute/Transect				Total	Domoveuss
		PN	Berne	DH	LK Aquitaine 2013	LK Flance 2015	LK Europe 2009	LK IIIOIIGE	régional	Code TAXREF	Date	Observateur	1	2	3	4	Total	Remarques
Bufo spinosus	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	/	/	/	Notable	774678	20/03/2023	S.LEBLANC			1		1	Dans bassin n°3
Rana dalmatina	Grenouille agile	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	Notable	310	20/03/2023	S.LEBLANC		1			1	Noyée dans le bassin n°2
Lissotriton helveticus	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	LC	rc	LC	Modéré	444432	20/03/2023	S.LEBLANC	> 200		>10		0	

Liste des coléoptères contactés sur site :

	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire	LR Europe	LR UICN	Déterminante	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect	Dans l'emprise	Hors emprise	Total	Remarques
l			Statut regiementaire	LK Luiope	Mondiale	ZNIEFF				Sected a livestigation/ Transect	clôturée	clôturée	Total	



ETCHE STOCK

		PN	Berne	DH			Aquitaine				1	2			
Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	VU	Х	12336	26/01/2023	P.PAPIN	х		х	0	Traces dans deux chênes sur le parking



## Légende :

PN: Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

<u>PN</u> : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4: Espèce dont la mutilation est interdite

PN: Protection nationale piscifaune

Art. 1 : Habitat de l'espèce protégé ainsi que ses œufs

PN: Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée **Bern : Convention de Bern** 

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO: Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

### **DH**: Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - \* Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

**LR**: Liste rouge

## Espèces menacées de disparition

CR: En danger critique

EN : En danger VU : Vulnérable **Autres catégories** 

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

#### Statut biologique

N : Nicheur M : Migrateur H : Hivernant

ECB: Ensemble du Cycle Biologique





## Le partenaire de vos projets

## www.eten-environnement.com

ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 - ♣ 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 - 爲 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

